JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

1ère ANNÉE — JEUDI, 30 MARS 1882 — No 8

JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE,
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement : — **UNE PIASTRE**
POUR LA FRANCE : **12 FRANCS 50.**
Strictement payable d'avance.
Imprimé et publié par
LEGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

FRANCE

LE FAUX LUXE.

Sous ce titre, le *Figaro* publie une excellente critique sur cette manie de clinquant, de poudre aux yeux, de luxe, sur cette soif de jouissances et de richesses rapidement acquises, qui caractérisent la société aujourd'hui.

Tout le monde, dit-il, va à la Bourse, tout le monde joue, tout le monde fait un peu de tout.

Il y a non seulement le service universel, mais la finance universelle, la politique universelle, le luxe universel...

C'est-à-dire l'envie universelle, car, que l'on ne s'y trompe pas, l'envie est l'unique source de cet universel chaos.

Quand l'ouvrier voit passer un artiste, un savant exempté du service militaire, il demande qu'on arrache cet homme à ses travaux, et qu'on le déguise en soldat ;—d'où le service obligatoire.

Pendant ce temps, lorsqu'un jeune financier voit passer un vieux capitaine avec des épaulettes conquises sur les champs de bataille, il veut les avoir de suite ; d'où, le grade universel, autrement dit la " territoriale."

Après cela, quand un incapable voit passer un homme d'Etat qui dirige les affaires de la France, situation due à 30 années d'études, il veut occuper cette situation de suite,—d'où le suffrage universel, qui produit les places instantanées.

Après quoi, lorsqu'un désœuvré voit passer le possesseur d'une fortune laborieusement gagnée dans l'industrie, il veut immédiatement être millionnaire comme lui,—d'où le jeu universel, autrement dit la Bourse.

Tout cela, je le répète, c'est l'envie, l'envie de ce que l'autre possède, l'envie du riche comme du pauvre, l'impossibilité de rester à sa place, ce qui fait que le même individu fait partie de toutes les castes et remplit tous les métiers.

Quand jadis nos pères voulaient installer leurs maisons, ils commençaient par acheter un grand terrain —une vaste cour, un beau parc... et au milieu un bâtiment sobre et spacieux comme un château.

C'était là leur véritable luxe. Après quoi, ils demandaient des portraits de famille aux artistes célèbres, et commençaient une galerie que leurs enfants devaient terminer.

On sentait que tout cela avait été fait pour eux et les leurs, que la préoccupation du public n'y entrait pour rien Peu leur souciait qu'un rempart de grands murs dérobât aux passants ces merveilles. Ils étaient simples et magnifiques.

Aujourd'hui, c'est autre chose : on commence par acheter un petit terrain. Et il ne faut pas qu'il y ait d'espace perdu. La maison est en exposition sur la rue, comme un club, de façon à ce que chacun voie à travers les fenêtres. La cour, la plus petite possible, de façon que les voitures puissent tourner tout juste.

Quant au jardin, s'il n'est pas en vue, comme ceux de l'avenue Gabrielle, on le vendra bien vite, parce qu'il ne faut rien garder de ce que le public ne voit pas ; et avec cet argent on ira se composer une galerie et des vitrines.

On n'aura jamais la patience d'attendre que les années, les alliances, composent cet ameublement qui portera le cachet de la famille. Non, il faut tout de suite remplir ses salons de banalités luxueuses, pour que la foule vienne s'y extasier.

Ce n'est pas un chef de famille qui songe à l'avenir, c'est un directeur de théâtre qui se prépare à recevoir le public, et qui, en voulant éblouir, débat le prix des décors et des costumes.

De là d'étranges contrastes : on veut bien payer une robe 2 000 francs, mais on discutera cent sous avec la couturière ; on veut bien payer un prix fou certains bibelots connus, pour avoir la gloire de les avoir payés cher, mais, on tâchera de rattrapper un louis sur le pauvre diable qui les aura réparés ; on appellera un orchestre entier dans son bal, mais on marchandera un morceau de pain aux malheureux artistes.

Et on fera cela sans vergogne, comme de véritables metteurs en scène, tant on a bien le sentiment que c'est une représentation que l'on offre au public, représentation qu'on voudrait donner le moins cher possible.

Et quand vous entrez dans les galeries des nouveaux hôtels, vous arrivez comme à un spectacle organisé en votre honneur.

Bien loin d'éprouver un sentiment d'admiration respectueuse, vous vous promenez là d'un air protecteur, en disant : " charmant ! charmant ! " Absolument comme à une première de l'Opéra, quand on dit au directeur : " très réussi. "

C'est là le caractère du luxe d'aujourd'hui : pas de cachet personnel—pas de grandeur.

Cela pourrait aussi bien appartenir au voisin. Et alors même que des millions sont dépensés, ce n'est pas grand... c'est toujours mesquin !

On a beau construire des palais, à jeter l'or à profusion, ils sont marqués d'un signe indélébile de politesse bourgeoise.

Enfin, pour revenir à la question morale, je ne vois dans la situation actuelle qu'une preuve nouvelle de cette décadence dont je vous parlais l'autre jour.

Soif des richesses et de richesse sans travail ; abandon des carrières pour se jeter dans l'agio ; amour effréné du luxe, et, par-dessus tout, mélange des classes, confusion de tout.

Le noble veut être financier, le financier veut devenir noble,—le civil veut être militaire, le militaire veut être civil,—le gouverné veut prendre la place du gouvernant, le gouvernant veut prendre les ordres du gouverné.—L'ouvrier veut être patron, le patron veut être homme d'Etat,—le laïque veut commander les Evêques...On ne sait plus où se prendre ! C'est le chaos ! c'est l'énervement moral ! C'est une société en poussière.

Le pèlerinage belge a Rome

On écrit de Rome, 19 février :

Nous voilà donc débarqués dans la Ville Eternelle.

Je ne sais quel est le sentiment qui domine chez les catholiques entrant dans la vieille cité : un sentiment d'admiration pour les gigantesques travaux que les Papes ont successivement ordonnés et qui ont été dirigés par les artistes les plus éminents que l'Italie ait jamais connus, ou bien, un sentiment de répulsion, je dirai même de dégoût, en voyant Rome qui, sans les Papes, eût probablement subi le sort de tant d'autres villes fameuses, devenues aujourd'hui la proie de l'envahisseur.

Là où se cantonnaient, il y a douze ans, nos vaillants zouaves, et où les braves gendarmes de Sa Sainteté s'étaient casernés, à présent sont les bersagliers d'Humbert Ier. Le fort Saint-Ange lui-même n'a pas échappé à cette profanation.

Mais pourquoi m'attarder sur ces tristes événements que tout le monde connaît ?

La force a pu enlever Rome au Pape, mais Rome n'est pas pour cela devenue italienne. Un jour viendra, j'en ai la conviction, et l'histoire de dix-huit siècles est là pour le prouver, où le Souverain-Pontife rentrera au milieu du vieux peuple romain que l'acclamera avec enthousiasme.

***

Dans une lettre précédente, j'ai rendu compte en deux mots des premières étapes du pèlerinage Belge.

Permettez-moi d'y revenir, ne fût-ce que pour dissiper certaines erreur.

Beaucoup de personnes s'effraient à ce mot de pèlerinage. Elles croient que ces caravanes pieuses sont mal organisées et ne procurent que des ennuis et des désagréments à ceux qui s'y risquent.

Rien n'est plus faux.

Non, les pèlerinages ne sont pas des voyages ennuyeux, car, outre leur but éminemment louable, qui consiste à aller prier aux sanctuaires

fameux, ils ont le grand avantage de mettre en rapport les catholique des diverses parties du pays, de créer des relations qui ont produit souvent les plus heureux résultats.

***

Arrivés à Rome hier samedi à 9 heures du soir, les pèlerins belges ont été reçus à la garre par Mgr de T'Serclaes, fils de l'ancien gouverneur de la Flandre orientale, qui venait tout juste d'être élevé à la dignité de camerier secret de Sa Sainteté, comme je vous l'ai fait savoir par télégramme.

Presque tous nous sommes logés à la *Minerve*, où nous sommes fort bien. La journée d'aujourd'hui a été tout particulièrement consacrée à la visite de l'église St-Pierre, de la prison Mamertine, où saint Pierre fut enfermé, et des places antiques dont Rome a conservé de si curieux vestiges.

Demain, lundi, aura lieu la communion générale à St-Pierre, et dimanche l'audience Pontificale.

—

On écrit de Rome le 21 février :

Le beau temps continue à nous favoriser.

Depuis notre départ de Charleroi, c'est à peine si nous avons eu quelques gouttes de pluie en arrivant à Paris.

Je ne sais si dans ma dernière lettre je vous ai parlé de la bonne confraternité qui règne parmi les pèlerins.

Jamais le *cor unum et anima una* n'a trouvé une application plus exacte.

Tout le monde se connaît, tout le monde se parle. On se promène ensemble, on dîne à la même table, on vit sous le même toit, en un mot, nous formons une sorte de communauté animée de la même vie et des mêmes sentiments. Lundi passé, tous les pèlerins ont assisté à la messe dite à Saint-Pierre, célébrée par Son Em. le cardinal Howard, un ancien officier de l'armée anglaise, appartenant à la famille du duc de Norfolk, et qui a échangé le glaive qui tue contre la croix qui pardonne.

Nous avons tous communié de la main de Son Eminence.

Hier mardi nous avons continué nos excursions, visitant tour à tour les musées du Vatican et du Capitole, et les ruines fameuses que, plus que toute autre ville, Rome a conservées religieusement.

En entrant au Colisée, on ne peut réprimer un serrement de cœur.

Voulant honorer un endroit sanctifié par le sang de tant de glorieux martyrs, les papes avaient fait construire, tout à l'entour, de petites chapelles où les pèlerins allaient s'agenouiller pieusement.

Une croix s'élevait également au milieu de l'ancienne arène.

Les troupes italiennes en passant par là ont tout dévasté. Les chapelles ont disparu, démolies par ordre de la municipalité dite " romaine ", la croix même n'a pas trouvé grâce devant ces iconoclastes haineux inspirés par la Loge.

Et puisque je parle d'iconoclastes, je ne puis passer sous silence l'injure faite à notre pays par les barbares qui ont pris possession de la Ville éternelle.

Après la bataille de Mentana, où plusieurs de nos compatriotes versèrent leur sang, Pie IX fit ériger au cimetière de Saint-Laurent un superbe mausolée surmonté d'un groupe en marbre blanc figurant Saint-Pierre donnant l'épée à un chevalier du moyen âge.

Sur les côtés plusieurs plaques rappellent les noms des glorieux héros tombés sur le champ d'honneur.

Eh bien ! le croiriez-vous, les envahisseurs n'ont même pas pu respecter ce pieux souvenir élevé à la vaillance et au dévouement.

Ils ont enlevé une partie des monuments pour y mettre une pierre portant ce qui suit :

" Les Italiens prenant enfin possession de Rome courbée sous la théocratie, ont laissé subsister ce monument élevé à des mercenaires, comme un souvenir de temps néfastes ! "

A-t-on jamais vu pousser plus loin l'impudence ?

Heureusement pas n'est besoin de défendre les vaillants zouaves qui, quittant leurs foyers et leurs familles, volèrent au secours du S. Père menacé par les hordes garibaldiennes, que soudoyait sous main le gouvernement du roi galant-homme.

Leur bravoure et leur abnégation les a vengés à l'avance de l'injure gratuite que les partisans de l'*Italie une* ont inscrite sur la sépulture de ces chevaliers chrétiens du XIXe siècle.

Je n'en dirai pas davantage non plus, en ce qui concerne le gouvernement des Papes !

Nous avons visité hier les catacombes, et aujourd'hui nous continuons nos excursions.

Nous quitterons Rome le 27 ou le 28 février.

Eruption

—

Une éruption sous-marine s'est produite récemment dans la mer Ionienne, à l'entrée du golte de Patras, non loin d'Ætolicon, petite ville située sur la côte méridionale de la Roumélie.

Les habitants d'Ætolicon furent tout d'abord frappés par une odeur désagréable, se développant dans toute la ville, et qui dura jusqu'au matin.

On entendit en même temps du côté septentrional du golfe un bruit très sensible, et après cela on vit apparaître sur les eaux une grande quantité de poissons morts.

Le lendemain, on remarqua avec étonnement que tous les métaux existant dans les pharmacies et partout ailleurs avaient changé de couleur ; en outre, tous les objets en cire avaient pris une teinte d'argent, et le rouge était devenu noir.

Toutes ces circonstances, dans lesquelles on croyait voir le prélude d'une prochaine catastrophe, furent cause d'une grande terreur parmi les habitants, et surtout parmi les femmes On eut recours aux prières, dans l'espoir d'éloigner le malheur qui semblait imminent.

Depuis lors il n'arriva plus rien d'important, mais la mer, dont la nuance s'était quelque peu modifiée, n'a pu reprendre son calme ordinaire, et sa surface est toujours couverte d'une énorme quantité de poissons morts, pesant environ une à deux *ocques*, que les gamins s'amusent à pêcher.

Cette éruption sous-marine a été précédée par de nombreux tremblements de terre, qui ont duré plusieurs jours ; mais depuis les phénomènes arrivés dans la nuit du 5 au 6 janvier, tout est rentré dans le calme.

Il y a cependant un autre phénomène qui présente beaucoup d'importance ; c'est que depuis quelque temps on a cru remarquer que les côtes de la Roumélie s'abaissent, et que celles de la Morée se soulèvent graduellement.

Explosion à Paris

—

Le 24 février, à dix heures du matin, une détonation jetait l'alarme dans le quartier des Carrières, à Montmartre. En quelques minutes, les habitants des rues avoisinantes sortirent des maisons, en même temps que les agents, le commissaire de police et les pompiers qui avaient entendu le bruit, se dirigeaient vers la rue Ordener, et s'arrêtaient au N. 164 de cette voie, devant les ateliers d'artifices de M. Ruggieri.

Là, sur un immense terrain, sont construites des baraques isolées, et dont les parois n'offrent que fort peu de résistance ; c'est ce que prescrivent, d'ailleurs, les ordonnances de police. A l'extrémité de ce terrain, et à gauche, se trouve l'atelier de fabrication des pétards, dits pétards Saint-Hubert, et que l'on tire dans des armes, les jours de fête, surtout en province. Chacun de ces engins est muni d'une capsule.

L'atelier est divisé en deux compartiments ; vingt-cinq personnes y sont employées, et trois d'entre elles, qui occupent à elles seules un compartiment, sont occupées à charger les pétards, dont les étuis métalliques sont préparés dans l'autre pièce.

C'est dans la plus petite des chambres que l'explosion s'est produite. Les trois ouvrières, dont l'imprudence ou la maladresse de l'une d'entre elles a dû produire l'accident ont pu s'échapper saines et sauves ; mais les étincelles produites par le pétard qui avait éclaté mirent le feu à d'autres pétards, et les ouvrières n'eurent pas toutes le temps de se retirer.

Six furent blessées, dont deux grièvement ; l'une a été transportée à l'hôpital Lariboisière, et l'autre, sur sa demande, à son domicile. Les plus légèrement atteintes ont regagné leurs demeures dans les voitures de la maison.

A l'intérieur, tout est noirci, mais le feu n'a pu se communiquer ni aux chaises, ni aux tables, grâce aux pompiers, qui ont immédiatement tout inondé.

Inondations du Mississipi

—

(Du *Courrier des Etats-Unis*)

L'inondation continue à se propager sur les deux rives du fleuve, dans son cours à travers la Louisiane.

La ville de la Nouvelle-Orléans cependant est encore sauve, et même n'est pas immédiatement menacée. Elle est atteinte au nord par le chemin de fer " Chicago, St-Louis & New-Orleans, " qui, sur une distance d'une quarantaine de milles, suit une étroite langue de terre marécageuse, bordée d'un côté par le Mississippi, et de l'autre par le lac Pontchartrain, sur lequel on a de temps en temps des échappées de vue par les fenêtres des wagons.

A quelques milles au nord de la ville on rencontre les premières flaques d'eau, provenant de la crevasse de Bonnet-Carré, qui commencent à donner une impression diluvienne. A une dizaine de milles plus haut, l'eau s'épanche sans obstacle à travers la voie, qui, à partir de là, n'est plus découverte sur une longueur de quinze à vingt milles. Parfois elle semble dormir entre les rails, ailleurs elle roule comme un torrent. Çà et là, à travers quelque éclaircie entre les arbres, on aperçoit à perte de vue, au niveau de la voie, une nappe d'eau bourbeuse, qui se confond avec les nuages gris de l'horizon

On dit que c'est principalement grâce à l'épanchement qui se fait par cette crevasse que la ville doit l'immunité dont elle a joui jusqu'ici. On accepte volontiers cette hypothèse, en voyant l'incommensurable masse d'eau à laquelle ce déversoir donne issue.

A chaque station le long du chemin de fer, on trouve des gens qui arrivent par toute espèce d'embarcations ou sur des radeaux, faisant des récits lamentables de la désolation qui règne de l'autre côté de la rivière. L'histoire est toujours la même ; ce sont partout les propriétés ruinées es maisons, les clôtures emportées,, les bestiaux noyés. En général les gens du Sud portent ces misères avec plus de résignation que ne le feraient des gens du Nord ; ils ont la philosophie plus facile.

A une des stations, des colporteurs chassés par l'inondation de la rivière Atchafalaya ont raconté qu'ils avaient dû, pour gagner un point de refuge, parcourir une distance de treize milles avec de l'eau jusqu'au ventre, et parfois jusqu'au haut de la poitrine. Ils avaient enfin trouvé un esquif qui les avait amenés à leur destination. Toute la contrée était sous l'eau. dont le niveau s'élevait rapidement ; on pensait que toute la région du Tèche, dont la fertilité est proverbiale, était destinée à être submergée.

Ce qui restait de population était entassé sur les monticules qui émergent çà et là du sein des eaux, pêle-mêle avec des bestiaux, que l'on nourrissait avec les mousses noires dont sont drapées les forêts de la Louisiane, et que des nègres allaient récolter dans des embarcations ou sur des radeaux. Les gens étaient nourris maigrement mais suffisamment avec des rations du gouvernement.

Du reste les habitants de cette région, quoique très éprouvés en réalité, ne perdent pas courage. Ils ont l'espoir qu'aussitôt que le Mississipi commencera à baisser, leur vallée sera promptement asséchée, grâce à l'immense volume d'eau que peut drainer et charrier l'Atchafalaya, et qu'ils auront encore le temps de préparer la moisson.

Le lit de cette rivière s'est singulièrement agrandi depuis une trentaine d'années : on estime que l'Atchafalaya a aujourd'hui une capacité de trois cents pour cent plus grande qu'il y a un quart de siècle. On compte beaucoup sur l'écoulement par cette voie du trop plein de la rivière Rouge et de l'Ouachita pour le prompt drainage de l'Etat.

On mande de Greenwood, petite ville située au confluent des rivières Tallahatchee et Yellow Bush, que l'eau était de ce côté à dix pouces au-dessus du niveau qu'elle avait atteint lors de la grande crue de 1874, et qu'elle continuait à monter à raison de huit pouces par vingt-quatre heures.

La population de Greenwood se compose de deux mille personnes, qui ont été forcées d'abandonner leurs maisons, devenues inhabitables. Toutes s'étaient réfugiées dans la maison de justice, sans distinction de classes et de conditions. Au-dessus de Greenwood, les eaux étaient encore plus hautes qu'à ce point.

A Belen, sur le Coldwater, elles étaient de quatre pieds au-dessus du niveau qu'elles avaient jamais atteint de mémoire d'homme, et elles montaient toujours. Le capitaine Carroll, du steamer de *Smett*, chargé de secourir cette région, ramenait incessamment à Vicksburg des passagers et des bestiaux, et retournait sur les lieux du désastre porter des vivres envoyés par le gouvernement.

On a reçu 100 000 rations, venues par Memphis et St-Louis, et on en attend 100 000 autres qui sont annoncées.

Un voyageur venant du comté de Sharbey a rapporté que, dans son district, les eaux avaient monté de quatre pieds en vingt-quatre heures, et que dans tout le comté, il n'y avait pas un endroit où poser le pied à sec. Il en était de même, a-t-il dit, dans le comté de Washington.

De la Nouvelle-Orléans on écrit : —" ... Lundi quatre crevasses se sont déclarées dans les levées, sur le front des paroisses de Tensas et Concordia, sur une distance de quinze milles ; ces deux paroisses doivent être entièrement submergées. Dans la jour-

née de mardi une autre crevasse s'est ouverte ; les populations ont été si rapidement chassées et poursuivies par le flot montant qu'elles ont été obligées de tout abandonner dans leur fuite."

Le cœur se serre au spectacle de toutes ces misères, et on frémit à la pensée de ce qui arriverait si l'assistance publique n'était pas à la hauteur de l'immense tâche qui lui est imposée.

M. Monroe Brown, habitant de Cypress-Bend (Arkansas), raconte ainsi le sauvetage de sa famille :

" Nous avons été surpris par l'inondation. En un clin d'œil l'eau a envahi la maison de tous les côtés.

J'avais heureusement un mulet tout sellé devant la porte. J'ai pris ma femme entre les bras ; elle portait elle-même notre baby de trois mois ; et marchant dans l'eau jusqu'au genou je suis arrivé avec mon double fardeau jusqu'au mulet.

Je connaissais un plateau, à 2 milles environ à l'est, et j'espérais que, si nous pouvions l'atteindre, nous y serions en sûreté jusqu'à ce que quelque bateau vînt à passer.

" Ma femme n'a commencé à perdre le courage que quand nous sommes parvenus aux eaux profondes, et que le mulet qui nous portait tous trois a perdu pied et s'est mis à nager.

" Elle a poussé des cris perçants, et peu après, quand nous avons rencontré le corps d'un nègre autour duquel le mulet, entraîné par le courant a tournoyé plusieurs fois, elle s'est entièrement évanouie et elle est tombée inerte entre mes bras.

" J'ai cru alors que nous étions destinés à périr, car, dans ma préoccutions de soutenir la mère et l'enfant, au milieu des évolutions en tous sens que les courants faisaient faire au mulet, j'était devenu désorienté, je ne savais plus de quel côté était le plateau, et de toutes parts je n'apercevais, à perte de vue, qu'une immense étendue d'eau sillonnée par des vagues écumantes.

" Il me semblait être au centre d'une mer courroucée, avec ma femme sans connaissance entre les bras, et le baby dormant paisiblement sur son sein.

" Notre poids obligeait le pauvre mulet aux plus grands efforts, et bientôt j'ai senti qu'il était presque épuisé, et qu'il commençait à enfoncer.

" Au moment où le dernier espoir m'abandonnait, j'ai entendu des voix, et regardant pardessus mon épaule, j'ai vu trois nègres sur un radeau. Je les ai hélés, ils sont venus à nous le plus vite possible, et ils nous ont littéralement arrachés des griffes de la mort.

" Le fidèle animal qui nous avait sauvés était à bout de forces. A peine étions-nous sur le radeau qu'il est devenu le jouet des vagues, et en un instant nous avons vu son cadavre entraîné par le courant.

" Je ne voudrais pas repasser par une semblable épreuve pour tout l'or du monde."

Le tableau du Sud inondé s'assombrit de jour en jour, et il est impossible de prévoir où s'arrêtera le mal. On mande de la Nouvelle-Orléans, 17 mars :

Comme le gros de la crue s'avance incessamment vers le Sud, les levées sur lesquelles on avait compté disparaissent, et la surface de la désolation s'élargit. Dans certaines sections, dit l'*Item*, les populations subsistent sur les cadavres des bestiaux noyées ; il n'y a d'aliments ni pour les hommes ni pour les bêtes. L'eau monte encore à Vicksburg, et le danger s'accroît pour les points au-dessous.

Ce matin la levée a crevé dans la paroisse Saint-Bernard, à environ cinq milles au-dessous des baraques, et l'eau s'est soudainement élancée par un jet de cent pieds de large sur une moyenne de cinq pieds d'épaisseur. L'eau trouvera un écoulement dans le Lac Borgue, à une distance d'environ six milles, et ne s'étendra pas beancoup au-dessus ou au-dessous.

On a reçu à Memphis, par le bateau appartenant au *Globe-Democrat* de Saint-Louis, des nouvelles de Gayoos, Cottonwood Point, Cypress Bend et Brayadocia ; les détails de la détresse qui règne dans cette région sont navrants. La perte des bestiaux dans les fonds entre Cairo et Memphis est évaluée à quinze mille têtes. Carutherville est sous l'eau, ainsi que les îles nº 16, 17 et 18. Des hommes sillonnent avec des embarcations les districts inondés, recueillant les peaux des animaux noyés. Les villes de Oscecola, Fort Pillow et Randolphus sont en partie sous l'eau, et le peuple n'a d'autre subsistance que les rations du gouvernement

Le *Herald* de Vicksbourg discute longuement l'efficacité du système des levées pour la protection du pays contre les fléaux périodiques qui le désolent. " Il faut, dit-il en conclusion, il faut adopter un système d'ensemble pour tout le cours du fleuve, et ce système doit être placé sous la direction immédiate du gouvernement des Etats-Unis. Si l'endigue ment n'est pas le meilleur expédient, il ne faut pas que le gouvernement s'y attache, car ce seraient des dépenses énormes sans résultats équivalents ; si les levées, combinées avec d'autres mesures, peuvent assurer la protection de la richesse publique, alors c'est là qu'il faut viser, et il n'y aura jamais de dépenses trop lourdes si le résultat est atteint. "

Toutes les nouvelles qui arrivent des districts inondés s'accordent à présenter la situation comme plus critique de jour en jour. De toute la vallée du Mississippi la section inférieure est la seule qui n'ait pas souffert davantage que dans la grande crue de 1874, la plus désastreuse dont on se souvienne. Malheureusement il n'est pas certain que cette région continue à jouir de l'avantage relatif qu'elle a conservé jusqu'ici, et c'est avec une terrible anxiété que les Lousianais suivent le progrès du fléau, en se rappelant les irréparables calamités qu'il leur a infligées. A cette époque, de Memphis seulement jusqu'aux embouchures du fleuve il n'y a pas eu moins de cinquante milles de crevasses, en additionnant toutes les déchirures partielles. De deux à trois millions d'acres de terre ont été sabmergés dans l'Etat de la Louisiane seulement, et un quart de cette superficie était en culture. La rivière déchargeait sur les terres, dans ce district, deux millards de pieds cubes d'eau par heure. Les cravasses du Chicot et de la rivière St-Francis couvraient plus d'un demi-million d'acres. Les paroisses inondées ne comptaient pas moins de trois cent cinquante mille habitants. Nombre de personnes ont péri, et, sans l'assistance empressée de la charité publique, des centaines de malheureux seraient morts de faim.

On mande de Cincinnati, 18 mars : " Un message spécial de Yazoo-City, Mississippi, fait savoir que la crue est d'un pied plus haut qu'en 1867. Les habitants ne s'occupent plus de leurs biens, et ne songent qu'à sauver leurs personnes. Des steamers les emportent aussi vite qu'ils peuvent. La nuit dernière, 1200 ont été emmenés. Une maison où on épluche le coton, pleine de réfugiés, a été balayée par le flot, et tout ce qu'elle contenait a été noyé. "

Tous ces épisodes décousus sont sans doute impuissants à peindre l'ensemble des misères causées par le fléau ; cependant il n'y a pas quant à présent d'autre moyen d'en donner une idée. Il est impossible de résumer. Toutefois il y a quelques rapports où se trouvent çà et là des aperçus généraux. D'après un récit que nous avons sous les yeux, les ruines et les souffrances égaleraient, si elles ne les dépassaient, les résultats qu'a eus la guerre civile, et par la valeur des propriétés détruites, et par les conséquences qu'entraînera vraisemblablement la désorganisation du travail. La plaine d'alluvion à travers la quelle coule le Mississippi a cinq cents milles de long sur trente à quatre-vingt milles de large, et quand les eaux atteignent à cinquante pieds au dessus du niveau des basses eaux, —ce qui est leur élévation actuelle il n'y a plus en quelque sorte de digues qui soient capables de les empêcher de s'épancher et de se répandre sur la surface entière des terres basses. Avec un flot d'un tel volume, dont le cours n'a pas moins de deux mille six cents milles, et qui est alimenté par des tributaires comme le Missouri, l'Ohio, l'Arkansas, la Rivière-Rouge, l'Yazoo, qui sont déjà de grandes rivières, — s'il arrive une coïncidence de plusieurs crues simultanées, ce n'est plus une inondation, mais un déluge qui s'épanche sur toutes les régions qui ne sont pas protégées par des obstacles insurmontables ou indestructibles Tel est aujourd'hui la situation, et si l'on veut l'évaluer en chiffres, on peut prendre pour point de départ l'opinion d'un planteur qui est l'un des hommes les plus compétents du Sud. " Tandis dit-il, qu'en année commune nous produisons six cent mille balles de coton, la même région n'en donnera probablement pas cette année plus de cent cinquante mille. "

Alexandre Dumas

Pour être romancier, on n'en est pas moins [homme !

Il arrive à M. Alexandre Dumas fils une désagréable aventure, dont le public des " premières," comme on dit dans son monde, s'amuse beaucoup.

L'auteur de la *Princesse de Bagdad* aime les tableaux, qu'il achète bon marché pour les vendre le plus cher qu'il peut.

C'est ainsi qu'il y a quelques années, il se rendit acquéreur, à très bon compte, dit-on, d'un tableau du peintre Jacquet, qui consentit au marché sur l'assurance que le tableau exposé chez l'illustre accadémicien, cette gloire de nos théâtres, ferait la gloire et le succès du peintre.

Qu'arriva-t-il ? je ne sais. Mais plus tard M. Jacquet, retrouvant son tableau mis en vente à *très haut prix* chez un marchand, jura de se venger. La vengence s'est faite à l'Exposition des aquerellistes, où M. Jaquet expose un *Marchand Juif de Bagdad*, dont le *Caftan* ne change en rien la physionomie et les traits de M. Dumas fils.

Vous jugez de la joie du public alléché par l'histoire, de la colère des amis de M. Dumas et de M. Dumas lui-même, qui s'est adressé à la justice pour demander qu'on enlève ce tableau gênant.

Le plus joli de l'aventure, c'est que M. Dumas a pour gendre M. Lippman, un juif, qui, deux fois vexé de l'exploit de M. Jacquet, est allé à l'Exposition, a attaqué à coups de canne le fameux tableau—dont il n'a d'ailleurs brisé que la glace—parce qu'il a été appréhendé au corps—au commencement de son accès de rage.

Le cercle de l'Exposition a eu peine ensuite à contenir l'affluence des visiteurs.

Les Nihilistes

La Presse de Vienne raconte que la police de Moscou a découvert une association de nihilistes dans les circonstances suivantes : deux jeunes gens, dont l'un est le fils d'un colonel, louèrent, il y a quelque temps, un appartement situé en face du Kremlim ; quelques jours après leur installation, deux autres jeunes gens, le frère et la sœur du fils du colonel, louèrent dans la même maison un autre appartement qu'ils meublèrent très modestement.

La jeune fille quitta bientôt son frère pour aller demeurer chez le fils du général : mais les autres habitants croyant que la jeune fille était la maîtresse du général, se plaignirent de cet état de choses : la jeune fille fut obligée de quitter Moscou, et de retourner chez ses parents, qui habitent St-Pétersbourg.

Les occupants des deux appartements recevaient beaucoup de monde, surtout le soir, c'est ce qui éveilla les soupçons de la police.

On fit une perquisition sur l'un des visiteurs, qui avait passé la nuit chez les jeunes gens sans avoir fait une déclaration préalable à la justice.

On trouva dans un des deux appartements une quantité de poignards, de revolvers et de pamphlets révolutionnaires, et en outre des lettres et des dépêches émanant du colonel, dans lesquelles il priait ses fils et sa fille de rentrer dans la maison parternelle ; les trois jeunes gens, dont un tira un coup de fusil sur les agents de police, furent arrêtés ; dans l'autre appartement, on trouva également une grande quantité d'armes : tout fait présumer que ces jeunes gens projetaient un attentat contre la vie de l'Empereur à l'occasion de son couronnement à Moscou.

Les trois jeunes gens ont été conduits à St-Pétersbourg, où la police a également arrêté le colonel, sa fille et une gouvernante ; mais ces derniers, à l'exception de la fille, seront problablement mis en liberté.

Le colonel est un des officiers les plus distingués de l'armée russe. Dans tous les cas, il sera obligé de donner sa démission, sa position dans l'armée étant devenue impossible.

Russie

Plusieurs nihilistes se sont échappés de la Sibérie.

Une correspondance de St-Pétersbourg donne les détails suivants sur l'incendie du théâtre Demidoff :

" Le feu a duré jusqu'à quatre heures du matin. Malgré la position isolée du théâtre dans un jardin, le vent a poussé les flammes dans la direction de quelques maisons voisines, mais elles n'ont été que légèrement endommagées. Le théâtre, qui était en bois, a été entièrement consumé.

" Il devait y avoir huit cents personnes au théâtre lorsque le feu a éclaté. Grâce à l'énergie et à la présence d'esprit du commissaire de police, tout le monde a été sauvé.

" En voyant la fumée, il s'est levé et a crié aux spectateurs : " Ne bou- " gez pas ; qu'une rangée de stalles " seulement se vide à la fois, et dans " cinq minutes la salle peut être " évacuée. "

" Cette suggestion a été suivie.

" Pendant ce temps, la police avait ouvert les portes, qui avaient été construites après la panique causée par la destruction du Ring-Théâtre de Vienne, et au bout de cinq minutes, comme le commissaire l'avait dit, la salle a été vidée.

" Le feu avait pris naissance dans une des loges des actrices. Le bâtiment était assuré pour $12 000. Il avait été condamné par le comité d'inspection immédiatement après l'incendie du Ring-Théâtre de Vienne. "

Lettre de la Capitale

—

Ottawa 18 mars 1882.

M. Béchard, du comté d'Iberville, a parlé après M. Landry à la séance d'hier. M. Béchard s'est donné une peine infinie pour répondre aux arguments inattaquables de M. Landry, et pour excuser un peu son parti de l'inconséquence de sa conduite politique. Mais cette tâche était au-dessus de ses forces. M. Burpee a proposé l'ajournement du débat et Sir John a déclaré qu'il désirait le voir se terminer mardi soir ou mercredi matin. On s'attend à une longue séance.

***

J'avais promis une description de l'édifice de la bibliothèque ; je profite du moment où je n'ai aucune nouvelle importante à vous transmettre pour vous en dire un mot. Pour ceux de nos lecteurs qui ne le savent pas encore, je dirai que cet édifice est circulaire et a 90 pieds de diamètre ; commencé en 1863 il n'a été terminé qu'en 1876. Pendant ce temps les livres étaient placés dans la salle de lecture actuelle.

Les murs de l'édifice sont construits en pierre et en fer et ont une épaisseur de quatre pieds. Ce mur forme à l'intérieur un polygone à 16 pans Le dessin est hardi dans son ensemble et produit un très bon effet.

La voûte dont la naissance est à une hauteur de 40 pieds du plancher, a elle-même une hauteur de 42 pieds. Au centre il y a une ouverture de 30 pieds de diamètre, surmontée d'une lanterne voûtée de 40 pieds de hauteur, et dont le faîte se trouve à une élévation de 124 pieds du plancher de la bibliothèque.

L'intérieur de la bibliothèque est divisé en trois galeries superposées, divisées elles-mêmes en 24 parties par huit avant-corps très élégants, dans lesquels on a disposé des rayons comme dans les autres parties de la bibliothèque. Dans chacune de ces divisions qui porte son chiffre, la classification des livres est faite avec beaucoup d'ordre et d'intelligence ; malgré la grande étendue de la bibliothèque, le nombre de livres est si considérable (100,800), qu'il n'y a déjà plus d'espace libre.

Une grande quantité de livres dont l'usage n'est pas très fréquent ont été mis dans les voutes et sur des rayons dans la partie supérieure de la salle de lecture. En entrant dans la bibliothèque on voit au centre une magnifique statue en marbre de la reine Victoria et plus loin des bustes du Prince et de la Princesse de Galles, du marquis de Lorne, de Sir Etienne Taché, de M. Sandfield MacDonald, et de Sir William Logan, géologue célèbre de Montréal, et le buste inachevé de Sir John A. MacDonald. Lorsque l'intérieur de la bibliothèque a été termin en 1876, et avant que les livres y fussent installés, les ministres de la Province de Québec en fonction alors, les honorables MM. Cauchon, Letellier, Huntington et Geoffrion y donnèrent un grand bal costumé auquel assistait lord Dufferin.

En 1871, l'administration de la bibliothèque fut constituée en bureau separé. Les officiers en sont nommés par le gouvernement en conseil et sont responsables aux présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

Voici leurs noms : Alpheus Todd, bibliothécaire.

A. D. Decelles, assistant bibliothécaire, Augustin Laperrière, A. H. Todd, James Fletcher, James Campbell, L. P. Sylvain, greffiers ; L. J. Casault, conservateur ; James Dunlop, J. W. Ryan, J. R. Ratté, messagers.

***

On dit aujourd'hui que le bill de M. Girouard en faveur du mariage de beau-frère et belle-sœur ne sera pas adopté par le sénat.

———

Ottawa 20 mars 1882.

L'excursion des membres de la Chambre des communes, du Sénat, de la Presse au collège militaire de Kingston a eu lieu samedi. Le départ avait lieu à 9.30 h. d'Ottawa et nous arrivions à Kingston à 1 heure de l'après-midi. Le maire et le conseil de ville attendaient à la gare l'arrivée du train et souhaitèrent la bienvenue à l'honorable ministre de la milice et à M. l'orateur de la Chambre des communes.

Les invités au nombre de 250 furent conduits à la grande salle de l'hôtel de ville où un magnifique dîner était servi. La gaieté la plus franche n'a cessé de régner pendant tout le banquet. Plusieurs causes y contribuaient : la présence des dames, les airs canadiens joués par la batterie B, autrefois à Québec, et un champagne généreux.

Deux adresses ont été présentées : une à l'honorable ministre de la milice, l'autre à M. l'orateur Blanchet. Nous pouvons dire avec fierté que les honorables MM. Caron et Blanchet ont fait honneur à la race française dans cette circonstance. Leurs discours en réponse à ces adresses, prononcés dans un anglais très pur, étaient remarquables par l'élévation des idées et la richesse des expressions. Nous avons entendu plusieurs personnes de Kingston en exprimer toute leur admiration.

Aussitôt après le banquet, à 3 heures, le bateau à vapeur *Pierrepont* transportait les excursionnistes au collège militaire, qui est situé sur la pointe Frédérick en face de la ville de Kingston.

C'est un grand et bel édifice en pierre, où sont réunis tous les éléments nécessaires à l'enseignement de l'art militaire. Cent douze cadets y reçoivent l'instruction. De ce nombre 61 sont d'Ontario, 24 de Québec, 15 de la Nouvelle-Ecosse, 8 du Nouveau-Brunswick, 2 du Manitoba et 2 de la Colombie Anglaise.

Les cadets ont fait différents exercices en face du collège. Puis a eu lieu la visite des salles, des laboratoires. etc. etc. On nous a donné aussi le spectacle d'exercices de gymnase, d'escrimes, d'expériences avec les torpilles, etc. etc. Bref le temps a été fort bien employé jusqu'à 5.30 h.

Plusieurs de ceux qui étaient opposés au maintien de ce collège, sont revenus de cette visite avec une opinion beaucoup plus favorable à son sujet ; car si on a quelque chose à dire contre son utilité immédiate, il n'y a aucun doute qu'on y donne un enseignement supérieur qui pourra être très utile au pays à un moment donné. Il y a un professeur de Français, M. Duval, et nous avons constaté qu'un grand nombre de cadets parlaient bien notre langue.

Un bon nombre d'excursionnistes n'ont pas attendu la fin des exercices au collège militaire, et ont profité des voitures mises généreusement à leur disposition, par les organisateurs de la réception, pour aller visiter la ville et le pénitencier de Kingston.

Kingston, autrefois capitale du Haut-Canada, est aujourd'hui une petite ville de 15,000 âmes. Elle est située à l'embouchure du St-Laurent à l'extrémité est du lac Ontario. L'apparence générale de la ville ressemble beaucoup à celle des Trois-Rivières. Bâtie en pierre et en brique, baignée par les eaux du fleuve, elle renferme une trentaine d'édifices publics dont le plus considérable est le pénitencier. Il y a 17 églises catholiques et protestantes, 2 collèges, un Hôtel Dieu, un hôpital général, etc.

En 1672 De Courcelles établit, sur le site même où est Kingston aujourd'hui, un fort qu'on nomma d'abord Cataraqui, puis Fort Frontenac. Ce fort tomba au pouvoir des troupes anglaises en 1762.

En face de la ville, sur la pointe Frédérick, sont les casernes militaires, et de l'autre côté de la rivière Cataraqui, qui se décharge dans le lac Ontario, s'élèvent le fort Henry et d'autres fortifications. Kingston est défendu en outre par quatre tours dont l'une est construite dans le fleuve à une petite distance en face de la ville. Kingston est, après Québec et Halifax, la plus forte place de la Puissance.

Le pénitencier de Kingston que nous avons visité dans toutes ses parties, est un établissement des mieux conduits. Les condamnés au nombre de 600 sont divisés en différents métiers. Il y a les tailleurs, les menuisiers, les forgerons, les cordonniers, les fondeurs, etc., sous la direction d'un chef spécial, qui souvent est un condamné lui-même.

Le gouvernement fait exécuter dans le pénitencier, des habillements, des chaussures etc pour la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour les militaires.

Le surintendant du pénitencier M. Creighton mérite des félicitations pour l'ordre parfait qui est tenu dans cet établissements considérable, avec un aussi petit nombre d'employés à son service.

Parmi les condamnés il y a 21 femmes dont deux sont condamnées à vie pour avoir empoisonné leur mari. Il y a aussi une cinquantaine de condamnés qui n'ont pas toute leur raison et qui sont tenus dans des appartements séparés.

A six heures les excursionnistes, moins quelques uns, invités par le maire et les échevins à demeurer à Kingston, étaient prêts pour le retour. Nous n'avons jamais encore assisté à une excursion où le programme ait été si bien organisé et si bien rempli.

MM. Gunn, Kirkpatrick, le maire de Kingston, M. Gaskin, et les échevins méritent les plus grandes félicitations pour la réception magnifique qui a été faite aux visiteurs.

A 11. 30 le train entrait en gare à Ottawa, et les excursionnistes se retiraient dans leurs demeures, enchantés de ce voyage.

———

Ottawa, 21 mars 1882.

Le bill de M. Girouard, demandant pour le crédit-foncier, le droit de pouvoir augmenter son taux d'intérêt, a été rejeté hier soir par une forte majorité. Trente-cinq députés ont voté en faveur du bill, et cent cinq contre.

***

On s'intéresse à Ottawa tout autant qu'à Québec, je crois, à la question de la vente du chemin de fer du Nord. Tout chacun discute cette question Je crois bien faire en vous transmettant copie de certaines considérations faites par un financier de la Province de Québec, en ce moment à Ottawa, surr la vente du chemin. Il étudie la question à l'aide des chiffres et la position qu'il prend a une grande force. Il est bon qu'au moment où les chambres vont discuter cette question, chacun apporte sa part de lumières et de connaissances. Voici ces considérations.

Le *Journal de Québec*, publiait à la date du 16 courant, un article intitulé : Le simple bon sens. Cet article, bourré de chiffres, renforcé de statistiques, que nous admettrons comme exactes, pour les besoins de la discussion, et parsemé de calculs qui ont donné lieu au proverbe : "On peut faire dire aux chiffres tout ce qu'on veut," a pour but de prouver : 1° Que nous sommes forcés de vendre notre chemin de fer ; 2° Qu'en le vendant aujourd'hui $8,000,000, nous en tirons autant de bénéfices que si nous le vendions $11,000,000 dans cinq ans.

Pour prouver le premier point, l'article énumère les sommes immédiatement nécessaires pour l'exécution de travaux *dont on ne peut se dispenser*. En voici le détail.

1° Extension à Montréal et *usines* (ateliers)	$240 000
2° *Station* (Gare) à Montréal	60,000
3° Embranchement St-Laurent	100,000
4° *Travaux sur le terrain Bellerive*	10,000
5° *Extension* (prolongement) d'Hochelaga au chemin Papineau, expropriations, bâtisses, etc.	200,000
6° Usage ou construction de quais à Quebec	130,000
7° Travaux sur les quais	30,000
8° Moitié du coût des bateaux traversiers	90,000
9° Déplacement de la voie de la rue Prince-Edouard. usines à Québec	225,000
10° Ballast de Québec à Ottawa	80.000
11° Travaux aux Trois-Rivières	140,000
Total	$1,345,000

Ces chifires nous paraissent d'autant plus exagérés, que pour ce qui regarde Montréal (items 1, 2, 3, 4 et 5 en tout $610,000), la compagnie du Pacifique n'a demandé qu'une déduction de $400,000. Il y a donc là évidemment une erreur de $210,000. Nous ne discuterons pas les sommes auxquelles sont évalués les travaux à exécuter à Québec ; mais nous nions la nécessité immédiate de l'item 11e. Travaux aux Trois-Rivières. Nous n'en voyons pas le moindre prétexte avouable. Nous mettrons également de côté les $80,000 du ballast. C'est une dépense d'entretien qui doit être reléguée parmi les divers frais d'exploitation. Nous réduisons donc de $430,000 le total du *Journal de Québec*, ce qui le met à $915.000.

Ajoutons cette somme aux $13,000,000 que nous coûte le chemin, et nous aurons $13,915,000.

Si nous vendons immédiatement

notre chemin, *pourvu que le capital reste entre les mains des acheteurs et qu'il porte intérêt à 5 pour cent*, nous serons débarrassés de $8.000,000 de notre dette, soit d'une dépense annuelle de $480,000, intérêts et fonds d'amortissement ; et nous nous dispensons de payer les $915,000 additionnelles. Il nous reste alors à pourvoir au moyen des revenus ordinaires de la province aux intérêts et au remboursement du capital de $5,000,000, dépensées pour notre chemin de fer, soit par année $300,000.

Maintenant, si nous gardons notre chemin de fer avec toutes les dépenses qu'il nécessitera, nous aurons à emprunter $915,000, et par conséquent à payer.

Intérêt sur $13,915.000 à 5 o/o	$695,750
Amortissement à 1 o/o	139,150
	$834,900

Il faut déduire de ce montant le revenu net du chemin. Sans doute ce revenu net n'égalera pas d'abord cette somme de $834,900 : mais les recettes brutes ont été en 1880-81 de $886,000 elles seront, nous dit-on, en 1881-82 de $1,000,000, soit une augmentation, en chiffres ronds de 15 o/o.

Le *Journal de Québec* prend une peine infinie pour établir que la proportion du bénéfice net aux recettes brutes ne peut être de plus de 25 o/o, et la proportion du bénéfice net au capital dépensé, de plus de 1¼ o/o. Dans ce but, il compare notre chemin de fer du nord aux autres lignes du Canada, le Grand Tronc et le Great Western exceptés. Il ne tient aucun compte du fait que notre chemin, construit d'après les meilleures méthodes, avec des matériaux de première qualité, demande infiniment moins de frais d'entretien que les autres lignes ; qu'il ne faudrait pas même le comparer au Grand Tronc, ni au Great Western, car ces deux lignes, ayant à lutter contre une concurrence formidable, sont obligées d'abaisser leur tarif à des taux à peine suffisants pour payer les frais de traction, tandis que nous n'avons actuellement aucun concurrent, et que nous n'en avons encore aucun en perspective, du moins pour le trafic local, le seul qui ait fourni jusqu'ici nos recettes brutes.

Nous croyons donc être au dessous de la vérité en fixant à 30 o/o le bénéfice net qu'une bonne administration peut tirer de notre chemin de fer.

Voici donc quelle sera notre situation :

	Déficit.	
1881-82. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net	300,000	
		$534,900
1882-83. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net	345,000	
		$489,900
1883-84. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net	396,750	
		$437,150
1884-85. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net	456,260	
		$378,640
1885-86. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net	524,699	
		$310,201
1886-87. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net	599,403	
		$235,497
1887-88. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net	689 313	
		$145,587
1888-89. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net	792,709	
		$ 42,191
Total		$2,583,966

	Surplus.	
1889 90. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net	918,715	
		$ 83,815
1890-91. Intérêts et amortissement	$ 834,900	
Revenu net	1056,532	
		$221,631
Total		$304,547

Si nous vendons notre chemin de fer aujourd'hui pour $8,000,000, il nous restera à payer tous les ans pour intérêt et amortissement $300,000 soit pendant dix ans, $3,000,000. En gardant le chemin de fer, avec l'augmentation constante bien modeste, et due au commerce local seulement, de 15 o/o dans les recettes annuelles, nous aurons eu, au bout de dix ans :

Déficits [8 ans]	$3,583 966
Surplus [2 ans]	304.547
Balance	$2,279.419

Nous n'aurons donc eu à tirer un revenu ordinaire pendant dix ans, que $2,279,419, en gardant notre chemin de fer, tandis qu'en le vendant, nous aurons dû tirer $3,000.000. Et au bout de dix ans, le chemin payant plus que l'intérêt sur le capital qu'il a coûté, pourquoi le vendre ?

On nous dira : mais le Pacifique va construire une ligne d'Ottawa à Montréal qui transportera tout le trafic de l'Ouest. Aussi n'avons-nous tenu aucun compte du trafic de l'Ouest, nos calculs sont basés sur le trafic actuel du chemin qui n'est absolument rien autre chose qu'un trafic local. S'il fallait calculersur le commerce de l'Ouest, le *Journal de Québec* se trouverait trop loin de compte, mieux vaut ne compter que sur ce qui est sûr, que sur ce que nous avons dans la main.

Et si le *Journal* veut bien axaminer le calcul que nous venons de faire, comment pourrait-il refuser d'admettre que le simple bon sens nous ordonne de ne pas vendre notre chemin de fer ?

***

Voici le texte de la modification qui sera apportée à la loi sur le tabac. La loi sera amendée en abolissant le droit de 4 centins par livre sur le tabac commun du Canada appelé tabac en torquette par la clause 35, section 10, et en prescrivant qu'il sera sujet au même droit que d'autre tabac manufacturé exclusivement de tabac du crû du C anada, conformément à la section 8, tel droit devant être réduit de 14 centins à 8 centins par livre, pour les deux années qui suivront immédiatement la passation de l'acte, et à 10 centins par livre, pour les deux années suivant les précédentes.

Deuxièmement en réduisant le droit imposé, en conformité de la section 9 de la dite clause 35, sur. les cigares faits exclusivement de tabac cultivé en Canada, de 30 centins à 20 centins par livre.

Ottawa, 22 Mars 1882.

Le débat sur le budget, que l'on croyait devoir se terminer à la séance d'hier, a été ajourné de nouveau. Douze orateurs, hier, ont pris part au débat ; ce sont presque tous des députés du Haut-Canada. On dit qu'il y en aura encore une dizaine qui parleront demain, de sorte que l'on aura entendu quarante-cinq députés discourir sur la question du tarif. Cette discussion devient oiseuse et fatigante Il a été décidé, à un *caucus* des députés ministériels tenu aujourd'hui, de presser autant que possible la fin de ce débat, et de ne pas prononcer de longs discours.

***

Hier a eu lieu, dans les salons de M. l'orateur Blanchet, une soirée des plus charmantes. M. l'orateur avait invité Mlle de Martigny, de St-Romuald, Madame Evariste Gélinas, de Montréal, et MM. Chaulet et St-Louis, étudiants en droit de Montréal, tous quatre en promenade en ce moment à Ottawa, à répéter devant un certain nombre d'invités une très jolie opérette intitulée : " Les revenants bretons. "

L'opérette a été rendue à la perfection. Chacun des acteurs a rempli son rôle avec une grâce et une aisance parfaite. On ne pouvait mieux attendre d'artistes de profession, aussi les invités, au nombre de 200 personnes, n'ont pas ménagé leurs applaudissements Madame F.-X. Archambault, de Montréal, accompagnait les acteurs au piano.

L'opérette sera répétée demain à l'Institut Canadien, sous le patronage de M. l'orateur des Communes.

***

M. le Commandant Fortin, député de Gaspé, a amené devant la Chambre, la semaine dernière, une question de la plus haute importance.

Il a demandé copie de toutes lettres, rapports ou autres documents concernant l'importation en Canada du hareng salé en barils, ou demi-barils, ou d'autres espèces de poisson venant de Terreneuve ou de la côte du Labrador, et l'inspection de poisson à Terreneuve ou ailleurs, et l'estampage des barils ou demi-barils contenant ce poisson par les inspecteurs de poisson et d'huile de poisson, avec leurs estampes d'inspection.

En faisant cette question, M. Fortin a pour but de mettre au jour une injustice criante faite aux pêcheurs canadiens, injustice qui a pour résultats de détruire complètement le commerce des pêcheries du Canada.

En 1874, le gouvernement MacKenzie apporta quelques amendements à la loi de l'inspection obligatoire du poisson, votée l'année précédente. Un de ces amendements disait que le hareng mis en barils et inspecté à Terreneuve. pourrait être admis en Canada sans une nouvelle inspection. Il suffirait simplement à l'inspecteur canadien de mettre sur le baril le mot *Terreneuve*, ouvrage pour lequel l'inspecteur aurait droit à deux cents par baril.

Or, à Terreneuve, le gouvernement accorde à tous ces pêcheurs des licences d'inspecteurs et le droit d'inspecter eux-mêmes leur poisson, de sorte que les pêcheurs de Terreneuve n'ont à payer sur leur poisson pour le vendre à Québec ou à Montréal que deux centins, par baril, tandisque nos pêcheurs canadiens, qui prennent leur poisson dans les mêmes eaux et quelquefois dans la même seine que les pêcheurs de Terreneuve, ont à payer de 25 à 50 cents par baril pour l'inspection de chaque baril de poisson apporté à Québec ou à Montréal.

Quel a été le résultat de cet état de choses ?

Les pêcheurs de Terreneuve ont exporté au Canada 131,000 barils de hareng pour lesquels ils n'ont payé que $2,655 de droits d'inspection, tandisque nos pêcheurs canadiens ont payé $8,000 pour 40,000 barils, ce qui donne une prime réelle de $24,000 aux pêcheurs de Terreneuve pour apporter leur poisson en Canada, et venir faire concurrence aux pêcheurs canadiens et ruiner leur commerce.

M. Fortin a donné lecture de plusieurs lettres de pêcheurs qui se plaignent beaucoup de cette concurrence injuste.

Nous croyons que le gouvernement, convaincu par les arguments et les preuves inattaquables cités par M. Fortin, va faire disparaître cette injustice. M. Fortin est très au fait de toutes ces questions qui intéressent son comté et nul doute que s'il eut été en chambre en 1874, cet amendement à la loi n'eut certainement pas été voté.

***

La vente du chemin de fer du Nord est le sujet de toutes les conversations. La députation de la province de Québec, approuve généralement l'action du gouvernement Chapleau. On dit ici que le marché est avantageux pour la province de Québec.

Ottawa, 23 mars 1882.

Le bill de M. Girouard a été adopté, hier soir, par la Chambre des Communes, après une longue discussion, et après avoir résisté à l'attaque de plusieurs député, qui ont présenté amendements sur amendements.

Voici la teneur du bill tel qu'il a été adopté par la Chambre.

Acte concernant le mariage avec la sœur de la femme défunte.

1. Les lois qui prohibent le mariage entre un homme et la sœur de sa femme défunte sont par le présent abrogées, tant à l'égard des mariages déjà contractés qu'à l'égard de ceux qui le seront à l'avenir, et, en ce qui concerne les mariages déjà contractés, comme si ces lois n'eussent jamais existé.

2. Cet acte n'affecte en aucune façon les cas décidés par les tribunaux ou actuellement pendants devant eux ; il n'affecte, non plus, aucun droit réellement acquis par les enfants nés du premier mariage avant la passation du présent acte ; et le présent acte n'affecte, non plus, aucun de ces mariages lorsque l'une ou l'autre partie s'est ensuite, durant la vie de l'autre, légalement mariée à une autre personne.

Sir Hector Langevin a combattu le bill de M. Girouard, parce que les droits des provinces sont en jeu dans cette question.

Voici ce que dit à ce sujet, le *Canada*, d'hier :

Les droits des provinces sont en jeu. Il était aussi important, en 1867, de réserver à celles-ci les lois sur le mariage que les lois sur l'éducation. Il est évident que l'intention des pères de la constitution a été de faire cette réserve, et le parlement fédéral commettrait un empiètement en passant ce bill qui *rappelle toutes les lois existantes contre le mariage entre* beaux-frères et belles-sœurs,

c'est-à-dire qui rappelle un article du Code Civil de Québec et des statuts de Québec.

Ce premier pas pourrait mener loin. Lorsque le parlement fédéral aura légiféré sur ce point, il le fera sur les autres, et en viendra plus tard à vouloir établir peut être le mariage civil pour toute la confédération, ainsi que l'ont réclamé tout dernièrement le *Globe*, le *Herald* de Montréal et le *Free Press* d'Ottawa.

Maintenant, supposons que le parlement féderal laisse passer le bill Girouard. Il arrivera ceci, que les cours civiles seront forcées de déclarer cette loi inconstitutionnelle à la première occasion, et que les enfants issus de mariages contractés en vertu de la loi nouvelle se trouveront exposés en cas de mort de leurs parents *ab intestât*, de se voir enlever leur héritage par des collatéraux.

Qu'on aille donc, par exemple, soulever cette question devant la Cour d'Appel de Montréal, dont le président connait si bien le sens et la portée de l'Acte fédéral, ou devant le Conseil Privé, qui vient de se prononcer carrément sur ce sujet !

Nous appelons l'attention des députés et des sénateurs, ainsi que celle des autorités religieuses, intéressées au maintien des droits provinciaux sur ces divers points.

***

Les amis de M. le Dr J. C. Taché, à Québec, apprendront avec peine qu'il a été victime, avant hier, d'un accident sérieux. Il a fait une chute en sortant de son bureau et s'est fracturé la jambe près de l'aine. Il souffre horriblement, les médecins appelés en toute hâte peuvent difficilement lui donner leurs soins, à cause des douleurs que cette blessure lui fait souffrir.

Ottawa, 24 mars 1882.

Enfin ! la discussion sur le budget s'est terminée ce matin à 4.30 h. MM. Snowball, Kaulback, Mills, McDougall, Richey ont parlé tour à tour. Sir Léonard a fait le résumé du débat ; il a parlé pendant quatre heures et demie ; il n'y a pas eu d'amendement proposé par l'opposition.

***

Dans les calculs que je vous ai transmis et que vous avez publiés avec ma correspondance mercredi dernier, il y a des erreurs de chiffres qui sans changer le résultat, le rendent plus difficile à saisir.

Les voici corrigés ; il s'agit de la situation qui nous serait faite si nous conservions le chemin, les recettes augmentant de 15 o/o par année.

		Déficits.
1881-82. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net.....	300,000	
		$534,000
1882-83. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net.....	345,000	
		$489,900
1883-84. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net.....	396 750	
		$438,150
1884-85. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net.....	456,260	
		$378,640
1885-86. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net.....	524,699	
		$310,201
1886-87. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net.....	599,403	
		$235,497
1887-88. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net.....	689,313	
		$145,587
1888-89. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net.....	792,709	
		$42,191
Total...		$2,574,066
		Surplus.
1889-90. Intérêts et amortissement	$834,900	
Revenu net.....	911,615	
		$76,715
1890-91. Intérêts et amortissement	$ 834,900	
Revenu net.....	1,048,357	
		$213,457
Total.....		$789,172

De ce calcul il résulte ceci : en gardant le chemin de fer, avec l'augmentation des recettes de 15 o/o, augmentation très modeste qui sera certainement dépassée avec les seules ressources du commerce local, nous aurons eu au bout de dix ans.

Déficits.....	$2,574,066
Surplus.....	213,457
Balance	$2,360,609
Si nous vendons notre chemin de fer $8,000,000, il nous restera à payer les interêts et l'amortissement sur $5,000 000, c'est-à-dire $300,000 par année ; soit en dix ans.....	$3,000,000
Mais si nous gardons le chemin, il nous faudra tirer du revenu ordinaire, pour payer l'intérêt et l'amortissement sur $13,915,000.....	$2,360,609
Bal. en faveur de ce dernier plan...	$639,390

Ainsi nous réalisons une économic de $639.391, en dix ans, le chemin de fer nous reste, et il nous donne un joli surplus ; n'est-ce pas que cela porte à réfléchir ?

***

On dit M. le Dr Taché un peu mieux. Il souffre moins et les médecins espèrent qu'il guérira assez promptement.

Ottawa, 27 mars 1882.

Vendredi dernier le gouvernement a demandé à la chambre de ratifier les changements qu'il voulait faire à la loi, en abolissant le droit de 4 centins par livre sur le tabac commun du Canada, appelé tabac en torquette, imposé par la clause 35, section 10 et en prescrivant qu'il sera sujet au même droit que d'autre tabac manufacturé exclusivement de tabac du crû du Canada, conformément à la section 8, tel droit devant être réduit de 14 centins à 8 centins par livre, pour les deux années qui suivront immédiatement la passation de l'acte, et à 10 centins par livre, pour les deux années suivant les précedentes ; et en réduisant le droit imposé, en conformité de la section 9 de la dite clause 35, sur les cigares faits exclusivement de tabac cultivé en Canada, de 30 centins à 20 centins par livre.

M. Vallée, député de Portneuf, a pris occasion de cette proposition pour exprimer son étonnement sur le changement de politique du gouvernement sur cette question. Car d'après la politique annoncée dans le discours du budget, la vente du tabac en feuille devait être libre, la taxe sur le tabac en torquettes de quatre centins, sur le tabac fabriqué, huit centins, et sur les cigares, dix huit centins.

M. Vallée s'est alors opposé fortement à l'adoption de ces résolutions et il a prononcé un discours dans lequel la question est traitée d'une manière si claire et concluante que le gouvernement a retiré ses résolutions, afin de les modifier dans le sens de M. Vallée et des députés de la Province de Québec.

Ce discours, comme je l'ai dit, fait bien connaître cette question que les libéraux n'ont pas toujours resolue en faveur du producteur de tabac canadien, et les lecteurs, de votre journal, car ce discours sera publié dans ses colonnes, pourront puiser dans ces remarques de M. Vallée tous les éclaircissements désirables.

M. Vallée a fait preuve en cette circonstance des qualités que doit posséder un représentant du peuple. Nous l'en félicitons.

PAUL-EMILE.

La séance de lundi soir

DISCOURS DE M. CHAPLEAU.

27 mars 1882

C'était fête lundi soir à la Chambre d'Assemblée Législative. L'honorable M. Chapleau devait porter la parole au sujet de la vente de la section-ouest du chemin de fer du Nord ; cette nouvelle répandue dans la ville avait suffi pour attirer une foule de gens avides de connaître le court et le long de cette transaction, et d'entendre cette parole éloquente, persuasive et entraînante de notre populaire premier Ministre. Aussi quelle foule dans cette enceinte, toujours trop petite dans des occasions aussi solennelles que celle d'hier soir.

Malgré son faible état de santé, malgré les pressantes sollicitations de ses amis qui redoutaient pour lui l'effort d'un long discours, l'honorable M. Chapleau a parlé et parlé pendant trois heures, et il n'est pas encore entré dans le vif de la question. Il devait d'abord dégager de son sujet toutes les accusations personnelles qu'une presse hostile avait portées contre lui.

L'honorable premier Ministre les a réfutées victorieusement dans son discours d'hier soir, et il a commencé à faire l'historique du chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Nous nous contenterons aujourd'hui de signaler les principaux passages de cette pièce d'éloquence, qui prouvera aux adversaires *quand même* de la politique du gouvernement, que, avant de porter un jugement sur une question aussi vitale pour nous, il faut mettre de côté les préjugés, le parti pris et les insinuations malveillantes.

" Plusieurs mois avant que le gouvernement eut opéré cette vente, dit l'honorable premier ministre, on avait érigé un système de correspondances dans le but de soulever une opinion hostile. Des gens ont correspondu dans tous les coins du pays, sans qu'ils connussent le premier mot de la question. J'ai lu des lettres adressées à des personnes respectables, religieuses, qui n'ont pas l'habitude de se laisser prendre aux fausses représentations, qui étaient de nature à laisser planer sur le gouvernement des soupçons de malhonnêteté, etc. Voilà l'explication de ce mouvement qu'on essaie de créer contre le cabinet provincial. Mais le temps sera ma vengeance, car dans quelques mois ce mouvement qui n'est ni sérieux, ni sincère, aura cessé, et ce concert de malédictions se changera en un concert de bénédictions et d'approbation pour notre politique qui est vraiment nationale."

M. Chapleau cite ce qui s'est passé en chambre lors des commencements du Grand Tronc, lors de la Confédération, et lorsqu'il fut question du Pacifique.

" Est-ce qu'en 1852, la politique du Grand Tronc n'a pas soulevé des malédictions ? On a crié que l'on vendait le pays et que les intérêts d'une section étaient sacrifiés pour l'autre. Qui pourrait dire que cette politique n'a pas produit des bienfaits ?

Est-ce qu'un chef n'a pas perdu le pouvoir en 1862 lors du bill de milice qui fut voté en 1867 presque unanimement. Ce qui fut la cause que pendant près 2 ans, le pays fut en proie à un gouvernement qui priva les institutions de charité de leur octroi etc.

La Confédération n'a-t-elle pas été exécrée et maudite, n'a-t-on pas prédit qu'elle serait la ruine de la Province ? Il n'est pas un seul homme qui ne dira pas aujourd'hui que la Confédération a été le salut du Canada.

En 1870, Sir G. E. Cartier annonçait à Ottawa que le gouvernement avait décidé d'acquérir les territoires de la Baie d'Hudson ; comment cela fut-il accueilli ? On a essayé alors de fausser l'opinion ! Un homme distingué, Mgr Taché, croyait que cette acquisition ne serait ni bonne pour les Métis, ni utile au Canada. On vit quelques chefs conservateurs, un entre autres, avoir des doutes et faire un commencement d'opposition. Quel est l'homme sérieux qui dirait que cet acte n'a pas été immense comme résultat ? Acheté pour une bouchée de pain un million de dollars, ce pays vaut aujourd'hui plus de 50 millions. Cette clameur, qui a failli renverser le gouvernement, a duré jusqu'au jour où le véritable parti conservateur s'est rallié à la politique de son chef.

Aujourd'hui tout le monde se demande si ce Pacifique ne sera pas une ère de régénération pour les affaires, s'il ne fera pas du Canada un peuple qui pourra compter avec les autres nations du monde."

M. Chapleau répond à ses accusateurs

28 mars 1882.

LE PREMIER MINISTRE EST L'INSTRUMENT D'UN AUTRE HOMME (SÉNÉCAL), IL EST LE ROI FAINÉANT D'UN MAIRE DU PALAIS

L'honorable M. Chapleau a répondu d'une manière assez vigoureuse à cette accusation. " Ceux qui ont écrit cela, a-t-il dit, connaissaient mal leur homme. Il est vrai que je me suis servi de certains hommes en vue du bien public, j'ai profité de leur esprit d'entreprise pour en faire bénéficier la chose publique ; et je défie mes contradicteurs de prouver qu'en toute affaire importante je n'ai pas consulté ceux que je considère comme mes chefs et les chefs du parti conservateur. Je n'ai pas le temps d'être esclave, je n'ai jamais fléchi le genou devant personne, excepté devant Celui devant qui tout genou doit fléchir. Nous avons fait les élections, et partout on a fait une affaire personnelle contre le premier ministre de cette question d'entourage. Or, le verdict populaire m'a assez bien vengé de

cette accusation ridicule."

ON M'A ACCUSÉ D'AVOIR FAIT FORTUNE MOI ET MA FAMILLE DANS CETTE VENTE.

"C'est le mensonge le plus niais et le plus évident que j'aie jamais entendu, a dit le premier ministre. Ceux qui l'ont prononcé, savaient eux-mêmes qu'ils mentaient, car ils ne viennent pas assez loin de St-Lin pour ignorer les faits concernant l'embranchement de St-Lin. J'ai travaillé de toutes mes forces pour ce chemin qui, au début, semblait devoir être une excellente affaire.

Les orateurs, comme les journaux, m'ont accusé d'avoir mis dans le gousset de mes parents la somme de $300,000—et cela n'est rien autre chose qu'un mensonge—Ceux qui ont dit ces choses mentaient, ces bons chrétiens se sont faits voltairiens : ils ont menti sciemment. Ces accusations sont venues à propos du chemin de St-Lin, et elles ont été portées par un homme qui connaissait mieux que personne la vérité. Si M. King se trouve actionnaire dans le chemin de St-Lin, c'est parce qu'il a voulu rendre service à la compagnie et à la partie du pays par laquelle passe ce chemin.

Mais depuis ce temps-là (1880) M. King est sorti de la compagnie de St-Lin, sans en emporter autre chose que l'argent qu'il y avait mis d'abord Mes accusateurs sont de ces gens qui n'ont pas rougi de mettre leur nom au bas du contrat en manquant à leur serment de député.

Ces accusations perfides sont reçues dans un temple de vertu et de bonne foi, on croit que c'est vrai, et ça prend. J'aurais pu être fortuné si j'eusse voulu, en restant à ma pratique, où je me serais fait une position financière. Le plus gros de mon capital, c'est celui de mes dettes.

M. CHAPLEAU S'EN VA A OTTAWA. APRÈS LA SESSION.

L'on m'accuse, dit l'honorable ministre, de vouloir déserter ma position actuelle après la session, pour aller occuper une position auprès des ministres fédéraux.

Je déclare de suite que j'ai déjà deux fois refusé cette position, dans un temps qui m'aurait été mille fois plus avantageux sous le rapport financier.

M. CHAPLEAU A ÉTÉ INSOUCIANT OU INDIFFÉRENT POUR LES INTÉRÊTS PROVINCIAUX.

R. Nous avons eu une entrevue avec le gouvernement fédéral dans laquelle nous le priâmes de nous aider à relier notre chemin provincial à la grande ligne du Pacifique. Depuis que la construction du Pacifique a été décidée, mes collègues et moi nous n'avons jamais cessé de faire des instances auprès du gouvernement dans le même sens.

Lors du voyage de Sir John A. MacDonald, en Europe, j'obtins de lui qu'il s'intéressât en faveur de notre chemin provincial auprès de la compagnie du Pacifique. A son retour, je lui écrivis dans le même sens ; il est facile de voir que nous n'avons pas perdu un seul instant de vue les intérêts de la province.

Nous n'avons voulu qu'une seule chose dans les relations avec le fédéral : faire du chemin de fer du Nord une partie du Pacifique-Canadien.

LA DÉPUTATION EST VENDUE CORPS ET AME A M. SÉNÉCAL.

Je suis allé en France où j'ai vu bien des choses malheureuses, les aberrations et l'intransigeance des journaux, mais je n'ai jamais vu dans aucun journal que la députation était vendue, que le pays était corrompu, que les agents du gouvernement offrait des billets de banque aux députés et aux journalistes pour les corrompre. On a demandé des comités d'enquête, on a fait des bravades, parce qu'on savait qu'on ne pouvait rien faire *légalement*.

Est-ce que c'est de la corruption que de faire des déboursés légitimes ? En Angleterre on a fixé le chiffre de £2000 guinées. Est-ce qu'on ignore qu'en Angleterre, qu'il y a des fonds accumulés pour aider les candidats pauvres et leur permettre de se présenter. Parmi les hommes les plus éminents d'Angleterre, il en est qui doivent leurs élections à l'argent de leurs amis.

LE GOUVERNEMENT A PRÉCIPITÉ LE RÈGLEMENT DE LA QUESTION.

Certaines gens auraient voulu, dit l'honorable premier ministre, que la chambre eût entretenu des relations directes avec les syndicats qui se sont portés les acheteurs de la voie ferrée provinciale.

Théorie nouvelle ! J'avouerai que jusqu'ici dans mon ingénuité j'avais toujours cru que l'initiative en ces mesures appartenait aux ministres. Mais ces doctrines singulières, j'ose le croire, sont encore trop neuves pour passer sans amendement ; nous allons agir comme par le passé ; le gouvernement, le ministère agira et soumettra ensuite ses faits et gestes aux députés du peuple, pour qu'ils les approuvent ou les désapprouvent. La conduite de quelques députés, de tous ceux qui ont tenu des assemblées, parlant, gesticulant, accusant, calomniant et faisant tout cela sans connaître la question le moins du monde ; la conduite de ces gens là, dis-je est indécente et rien de moins.

A-t-on voulu nous influencer ? nous nous en moquons.

Nous avons apporté la plus grande rapidité et la plus grande prudence dans l'expédition de cette affaire, afin de rassembler les chambres sans plus de retard, et de leur soumettre les projets du gouvernement avec toute la clarté possible.

QUE PENSER DE CES ASSEMBLÉES D'INDIGNATION ?

Ces réunions qu'on a faites en plusieurs endroits de Québec sont indécentes, car ce n'est pas devant le peuple qu'on doit étudier et discuter des questions aussi importantes, mais devant la Chambre. On a poussé l'inconvenance jusqu'à nous faire des menaces. Mais tant que je serai Premier Ministre, je ne laisserai pas souiller l'enceinte parlementaire comme la chose a déjà été faite.

Nous n'avons pas hâté la transaction, mais nous avons fait des négociations en y consacrant tout notre temps, discutant avec mes collègues les propositions faites au Pacifique ; la conclusion faite et rédigée nous prouvera si on y a mis du soin. "J'ai rarement vu deux contrats faits avec autant de clarté de précision, de netteté et d'esprit d'affaires, me disait un homme entendu. Je ne m'en attribue pas le mérite car le Procureur-Général y a contribué pour sa large part.

Le sentiment public est pour la vente du chemin afin de mettre l'équilibre dans les budgets. L'honorable M. Joly à Montréal disait : "Le pays est avec moi lorsqu'il dit qu'il ne faut pas de taxes."

M. Mercier avait annoncé au commencement de la campagne électorale que la plus belle décoration était de ne pas se présenter. Je considère, a-t-il dit, qu'il faut d'abord équilibrer les budgets, et diminuer les intérêts sur la dette publique.

Si nous avions tenu tellement à nos portefeuilles qu'on semble faire croire, après une succession comme celle qui nous a été laissée, car les douceurs du pouvoir n'existent que sur le papier, nous aurions pu retarder cette session, et l'orage se serait vite apaisée ; ou attendre une autre session pour présenter cette mesure. Une considération nous portait à ne pas retarder plus longtemps, car il y avait de grands travaux à faire pour terminer les ouvrages sur le chemin de fer du Nord. On travaille encore à terminer les travaux jusqu'aux portes de Québec.

C'est en vue d'équilibrer nos finances que nous avons vendu le chemin Le tapage qui s'est produit me prouve qu'on a profité de la faiblesse, d'un moment d'écart d'un membre important du parti conservateur, pour croire que c'était le moment de monter à l'assaut. Ce mouvement a donné lieu à une chose étonnante, c'est que les chefs de l'autre côté ont tourné casaque pour embrasser leurs ennemis de la veille.

L'on a profité d'un écart de jugement d'un homme de parti pour faire du capital politique. L'on a cru qu'en s'aidant d'une action sans portée accomplie par un homme qui se trompait, on pouvait renverser un gouvernement et s'établir à sa place.

Qu'est il arrivé ? L'opposition, autrefois si fière à l'endroit des coalitions, s'est unie à cette secte dissidente, et, courant à sa suite, s'est mise à crier que la patrie était en danger. La chose pourtant à son bon côté, c'est que l'opposition, renonçant à ses idées de radicalisme vis-à-vis du conseil législatif, l'a déclaré le salut du pays, son seul espoir dans une position aussi désespérée—mais que nos amis de la chambre haute s'en défient, ce baiser de l'opposition les mènera droit à la Passion.

Opinion d'un homme important

Par la vente du chemin de fer du Nord la Province s'assure :

1° $380,000 de revenu net au lieu de $125,000 qu'elle obtient actuellement.

2° Le terminus du chemin de fer du Pacifique dans la Province de Québec.

3° Le trafic du Pacifique sur tout le parcours de l'Occidental, puisq'il y a des arrangements conclus à ce sujet.

4° Le chemin de fer n'est pas enlevé à la Province ; il reste, comme auparavant, pour l'usage, profits et avantages de nos populations.

On dit : "Pourquoi le chemin de fer Occidental ne peut-il pas être administré par le gouvernement de la province de Québec aussi bien que l'Intercolonial l'est par celui d'Ottawa.

La raison est toute claire : Le Gouvernement d'Ottawa, tirant son appui spécialement d'Ontario et de Québec, ne peut pas être contrôlé ou suffisamment influencé par les quelques députés à travers les comtés desquels passe l'Intercolonial, pour empêcher le gouvernement de faire ce qui est nécessaire dans l'intérêt général. Mais le gouvernement de Québec ne peut pas refuser impunément à ses partisans de la rive nord de donner des places sur le chemin à un bon nombre de leurs amis, et il est presque forcé à leur donner des embranchements, des stations, hangars, et de cette manière ce qui devait être revenu est dépensé année par année.

Il ne faut pas oublier non plus que par son arrangement avec les deux syndicats, le gouvernement de Québec assure la complétion du chemin moyennant un million de dollars qu'ils doivent dépenser.

Télégramme

L'honorable M. Chapleau a reçu lundi soir vers la fin de son discours un télégramme d'Ottawa ainsi conçu :

A l'honorable J. A. Chapleau, Québec

Vos amis vous souhaitent bonne santé et succès à votre politique.

J. G. Blanchet, Ernest Cimon, F. Dugas, R. P. Vallée, G. Amyot, A. Pinsonnault, F. Routhier, Joseph Bolduc, S. X. Cimon, P. E. Grandbois, D. Girouard, P. C. Beauchesne, J. H. G. Bergeron, Joseph Tassé, C. J. Coursol, G. A. Girouard, M. P. Ryan, G. A. Gigault, J. B. Mongenais, Louis Tellier, D. A. Manson, W. B. Ives, Alonzo Wright, J. J. Lanthier, E. T. Brooks et F. Rouleau.

Mariage entre beaux-frères et belles-sœurs

Mgr l'Evêque de St Germaint de Rimouski à D. Girouard, Ecuyer, M. P. Ottawa.

Evêché de St Germain de Rimouski,
27 janvier 1882.

Monsieur,

Afin de prévenir tout malentendu, je crois devoir vous avertir que je ne veux rien avoir à faire avec la présentation du projet de loi à propos du mariage des beaux-frères et des belles-sœurs.

Mes raisons principales d'abstention sont suffiantes :

1. Je suis d'opinion que la loi civile devrait tout uniment reconnaître tous les mariages contractés avec dispense de l'autorité ecclésiastique légitime. Sans cela les droits des catholiques ne sont pas respectés comme le veut le Traite de paix de 1763.

2. La loi telle que proposée se trouverait à légaliser ces sortes de marige entre beaux-frères et belles-sœurs même contractés sans dispense ; ce à quoi je ne puis prêter la main, j'y vois au moins autant d'inconvénient qu'à l'état actuel des choses.

3. Je désire m'en tenir strictement à une réponse faite à ce sujet par la Sacrée Congrégation de l'Inquisition, le 7 décembre 1880.

4. D'après une récente décision du Conseil Privé en Angleterre, ces sortes de questions paraissent être du ressort des législatures provinciales (Voir la *Minerve* du 21 de ce mois.)

Pour toutes ces raisons, je vous prie de ne pas me considérer comme appuyan ce projet, et même de dire que je crois devoir m'abstenir complètement. Je n'en demeure pas moins, Monsieur,

Votre très humble serviteur.
(Signé) JEAN, Ev de St. G.
de Rimouski

Le syndicat canadien

On dit que le syndicat qui doit acheter la partie Est du chemin de fer Q. M. O. et Oc. est maintenant au complet et se compose comme suit :

MM. T. McGreevy, P. V. Valin, J. G. Ross, N. Turcotte, Wm. J. Whithall, Guil. Bresse, Chs Samson, W. E. Carrier, Tél. Normand, Alp. Desjardins, Ald. Ouimet, M. H. Gault, L. A. Sénécal, John McDougall, Victor Hudon, William Prévost. J. Bte. A. Mongenais, J. Moïse Dufresne, J. B. Renaud, Guil. Boivin, David Morrice, Robert Cowant, B. Barlow, R. J. Kimball, et Ls Belloni.

Correspondance

Ottawa, 23 mars 1882.

M. le Rédacteur,

Dans l'article que vous consacrez dans votre numéro du 21 courant aux offres faites tant pour la location que pour la vente du chemin de fer provincial, il s'est glissé quelques erreurs de chiffres, erreurs toutes naturelles puisqu'elles sont tirées des résumés donnés par les journaux ministériels des diverses soumissions.

Je viens vous demander la permission de les rectifier.

Le syndicat McGreevy-Ouimet-Desjardins offrait pour la location :

Pendant	2 ans	$415,000	$ 830,000
«	12 ans	435,000	5,220,000
«	11 ans	455,000	5,005,000
	25 ans		$11,055,000

soit une moyenne de $442,200 par année.

Le syndicat Rivard-Allan offrait de son côte :

Pendant	5 ans	$425,000	$2,125,000
«	5 ans	450,000	2,250,000
«	5 ans	475,000	2.375,000
«	5 ans	500,000	2,500,000
	20 ans		$9.250,000

Soit une moyenne de $462,500 par année ce qui donne une différence de $20,300 par année, ou pour 20 ans, de $406,000, en faveur de l'offre Allan Rivard.

Cependant, dans le tableau que vous donnez de ces soumissions, vous placez l'offre McGreevy-Ouimet à $472,000 (moyenne) et celle de Rivard-Allan, à $462,500. Voici comment votre bonne foi a été surprise : le syndicat McGreevy-Ouimet offre de dépenser $600,000 pour terminer le chemin ; les journaux favorables à ce syndicat ont calculé que ces $600,000 représentaient, en intérêts et amortissement une somme de $43,400.

A première vue, on se demande sur quel taux d'intérêt est basé ce calcul. $600.000 à 6 o/o (5 o/o d'intérêt et 1 o/o amortissement) donnent $36.000, même en prenant le chiffre donné subséquemment, $698.000, on ne trouve encore que $41.880. Cependant admettons que ce soit $43.200.

Et l'on ajoute ces $43.200 à l'offre du syndicat McGreevy-Ouimet, ce qui donne une moyenne de $485.000. Vous ne lui accordez cependant que $470.400. Mais le syndicat Rivard-Allan offrait aussi de faire tous les travaux auxquels le gouvernement se trouvait obligé, et tous ceux qui étaient nécessaires pour compléter le chemin. Cette offre existe, quoiqu'on dise, et elle devra se trouver dans la correspondance officielle qui sera soumise à la chambre.

Si donc ces travaux doivent coûter $698.000, ou s'ils représentent une charge annuelle de $43,200, il faut tenir compte de cette charge au syndicat Rivard-Allan, comme au syndicat McGreevy Ouimet.

Voici donc dans quelles conditions se comparent les offres des deux syndicats :

Syndicat McGreevy-Ouimet,	moyenne	$485.400
« Rivard-Allan	«	$505,700

Dans les soumissions pour la vente du chemin, la même erreur existe ; on a augmenté de $600.000 le montant réel de l'offre McGreevy-Ouimet, et on ne l'a pas fait pour l'offre Rivard-Allan.

J'ai cru devoir vous prier de vouloir bien insérer cette rectification, afin que le public à même de juger en toute connaissance de cause la question aujourd'hui soumise à la Législature de Québec.

22 mars 1882. JUNIUS.

Sympathie française

Notre Confrère de l'*Union*, de Paris, journal catholique et légitimiste, a accueilli notre numéro du 1er février dernier d'une manière très sympathique et pour laquelle nous lui offrons nos plus sincères remerciements. Lisons :

" Notre courrier de l'étranger nous apporte aujourd'hui un numéro du *Courrier du Canada*, dans lequel ce journal, qui représente là-bas les intérêts catholiques et français, célèbre le 25e anniversaire de sa fondation.

" Tout le programme de cet excellent journal est renfermé dans ces trois mots qui lui servent de devise et qu'il inscrit fièrement en tête de ses colonnes : " Je crois, j'espère, j'aime. "

" Nous profitons de l'occasion que nous offre son anniversaire pour envoyer à notre confrère d'outre-mer un témoignage d'une sympathie qu'il a si bien méritée en combattant le bon combat de la foi inébranlable, de l'espérance invincible et de l'amour ardent pour le sol sacré de la patrie. "

Notes commerciales

M. P. Huot, d'Iberville, qui exportait en grande quantité des anguilles vivantes sur les marchés de New-York et Boston, a commencé la fabrication des conserves en boîtes de ce poisson. Cette nouvelle industrie donnera de l'occupation a un grand nombre d'ouvriers.

Les statistiques du Bureau d'Emigration de Washington montrent une augmentation du nombre d'émigrants de toutes nationalités, excepté pour le Canada et l'Irlande. Le nombre des émigrants canadiens a diminué, pendant les 8 mois précédant février 1882, de 27,000, comparé avec la période de 8 mois finissant à la même époque en 1881.

Pour reconnaître les faux greenbacks ou les faux billets de banque américains, il suffit de diviser les 2 derniers chiffres du numéro du billet par 4, si le reste de la division donne un, la lettre du billet, s'il est vrai, devra être A, si le reste est 2 la lettre sera B, si c'est 3 la lettre sera C, enfin si le nombre est exactement divisible par 4 la lettre sera D. Prenons par exemple un billet portant le No. 2,-461 ; 61 divisé par 4 donne 1 pour reste, d'après notre règle le billet, s'il est bon, devra porter la lettre A, et nous assurons nos lecteurs que tout billet qui, soumis à notre sytsème, ne donnera pas le résultat prévu, est ou faux ou altéré.

Un fait curieux dans l'histoire du commerce de viande fraîche entre ce continent et l'Angleterre, consiste dans la vente au détail de cette viande, à meilleur marché en Angleterre qu'en Amérique ; ceci est d'autant plus remarquable que la viande vendue de l'autre côté est surchargée du prix du fret. L'explication de cette anomalie apparente, se trouve dans la façon dont la viande est coupée. En Angleterre le bœuf est débité en partie de 5, 10 ou 20 livres, sans distinction de morceaux et sans en détacher les os ou la graisse, aucun acheteur ne demande comme ici un morceau particulier, tel qu'une partie de la ronde ou du faux filet, de là peu de déchet, moins de travail et conséquemment diminution de prix.

Le public anglais a une préférence marquée pour le bœuf de la " vieille Angleterre, " et pour lui plaire les bouchers vendent beaucoup de bœuf américain, qu'ils naturalisent anglais pour les besoins de la cause. La vente du bœuf américain qui était il y a cinq ans de moins de 20 quartiers par semaine, est actuellement de 3 à 4000 quartiers. L'ensemble de l'importation pour toute l'Angleterre est d'environ 10 à 20,000 quartiers par semaine, ou à peu près 2,200,000 lbs, ce qui donne pour l'année totale, une quantité moyenne de 114,400,000 livres.

La médecine vétérinaire

Son histoire, son importance au point de vue de la science et des services qu'elle rend à la société.

Conférence donnée au Cercle catholique le 22 mars 1882, par M. J. A. Couture, médecin vétérinaire, de Québec.

I

La médecine vétérinaire ainsi que la médecine humaine ont pour père commun Hippocrate, qui vivait 500 ans avant l'ère chrétienne. Hippocrate ne fut si célèbre médecin que parce qu'il fut vétérinaire. Cela vous étonne peut être, messieurs, de m'entendre parler ainsi, car beaucoup de gens pensent encore qu'il n'y a aucune relation entre les deux médecines. Ce qui fit qu'Hippocrate acquit une telle célébrité que son nom est passé à la postérité, et que même de nos jours il ne manque pas de médecins qui prétendent que le père de la médecine ne s'est jamais trompé, c'est qu'il étudia l'anatomie. Or, pour étudier l'anatomie ou constitution intérieure du corps, il fallait disséquer, mais comme les préjugés de son siècle ne lui permettaient pas de porter le scalpel sur le corps humain, ses recherches étaient faites sur des animaux. Il finit avec son contemporain Démocrite par connaître toutes les dispositions du corps, non seulement dans l'état de santé, mais encore dans l'état de maladie. Ces observations suggérèrent l'idée de chercher des remèdes convenables aux maladies des animaux. Tout ce qu'on pouvait savoir des parties internes qui entrent dans la composition du corps humain n'était fondé que sur leur analogie avec celles des animaux.

D'ailleurs dans ces temps là les meilleurs médecins consacraient également leurs études entre les deux médecines et prescrivaient des remèdes et pour les hommes et pour les animaux. Ainsi, Absyrte écrivant à Hippocrate, s'exprimait ainsi : *Absyrte à Hippocrate médecin de chevaux ; salut.*

Hippocrate écrivit sur l'art vétérinaire un ouvrage qui fut longtemps considéré comme le meilleur du genre.

Pendant les huit siècles qui suivirent, la médecine des animaux ne fit aucun progrès. Ce ne fut qu'au 3ème siècle de notre ère, lorsque vint Végèce, qu'elle sembla reprendre un peu d'essor. Végèce est bien l'Hippocrate vétérinaire, le vrai créateur de la médecine des animaux. Il écrivit un livre, l'*Artis Veterinariae*, qui, pendant plusieurs siècles, a été consulté comme un oracle et a servi de base à la plupart des améliorations qui ont eu lieu depuis.

Avec le 5ème siècle vint la chute de l'empire romain, et ce qui restait de savoir médical à Rome et en Grèce se refugia dans les murs de Constantinople, d'où il se répandit parmi les nations orientales. Il est cependant bien singulier que les Arabes si célèbres par leur affection pour leurs chevaux et malgré le goût qu'il avaient pour la médecine qu'ils cultivaient soigneusement et à laquelle ils ont fait faire quelques progrès, n'aient rien fait pour l'encouragement de la médecine des animaux. Aussi à la renaissance des lettres au 15ème siècle cet art était-il totalement oublié. Durant les 1000 ans compris entre le 5ème, et le 15ème siècle, il n'y eut que Constantin Porphyrogénète, qui régnait à Constantinople au 10ème siècle, qui attacha quelque importance à cette branche de la médecine. Il fit recueillir tout ce qu'on avait écrit jusque la sur cette matière et ordonna qu'on en prit la substance pour en faire un seul ouvrage, qui put servir de guide dans la pratique et préserver de l'oubli la doctrine des anciens.

Mais au 16eme siècle l'Europe commença à encourager la pratique des arts libéraux et le besoin de cultiver la médecine des animaux fut mieux senti. François 1er à qui l'on a accordé le titre de restaurateur des lettres, fit traduire du grec en latin, par le médecin Ruelle, la compilation de Constantin Porphyrogénète ; ce qui donne lieu aux autres traductions qui s'en firent ensuite en italien, en allemand et en français, et qui répandirent dans toutes les parties de l'Europe la connaissance de ces ouvrages.

Pendant les 150 ans qui suivirent, l'art vétérinaire fit bien quelques progrès, mais il restait encore dans l'obscurité. Il fallait de grandes calamités publiques pour fixer l'attention des gouvernants sur l'importance de cette science. Ces calamités ne tardèrent pas à arriver. Il se déclara successivement plusieurs épizooties qui causèrent des ravages tellement terribles, que les moyens de s'en préserver devinrent un sujet de recherches générales.

Vous allez voir, messieurs, qu'il y avait lieu de s'alarmer.

Ainsi le typhus contagieux du bétail se déclara en Hongrie en 1711 et ravagea l'Europe pendant 7 ans faisant périr en Angleterre 200,000 bêtes à cornes.

en	Hollande	200,000	" "
en	France	130,000	" "
en	Italie	80,000	" "
en	Hongrie	30,000	" "

Il se déclara de nouveau dans la Bohême en 1740 parmi les bêtes à cornes formant l'approvisionnement de l'armée française occupée au siège de Prague. De ce premier foyer de contagion la maladie se répandit dans la Hongrie, la Bavière, le Tyrol, l'Italie, la France, l'Allemagne, la Hollande, et pour la deuxième fois le commerce de la Hollande l'apporta en Angleterre. Cette épizootie dura 10 ans et fit périr 3,000,000 de bêtes.

Le typhus reparut de nouveau en Hollande en 1770, et dans 12 mois il mourut 375,000 bêtes seulement dans la Hollande. De ce pays la maladie se répandit dans la Flandre et y détruisit 11,000 bêtes.

Elle se déclare de nouveau dans la Hollande en 1774 et de là passe en France, où elle a fait périr 150,000 bêtes.

Pendant les guerres de la France avec l'Autriche et la Russie en 1793, 1794 et 1795 le typhus se déclara en Italie, qui était alors le théatre de la guerre et y fit mourir en ces trois années 4,000.000 d'animaux.

II

Le *Charbon* de son côté faisait des milliers de victimes. Ainsi en 1746 et 1747 il se déclara en Hollande, passa en Belgique, et en France. En 1757 il reparut en France. En 1758 il sévit dans la Finlande en 1760 et en Suisse. En 1763 il détruisit tous les bestiaux de la généralité de La Rochelle. En 1773 le charbon ravagea la Belgique et partie de la France. En 1774 et 1775 il reparut en Belgique et en France, où l'on dut recourir à l'assommement pour arrêter ses ravages.

En outre de ces deux fléaux, les deux maladies connues sous le nom de *pleuropneumonie contagieuse du gros bétail* et d'aphthes contagieuses du bétail, firent un très grand nombre de victimes.

Toutes ces épizooties désolant l'Europe, sollicitèrent l'attention des médecins et des gouvernements. Les docteurs Ramazzini et Hermant, même la faculté de médecine de Paris et la société de médecine de Genève, firent des recherches sur les causes et la nature de ces maladies. Le ministre Turgot envoya le célèbre médecin Vicq-D'Azir en mission dans les parties de la France ravagées par ces épizoties. Mais Vicq. D. Azir ne sut malheureusement opposer au fléau que la désastreuse mesure de l'assommement, mesure qui ruinait les particuliers et l'Etat. Sur ces entrefaites fut créé la Société Royale de médecine, société chargé d'étudier en France tout ce qui rattachait aux épidémies et aux épizooties.

Partout on reconnut l'importance d'une science qui n'était encore que dans l'enfance, mais qui devait et pouvait, par ses progrès, contribuer si puissamment au développement des intérêts agricoles. Toutes ces circonstance jointes à l'apparition d'un homme de bonne volonté, de science et de dévouement, le célèbre Bourgelat, donnèrent un nouvel élan à la médecine vétérinaire.

Bourgelat, d'abord avocat et ensuite mousquetaire, tourmenté de la passion des chevaux, s'y livra entièrement et surpassa bientôt tous les maîtres d'équitation de la capitale. Nommé chef de l'Académie Royale de Lyon il vit les élèves affluer au tour de lui. Mais là ne devait pas s'enchainer son génie ; il s'adonna à des recherches anatomiques sous la direction de deux médecins de ses amis, lut tout ce qui avait été écrit

chez les anciens et les modernes sur l'art vétérinaire, se mit en rapport avec tous les hommes qui pratiquaient, avec le plus de succès, la médecine des animaux, et s'apercevant bientôt que la science n'existait pas, il résolut de la créer. Dans ce but il se livra à l'étude de la médecine humaine ; il avait senti les rapports qui existent entre les deux médecines.

L'organisation du cheval n'est pas moins compliquée en effet que celle de l'homme ; leurs fonctions organiques sont soumises aux mêmes lois et leurs maladies sont nécessairement analogues. Mais une circonstance particulière seconda puissamment le génie de Bourgelat. Bertin intendant de la généralité de la ville de Lyon, avec lequel il était intimement lié, étant devenu contrôleur des finances, accéda aux vifs désirs de son ami et institua l'école vétérinaire de Lyon.

Cette école, la première de ce genre, et qui commence une ère nouvelle pour la science vétérinaire s'ouvrit le 1er janvier 1782.

Aussitôt Bourgelat se mit à l'œuvre, il publia son *prospectus* qui donnait le but et le plan du nouvel établissement et faisait connaître les conditions auxquelles on pouvait être admis comme élève. Le gouvernement de Louis XV accorda 50 000 frs payables dans le cours de 10 ans pour subvenir aux frais de la location, de la pharmacie, des écuries propres à servir d'hôpitaux, des salles d'études, de dessection, etc.

Ouverte en 1762 l'école fut bientôt peuplée d'élèves nationaux et même étrangers ; 3 élèves étaient entretenus par le roi du Danemark, 3 par la Suède, 3 par Marie Thérèse, 3 par le roi de Prusse, 3 par la Sardaigne et 10 par les cantons suisses. Les services rendus par l'école vétérinaire de Lyon déterminèrent Louis XV à lui donner dès 1764 le titre d'Ecole Royale Vétérinaire avec tous les privilèges accordés aux établissements royaux. Bourgelat reçut le brevet de directeur et inspecteur général de l'école vétérinaire de Lyon et de toutes les écoles vétérinaires établies ou a établir dans le royaume.

Le gouvernement décida qu'il serait établi plusieurs autres écoles, une entre autres, dans les environs de la Capitale, et le château d'Alfort parut convenir à ce but. L'acquisition en fut faite et Bourgelat toujours infatigable et ardent pour son art, appela à Paris quelques-uns de ses élèves de Lyon les plus avancés et avant que le nouvel établissement d'Alfort fut prêt il les plaça dans une maison de la barrière St-Denis, où ils préparèrent différentes pièces anatomiques qui, à l'ouverture de l'école, servirent à prouver la capacité des élèves qu'il avait formés. Ce sont ces élèves qui ont instruit et dirigé les autres ; ils sont les premiers professeurs de l'école vétérinaire d'Alfort. On disposa des logements pour 90 élèves, des salles d'étude, de dissection, etc. ; un hopital pour 100 bêtes malades. On ajouta ensuite une ménagerie dans laquelle on gardait des animaux de toutes espèces pour l'étude et les expériences.

En 1765 le gouvernement, dans un arrêt du conseil du 11 août, déclare que les élèves des écoles vétérinaires, qui pendant 4 années consécutives y auront fait leur cours d'études, pourront exercer leur profession dans les villes ou les lieux où ils fixeront leur domicile et partout où ils seront appelés, en vertu d'un brevet de *Privilège du roi dans l'art vétérinaire.*

Le gouvernement devait faire profiter la cavalerie des avantages des nouvelles écoles. En vertu des règlement de 1769, chaque régiment envoya des sujets, et plus tard 20 élèves entraient chaque année à l'école, d'où ils sortaient, après 4 ans d'études, pour passer vétérinaires dans les corps de cavalerie.

Avant la fondation des écoles vétérinaires la médecine des animaux était pratiquée par des hommes complètement ignorants, qui n'avaient aucune idée des conditions générales de toutes sciences ; elle était plutot un assemblage confus de prescriptions empiriques, de traditions routinières, de procédés et d'usages sans suite et sans déduction, qu'un art composé de règles et de préceptes qui promessent de prévoir un résultat et d'obtenir, avec certitude, un but.

C'est donc pour la France un titre de gloire de plus à ajouter à toutes les autres que d'avoir fondé ces écoles vétérinaires. L'impulsion qu'elle donna à cet égard fut suivie par presque tous les états d'Europe, qui après avoir entretenu des élèves aux écoles de la France, s'empressèrent d'utiliser chez eux les connaissances qu'ils avaient envoyer puiser aux écoles de Bourgelat et fondèrent presque tous des établissements semblables. Le Danemark, l'Allemagne l'Italie, l'Angleterre et la Russie, etc, en possédèrent bientôt.

L'illustre Bourgelat, qui mit successivement au jour des *traités anatomiques* du cheval, du bœuf et du mouton et beaucoup d'autre ouvrages, contribua puissamment à placer la médecine vétérinaire sur des bases réellement scientifiques. Comme la médecine humaine, la médecine des animaux reposa alors sur l'anatomie, le physiologie, l'étude clinique des maladies, l'ouverture des cadavres ; sur des connaissances physiques, chimiques, botaniques qui permettent d'en faire des applications à l'étude des causes comme au traitement des affections morbides, aussi bien qu'à la manière de les prévenir, où l'hygiène. C'est sur ces bases que les écoles vétérinaires placèrent la science qu'elle devaient enseigner- Alors, aussi, les médecins commencèrent à s'occuper d'une science si voisine de celle qu'ils cultivaient eux-mêmes, et qu'elle pouvait éclairer.

La société elle-même, juste envers ceux qui lui sont utiles, récompensa d'une estime méritée les hommes qui avaient su comprendre leur mission. Bourgelat, membre de toutes les académies, en relation avec les hommes les plus éminents de la littérature et de la science du 18ème siècle, jeta sur l'art qu'il venait de créer un reflet dont il avait encore besoin.

Tous ces travaux sur la médecine vétérinaire et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, donnèrent de telles espérances que la Société Royale de médecine proposait par la bouche de son sécrétaire, Vicq-d'Azir, la réunion des écoles vétérinaires aux écoles de médecine ; elle donnait tout un plan d'études à ce sujet. M. de Talleyrand applaudissait à ce plan qui malheusement ne fut pas adopté.

La première école vétérinaire qui fut établie en Angleterre le fut par un français M. St-Belle. M. St-Belle fut d'abord professeur adjoint à l'école vétérinaire de Lyon, puis professeur d'anatomie à celle de Montpellier. Au commencement de la révolution il passa en Angleterre, où il avait déjà fait un voyage en 1788 et proposé sans succès un plan pour l'établissement d'une école vétérinaire. Il fut plus heureux dans son second voyage, car la même proposition ayant été renouvelée la société d'Agriculture d'Oxiham, dans le Hampshire, qui avait, depuis peu, formé le projet d'envoyer 2 jeunes gens en France pour y étudier la science vétérinaire, réunie à cette idée, et nomma un comité pour aviser à former une école dont M. St-Belle serait le professeur. L'école fut régulièrement constituée en 1792 sous la présidence du duc de Northumberland et fut ouverte à St-Pancras à Londres.

N'allez pas croire messieurs que M. St-Belle eut lieu de se féliciter de son séjour Angleterre. Non ! Ses élèves et ses adjoints surtout lui causèrent tant de chagrins qu'il en mourut en 1793. Les élèves qui fréquentaient l'école de St-Belle ayant appris qu'un de leurs compatriotes nommé Moorecroft, un médecin, était à étudier la médecine vétérinaire à Alfort en France, résolurent, aidés de quelques uns des directeurs, de faire tout en leur pouvoir pour le forcer à résigner sa position, et le faire remplacer par Moorecroft. Je l'ai déjà dit, St-Belle mourut bientôt de peine.

Après sa mort Moorecroft et Coleman furent nommés professeurs conjoints de l'école. Coleman était un chirurgien d'une certaine renommée et Moorecroft était vétérinaire et médecin.

Bientôt le parlement anglais vota une somme annuelle pour le soutien de cette institution et sa majesté accorda des brevets d'officiers aux vétérinaires de la cavalerie.

Un des premiers élèves de l'école vétérinaire de Londres fut le jeune Dick, qui, après avoir terminés ses cours alla se fixer à Edimbourg. Il eut vite une forte clientèle. Dick avait souvent fait la remarque que l'école de Londres était défectueuse sous bien des rapports c'est pourquoi, aussitôt qu'il le put, il travailla à fonder une école à Edimbourg.

Il demanda des secours pécuniaires au gouvernement et aux sociétés d'agriculture, mais l'influence de l'école de Londres était déjà si grande qu'on les lui refusa. Loin de se décourager il annonça, quoiqu'il fut dépourvu de toute ressource, que les cours de l'école vétérinaire d'Edimbourg commenceraient le 1er octobre suivant. C'était bien peu de chose alors que cette école d'Edimbourg.

Les cours d'anatomie de pathologie et de matière médicale étaient donnés par Dick, dans une forge, le soir après que les ouvriers avaient fini leur travail, et les cours de physiologie et de chimie, de botanique étaient suivis à l'école de médecine. Petit à petit l'institution a grandi, elle a été dotée deux ou trois fois de sommes considérables et c'est maintenant l'école la plus renommée de l'empire Britannique. Les vétérinaires les plus instruits, les plus habiles de la Grande-Bretagne sont tous sortis de l'école d'Edimbourg. Presque toutes les écoles vétérinaires établies dans les colonies britanniques l'ont été par d'anciens élèves de cette école.

Jusqu'en 1862 il n'y avait pas un seul vétérinaire dans tout le pays qui forme maintenant la Confédération. C'était les maquignons et les maréchaux ferrants qui étaient chargés de soigner les maladies des chevaux. Quant aux bestiaux tout le monde s'en mêlait un peu. En 1862 M. John Smith vétérinaire gradué de l'école d'Edimbourg immigra à Toronto où il fonda une école, qui a prospéré d'une manière merveilleuse. Qu'il me suffise de dire que cette année l'école vétérinaire de Toronto compte 110 élèves.

En 1864, M. McEachran, un autre vétérinaire d'Edimbourg, immigra au haut Canada et après avoir pratiqué quelque temps à Woodstock, et ensuite à Toronto où il fut pendant 12 mois professeur adjoint de l'école de M. Smith, s'établit à Montréal en 1866. Dès son arrivée il s'aboucha avec le Conseil d'Agriculture et établit une école vétérinaire qui fut affiliée à la faculté de médecine de l'Université McGill.

Les débats de l'école furent pénibles, le public avait eu jusque là une si mauvaise opinion de ceux qui s'occupaient de médecine des animaux, que les jeunes gens instruits hésitaient avant d'embrasser cette carrière. Dans certaines parties de Montréal on tenait les maréchaux en si profond mépris, mépris bien mérité je vous assure, que ce mépris retombait sur les élèves de l'école vétérinaire. En 1866 trois jeunes gens qui sortaient du collège se décidèrent d'étudier la médecine vétérinaire, et se rendirent chez un des membres du Conseil d'agriculture afin de savoir quelles étaient les démarches qu'il fallait faire pour obtenir l'admission à l'école. Ce monsieur, qui comme membre du conseil était un des patrons de l'école, mais qui partageait avec la majorité des gens l'idée qu'un vétérinaire ne pouvait être un homme respectable et respecté, leur fit un tel tableau de l'avenir qui les attendait s'ils embrassaient cette carrière, qu'au lieu de la médecine vétérinaire ce fut la médecine humaine qu'ils étudièrent.

Ce fut dans ces circonstances que l'école vétérinaire de Montréal fut établie, aussi je n'ai pas besoin de vous dire que les élèves se firent attendre. L'allocation accordée par le gouvernement étant insuffisante pour la soutenir elle serait morte née si l'Université McGill n'était venue à son secours. Elle permit aux élèves vétérinaires de suivre avec les élèves médecins les cours de physiologie, de chimie, de zoologie, de botanique et d'histologie. Elle permit au professeur vétérinaire de donner ses cours dans une des salles de l'école de médecine et de toutes les manières protégea cette institution naissante. Les anglais, toujours plus pratiques que nous, furent les premiers et les seuls pendant 4 sessions qui fréquentèrent les cours vétérinaires. Ce ne fut qu'en 1869 que l'élément franco-canadien y fut représenté dans la personne d'un seul élève. L'année suivante il y en eut 5 mais en 1874 il n'y en avait encore plus que deux. Pendant ce temps l'école s'était faite une certaine réputation, surtout aux Etats-Unis, grâce à une couple d'élèves venus de là.

(*A suivre.*)

M. Stephens présente un bill pour rétablir le double mandat.

Qu'en pensent MM. Joly et Marchand ?

Agriculture

—

Distribution du jardin

—

Quand on n'est pas gêné par des propriétés voisines, on donne ordinairement à un jardin la forme rectangulaire ; on le subdivise, selon son étendue, en un plus ou moins grand nombre de carrés, coupés par des allées destinées aux passages et aux transports.

La grandeur des carrés des jardins potagers n'est pas aussi indifférente qu'on le pense communément, l'expérience a prouvé que huit, dix et douze toises sur toutes les faces étaient la mesure la plus convenable.

Le jardin doit avoir, dans son milieu d'un bout à l'autre, une allée de dix à douze pieds de large ; il doit y en avoir, deux, trois, ou quatre sur le travers, suivant la longueur du terrain ; il en doit règner une tout autour du terrain à quatre pieds de la clôture, ce qui laissera un espace suffisant pour y planter et entretenir une haie vive.

On ne doit tenir nette que l'allée du milieu, pour la promenade, celles de travers et du contour se sèment de mil et de trèfle que l'on coupe deux fois chaque année. Les carrés doivent avoir, tout autour, une plate-bande de quatre pieds, soutenue, les unes de ciboulette, les autres d'oseille, quelques-unes de persil, de cerfeuil, de pimprenelle, de fraisiers, etc. Sur le milieu de ces plates-bandes, doivent être plantés des groseillers, des gadeliers rouges, blancs, et noirs, des framboisiers et autres arbrisseaux semblables, excepté les plates-bandes de travers où on n'en doit pas mettre, afin de pouvoir labourer les carrés deux fois l'année, le printemps et l'automne.

Les allées doivent être plus basses que les carrés, et on doit en ôter la terre et la jeter sur les carrés, de droite et de gauche, pour exhausser ces derniers. Les carrés doivent être divisés en planche larges de quatre pieds partagées entre elles par un sentier large de dix à douze pouces tiré au cordeau.

L'allée du milieu doit être couverte de graviers, de plâtres et de gros sable, afin qu'on puisse y circuler en tout temps, sans craindre la boue. On devra tous les samedis nettoyer cette allée et en enlever les mauvaises herbes, que l'on transportera dans un lieu destiné à amasser les engrais.

TABLEAU DES PLANTES CULTIVÉES

En Canada, l'époque des semences et plantations dans les jardins potagers, n'est bien déterminée que vers le dix mai et continue jusqu'au quinze septembre.

La manière de semer se modifie, selon les lieux et l'espèce de la plante ainsi qu'on le trouvera indiqué, au chapitre particulier de chaque plante, que l'on peut cultiver dans le pays, et dont le nom est inscrit dans la liste alphabétique qui suit :

Ail, asperges, bettes, blé-d'inde, carottes, céleri, cerfeuil, chicorée, choux, ciboulettes, cives, citrouilles, concombres, cresson, échalottes, épinards, fèves, laitue, lentilles, melons, navets, oignons, oseille, panais, patates, persil, piment, pimprenelle, pois, raifort, raves, salsifis, sariette, sauge, scorsonère, topinambour.

Nous allons maintenant donner la culture spéciale de chaque plante inscrite dans la liste ci-dessus et en indiquant de plus leurs propriétés et usages.

AIL

Plante bulbeuse, qui fournit un des plus forts assaisonnements, et dont on fait un usage assez général en Canada, tant par goût et par confiance en ses effets salutaires.

Culture.—Il produit depuis six jusqu'à quinze gousses, que l'on détache, pour les planter, le printemps,

à sept ou huit pouces de distance en tous sens ; toute terre lui est bonne, pourvu qu'elle ne soit pas humide.

On doit biner (rehausser)l'ail lorsque les feuilles sont à moitié de leur grandeur, et lorsqu'elles sont jaunes, on arrache les pieds, on les lie en bottes, avec les feuilles et on les fait sécher au soleil, pendant douze ou quinze jours et ils se conservent ainsi pendant des années.

Propriétés.—L'infusion de l'ail est apéritive, diurétique, sudorifique, même anthystérique et par-dessus tout vermifuge.

Assemblée législative

23 mars, 1882.

Des Révérends N. Lévesque, J. A. Fortier, W. Maguire, P. N. Thivierge, J. N. Chrétien, J. F. Audet, J. Gagné, F A. Blouin, P. Moreau, L. C. H. Tremblay ; demandant respectivement de l'aide pour le Séminaire de St-Germain de Rimouski.

Du Révérend J. G. Watier et autres, de la paroisse de St François de Sales,—et du Révérend J. B. Lemonde et autres, de la paroisse de Ste Dorothée ; demandant respectivement de l'aide pour le collége de Ste-Thérèse.

De l'Institut Canadien de Québec ; demandant de l'aide.

De Révérend J. J. Desautels et autres, de la paroisse de Ste-Rose ; demandant une aide de $10,000 pour la fondation d'une académie dans la dite paroisse.

De l'Asile des Orphelins de Québec,—et de l'Asile Finlay de Québec ; demandant respectivement que son allocution annuelle soit continuée.

De Joseph Bonneau et autres, du canton d'Armagh, comté de Bellechasse ; demandant de l'aide pour ouvrir et réparer des chemins dans le dit canton.

M. Trudel présente un bill intitulé : " Acte pour amender le code municipal. "

M. Martel présente un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte électoral de Québec. "

Aussi un bill intitulé : " Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec.

M. Picard présente un bill intitulé: " Acte autorisant Jean Cyrille Bédard à construire et à maintenir des estacades en travers la rivière Saint François près de Maher's Mill, " dans le canton de Melbourne dans le comté de Richmond et pour d'autres fins. "

Aussi un bill intitulé : " Acte pour étendre les privilèges et pouvoirs de la compagnie du pont de Saint François. "

M. Gagnon présente un bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les lois concernant l'instruction publique en cette province. "

INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Picard. J'ai l'honneur de demander au gouvernement s'il a l'intention d'augmenter le subside accordé à la compagnie du chemin de fer de la Vallée des Rivières Noire et Missisquoi, et d'en porter le montant à quatre mille piastres par mille de chemin ?

Réponse de l'honorable M. Loranger.

Si les ressources de la province le permettent, le gouvernement complètera pour cette compagnie le subside de quatre mille piastres, accordé aux autres compagnies, dans des conditions analogues, mais dans tous les cas cet aide ne sera accordé, que lorsque la compagnie aura démontré, à la satisfaction du gouvernement, qu'elle est en état de compléter la construction et l'équipement de sa ligne en ajoutant cet aide aux autres ressources dont elle dispose.

Par M. Gauthier.—Est-ce l'intention du gouvernement d'introduire une mesure,durant cette session,pour assurer la construction immédiate du chemin de fer du lac St-Jean ?

Réponse de l'honorable M. Loranger.

Le gouvernement a déjà eu plusieurs fois l'occasion d'expliquer l'intérêt qu'il porte à la construction de cette importante voie ferrée ; et il n'a pas l'intention de retirer, de diminuer la valeur de ses promesses ; mais ce chemin étant la propriété d'une compagnie privée, c'est à cette dernière de déterminer le progrès des travaux qu'elle entend faire dans la construction de ce chemin

Par M. Robillard.—Comme le gouvernement n'a pas fait circuler, depuis plusieurs mois, les convois nécessaires sur le chemin de fer, depuis la Jonction de Lanoraie au village de Lanoraie,le gouvernement se propose-t-il de faire circuler ces convois régulièrement à l'avenir ?

Réponse de l'honorable M. Loranger ;

Le gouvernement a l'intention de maintenir cette partie de chemin en bon état de réparation et donnera l'accommodation nécessaire pour les besoins du public.

Par M. Thornton.—Est-ce l'intention du gouvernement de soumettre, pendant la présente session, un projet de loi concernant les biens de famille (*homestead*) en cette province ?

Réponse de l'honorable M. Flynn, C'est l'intention du gouvernement

Il est reçu un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :

THÉODORE ROBITAILLE.

Le lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée Législative le contrat entre la province de Québec et le syndicat du chemin de fer du Nord, et le recommande à l'attention favorable de Votre Honorable Chambre.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 23 mars 1882.

Sur motion de l'honorable M. Marchand, il est résolu, Qu'instruction soit donnée au comité d'agriculture de s'enquérir des moyens les plus efficaces de propager dans la province, la culture des betteraves à sucre.

M. Gagnon propose qu'un ordre de la Chambre soit émis pour état de toutes les sommes payées par le gouvernement à A. Côté., depuis le 1er novembre 1879, pour impressions et papeterie ; le détail distinguant ce qui leur a été payé chaque année ; Par le Département de l'instruction publique ; Par le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa, et Occidental ; Par les shérifs et prothonotaires des différents districts de la province et par chacun des départements publics. Le dit état donnant en outre, le taux par 1000*m* pour les impressions, le prix du papier, du brochage et de la reliure. Avec copie de tous les contrats passés avec les dits A. Côté et Cie.

L'honorable M. Loranger ayant soulevé une question d'ordre, M. l'Orateur déclare que M. Gagnon n'est pas dans l'ordre. M. Gagnon propose alors qne la Chambre s'ajourne.

Cette motion est retirée du consentement de la Chambre.

M. Dumoulin a proposé en amendement que les mots suivants fussent ajoutés à la dite motion.

Avec l'état des sommes payées sous le gouvernement Joly, aux propriétaires l'" Eclaireur ", " The Morning Chronicle ", " The Québec Mercury ", " L'Evénement ", " The Québec Telegraph ", de Québec, " La Concorde ", des Trois-Rivières, " Le Franco-Canadien ", de St-Jean d'Iberville, " L'Union ", de St-Hyacinthe, " The Montréal Herald ", la Patrie, et M. l'imprimeur Perrault, de Montréal ; —et aussi l'état des sommes payées par le gouvernement actuel, aux journaux " Le Canadien ", " Le Courrier du Canada ", " L'Evénement ", " The Morning Chronicle ", " The Québec Mercury ", " The Québec Daily Telegraph ", de Québec, " La Concorde " des Trois-Rivières, et la Montréal Gazette, et tous autres journaux publiés dans la province ;—pour travaux d'imprimerie et de reliure, fourniture de papeterie, etc., requis par les chambres législatives, les divers départements du service civil, et les cours de justice. Adopté.

La Chambre s'ajourne à 6.60 h.

24 Mars, 1882.

Dix neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table :

De Arthur Lavigne et autres, de Québec ; demandant de l'aide pour le Septuor Haydn.

Du Révérend J. O. Remillard et autres, de la paroisse de St-Polycarpe, comté de Soulanges,—du Révérend A. Séguin et autres, de la paroisse de Ste-Cunégonde,— du Révérend C. Martin et autres, de la paroisse de Vaudreuil,—du Révérend Ed. Demers et autres, de la paroisse de Ste-Anne des Plaines,—du Révérend A. Jodoin et autres, de la paroisse de St-Sauveur, comté de Terrebonne ;— et du Révérend F. Bourgeault et autres, de la paroisse de Laprairie ; demandant respectivement de l'aide pour le Collège de Ste-Thérèse.

Du Révérend D. Morisset et autres, de N.-D., de l'Assomption de McNider,– du Révérend A. Duval et autres, de la paroisse de Ste-Blandine, tous du comté de Rimouski,—du Révérend J. C. Cloutier et autres, de la paroisse de Cacouna,—de Paul Pelletier et autres, de la paroisse de St-Louis du Ha! Ha!,—du Révérend L N. Bernier et autres, de la paroisse de Ste-Epiphane,—et de Henri Langelier et autres, de la paroisse de St-Eloi, tous du comté de Témiscouata ; demandant respectivement de l'aide pour la construction du Séminaire de Rimouski.

Du Révérend J. E. Lizotte et autres, du Lac St-Jean ; demandant la nomination d'un agent d'immigration pour la région du Lac St-Jean.

L'honorable M. Gagnon présente un Bill intitulé : " Acte pour incorporer " *The Québec Hotel Company*

M. Deschênes présente un Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie agricole et manufacturière de Témiscouata.

M. Blanchet présente un Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant " l'Association de Québec et du Lac Supérieur pour l'exploitation des mines. "

L'honorable M. Pâquet présente un Bill intitulé : " Acte pour abroger l'article 480 du code municipal de la province de Québec.

M. Blanchet présente un Bill intitulé : " Acte pour amender l'article 1033 du code de procédure civile.

M. Frégeau présente un Bill intitulé : " Acte pour amender la 12me section de l'acte électorale de Québec.

L'honorable M. Loranger met devant la chambre le " rapport de la commission de codification des statuts sur les réformes judiciaires."

L'honorable M. Marchand, du comité conjoint des impressions, fait rapport à la Chambre que le comité a choisi l'honorable M. Marchand pour son président.

L'honorable M. Chapleau, propose que cette Chambre se forme en comité général ce jour, pour considérer la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, s'étendant depuis Montréal jusqu'à St-Jérôme, Aylmer et la cité d'Ottawa, conformément aux conditions du traité conclu avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, transmis à cette Chambre par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par son message daté du 16 Mars.

Après quelques débats la Chambre passe aux interpellations.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. McShane.—Est-ce l'intention du gouvernement de ne pas poursuivre toutes personnes demeurant à Montréal qui se sont portées cautions pour certaines personnes qui ont abandonné la province depuis plusieurs années ?

Réponse de l'honorable M. Loranger.

Le gouvernement a donné instruction de faire la perception du montant de cautionnements forfaits.

Par M. McShane.—Est-ce l'intention du gouvernement de réduire le taux des licences pour épiciers et hoteliers au montant fixé par le gouvernement Joly ?

Réponse de l'honorable M. Wurtele.

Ce n'est pas l'intention du gouvernement de réduire les taux qui sont maintenant payables par les libéraux.

Les Bills suivants sont considérés en comité, rapportés, lus la troisième fois et passés.

Le Bill [No 33] pour incorporer la compagnie des chaux et phosphates du Canada.

Le bill [No 32] pour incorporer la compagnie pour l'extraction et le traitement des métaux de Sherbrooke.

Les bills suivants sont lus la seconde fois et renvoyés au comité des bills privés.

Bill [No 25] autorisant Jean Cyrille Bédard à construire et à maintenir des estacades en travers de la rivière Saint-François, près de " Mahers Mill, " dans le canton de Melbourne, dans le comté de Richmond et pour autres fins.

Bill [No 28] pour étendre les privilèges et pouvoirs de la compagnie du pont de Saint-François.

Bill [No 40,] pour ériger le premier rang de la paroisse de Saint Michel de Bellechasse, en municipalité séparée.

M. l'Orateur met devant la Chambre l'état des affaires de l'hôpital de Sorel.

La Chambre s'ajourne à 6 heures.

27 mars, 1882.

Vingt et une pétitions sont présentées et mises sur la table.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de Québec ; demandant des amendements à sa charte.

Du Maire, des échevins et des citoyens de la cité des Trois-Rivières ; demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la dite cité.

De Léonard Martineau et autres de la paroisse de St-François de la Rivière du Sud, comté de Montmagny ; demandant que le bill pour autoriser François Xavier Gendron à construire un pont de péage sur la Rivière du Sud, ne devienne pas loi.

De la Société d'Agriculture No 2 du comté de Beauce ; demandant un amendement à l'acte concernant l'agriculture et les travaux publics.

De l'honorable L. J. Beaudry et autres ; demandant la construction d'un embranchement de chemin de fer depuis le village de l'Assomption jusqu'au tracé du chemin de fer provincial.

Du Révérend J. F. R. Arnauld et autres, de la paroisse de Ste-Marguerite, comté de Terrebonne,—du Révérend T. Thibodeau et autres de la paroisse de Ste-Agathe des Monts,— et du Révérend A. G. Bérard et autres, de la paroisse de St-Donat ; demandant respectivement de l'aide pour le chemin de fer de colonisation du nord de Montréal.

Du Révérend J. A. E. Chaperon, curé de la paroisse de Ste-Marie de

la Beauce ; demandant de l'aide pour le soutien d'une école de sourds muets.

Du Révérend J. Brissette et autres, de la paroisse de St-Thimothée,—du Révérend F. J. Prud'homme et autres, de la paroisse de l'Epiphanie,—du Révérend Jos. Graton et autres, de la paroisse de St-Henri,—du Révérend F. X. Sauriol et autres, de la paroisse de Ste-Adèle,—du Révérend F. Aubry et autres de la paroisse de St-Jean, — du Révérend N. Piché et autres, de la paroisse de Lachine,—du Révérend F. Perrault et autres, de la paroisse de Ste-Geneviève,—et du Révérend G. Thibault et autres, de la paroisse de St-Antoine ; demandant respectivement de l'aide pour la reconstruction du collège Ste-Thérèse.

Du Révérend F. L. Pelletier et autres de la paroisse de Ste Germaine du Lac Etchemin ; demandant de l'aide pour un chemin dans le Canton de Cranbourne.

Du Révérend E. LaFlèche et autres des Cantons de Bulstrode et Stanfold, comté d'Arthabaska,—et de Thomas Fitzgerald et autres, du Canton de Frampton, comté de Dorchester ; demandant respectivement de l'aide pour des chemins.

L'honorable M. Wurtele présente un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la déclaration que doivent faire les compagnies incorporées," (40 Vict., chap. 15).

M. Blanchet, présente un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 41 Vict., chap. 5, et l'acte 32 Vict., chap. 15, concernant l'agriculture et les travaux publics. "

Sur motion de M. Gagnon, il est nommé un comité spécial composé des honorables MM. Marchand et Pâquet et de MM. LeCavalier, Marcotte, Marion, Picard, Trudel et Gagnon, pour prendre en considération tous les bills concernant le notariat, faire rapport de temps à autre avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Fortin présente un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte électoral de Québec. "

M. Dumoulin présente un bill intitulé : " Acte pour procurer des sujets aux écoles d'anatomie. "

Aussi, un bill intitulé : " Acte pour prévenir la propagation des incendies, pour les toitures en bois, de certains édifices dans les cités, villes et villages incorporés en cette province.

L'honorable M. Flynn, présente un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 Vict., chap. 19, concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies. "

Aussi, un bill pour protéger les colons. "

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Marion.—Le gouvernement a-t-il l'intention d'émaner une proclamation ordonnant la mise en force des cadastres faits dans les comités ou partie de comtés pour les fins d'enregistrement depuis le mois d'octobre 1879 ?

Réponse de l'honorable M. Flynn C'est l'intention du gouvernement.

Par M. Duhamel.—Est-ce l'intention du gouvernement de mettre les districts judiciaires d'Ottawa, de Kamouraska et de Montréal sur le même pied que les autres districts judiciaires de la province, au sujet de certains droits payables en timbres, sur certaines procédures, dans les cours de juridiction civile, imposés par des ordres en conseil du 26 avril 1850 et du 30 novembre 1861, en vertu de la 12 Vict., chap. 112, pourvoyant à l'érection de palais de justice et de prisons, ou d'abolir complètement la dite taxe ?

Réponse de l'honorable M. Loranger.

La taxe en question cessera dans le district de Kamouraska, dès que le transfert du chef-lieu aura lieu, conformément à l'acte 44-45, chap. 28. Quant aux districts judiciaires de Montréal, Ottawa, le gouvernement a la question sous examen.

Par M. Bernard.—Est-ce l'intention du gouvernement de proposer pendant cette sesssion une mesure pour indemniser les grands et petits jurés de leurs services sans en charger les municipalités ?

Réponse de l'honorable M. Würtele.

Le fonds de bâtisse et de jurés de chaque district a été créé pour subvenir au maintien et à la réparation de la cour et de la prison, et aussi, au paiement des jurés, dans les affaires criminelles. Les municipalités locales, dans un district doivent contribuer chacune $12.00 par année à ce fond, et ce n'est pas l'intention du gouvernement de proposer une mesure pour les en exempter.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. Chapleau :

Que cette Chambre se forme en comité général, ce jour, pour considérer la résolution suivante :

" Qu'il est expédient de décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, s'étendant depuis Montréal jusqu'à St-Jérôme, Aylmer et la cité d'Ottawa, conformément aux conditions du traité conclu avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, transmis à cette Chambre par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par son message daté du 16 mars. "

Après avoir parlé pendant près de quatre heures, l'honorable M. Chapleau propose l'ajournement.

La Chambre s'ajourne à 11.30 h.

EUROPE

FRANCE. Paris 22 mars 1882.

La semaine prochaine, des crédits supplémentaires pour l'Algérie, montant à 127 millions de francs, seront démandés par le ministère.

On prépare un plan de campagne pour le sud de la Tunisie.

Paris, 23 mars 1882.

Le colonel Burnaby, parti de Douvres en ballon ce matin a pris terre à 5 milles au sud de Boulogne, après une heureuse traversée du Pas de Calais.

Une tempête qui a sévi mercredi sur les côtes d'Algérie a brisé deux barques et noyé 14 personnes.

Paris, 26 mars 1882.

La loi sur l'instruction primaire a été adoptée au Sénat par 179 voix contre 108. Des lettres d'Alsace disent que le vote d'une pareille loi diminue la douleur causée par la séparation. Le président de la Commission qui a préparé le rapport se déclare athée.

Au Havre, pendant une tempête, deux bateaux, dont l'un allait au secours de l'autre, ont chaviré, et 19 personnes ont péri.

Il paraît que M. Gambetta a acheté le journal la *France* et le *Petit journal*

Paris, 27 mars 1882.

Hier, pendant la tempête, 30 personnes ont péri près de Honfleur.

La chambre des députés a voté l'entrée libre du port américain.

ANGLETERRE. Londres, 22 mars.

Hier soir a eu lieu une assemblé de la " Ligue révolutionnaire internationale. " La commutation des sentences portées contre les nihilistes russes a été qualifiée de stratagème d'un despote ; l'attentat de Maclean contre la Reine est l'objet d'un désaveu.

Berlin, 22 mars.

Le conseil économique rejette le projet de monopole du tabac, ce qui met de nouveau en circulation les bruits de retraite de M. de Bismark.

L'empereur a reçu une députation du parti conservateur, et l'a remercié de l'expression de son dévouement.

Londres 23 mars.

La Chambre des Communes a voté une annuité additionnelle de 10 000 vres pour le price Léopold.

Londres, 26 mars.

L'aéronaute Bernaby, qui s'est élevé en ballon à Douvres le 23 mars, est descendu le lendemain matin au château de Montigny, en Normandie.

Le steamer *Assyrian Monarch* est parti hier pour New-York, ayant à son bord le fameux éléphant Jumbo.

Quelques troubles se sont produits dans le comté de Galway, entre les soldats et deux régiments réguliers ; il y a eu des blessures par les baïonnettes.

A Rathdowney (comté de la Reine) on a arrêté le prêtre catholique, Feehan pour avoir lu, dans une réunion, une lettre excitant au soulèvement. L'évêque Moran a suspendu les pouvoirs de M. Fehan.

M. Hefferman, maître de poste à New-Pallas, a été attaqué et frappé brutalement, parce qu'il avait payé sa ferme.

Une attaque nocturne analogue s'est produite à Thurles, et a été vigoureusement repoussée par la police.

Londres, 27 mars.

Dix-huit personnes se sont noyées dans la mer d'Irlande, par suite du naufrage du steamer côtier " Belton."

De grands sentiments de sympathie sont manifestés à la mémoire de Longfellow.

La chambre des Communes discute les règles proposées par M. Gladstone pour la clôture des débats.

On signale en Irlande une attaque personnelle par des gens déguisés, des coups de feu tirés sur des soldats à Cloyhan, la destruction de deux habitations par la dynamite ou par le feu.

RUSSIE. St-Pétersbourg, 22 mars.

Il y a eu dîner et réception à Gatchina, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur d'Allemagne, auquel le czar a envoyé un télégramme spécial.

A Kerati-Kertch, les douaniers ont saisi un vaisseau aux couleurs turques, se rendant à Taganry (mer d'Azoff) chargé d'oranges, mais portant aussi de la dynamite et de la poudre.

St-Pétersbourg, 23 mars.

L'empereur a refusé de sanctionner la mesure proposée pour obliger les Juifs à se retirer des districts ruraux, pour se concentrer dans certaines villes.

A Tilsit (Prusse), on a arrêté 9 soldats comme complices des nihilistes.

AUTRICHE. Vienne, 22 mars.

Toute la population d'Emod est obligée de camper les habitations ayant toutes été brûlées.

BULGARIE. Le gouvernement a ordonné le désarmement de la milice, pour prévenir tout désordre.

ITALIE. Rome, 27 mars.

Au consistoire de ce jour, le Pape a créé plusieurs cardinaux, parmi lesquels les archevêques de Dublin, de Séville et d'Alger ; il a prononcé ensuite une allocution sur la situation de l'Eglise.

AUTRICHE. Pesth, 27 mars.

Le feu a détruit 308 maisons ; plusieurs centaines de familles sont sans asile.

M. Hofor, correspondant du " Journal des Débats, " a été tué en duel.

AMERIQUE

Les nouvelles du midi sont désastreuses ; c'est par centaines que l'on compte les personnes noyés Les levées cèdent, et l'eau envahit tout.

A Cincinnati, l'Ohio a monté de 4 pieds, et montera probablement encore de 2, par suite des grandes pluies.

Dans le Wisconsin et le Michigan, il est tombé un pied de neige.

A Middleport (New-York), le feu a détruit le théâtre Campion et une habitation voisine.

A la suite de deux accidents au chemin de fer de l'Hudson, on a découvert et arrêté un enfant de 9 ans qui s'amusait à déranger la voie sur un pont

Toutes les nuits, depuis plusieurs jours, la ville de Laramie (Territoire de Washington) est désolée par des incendies ; la population est dans la terreur.

A Mexico, le ministre italien s'est suicidé, à la suite de mauvaises affaires financières.

Le président des Etats-Unis a sanctionné la loi contre la polygamie.

Le cas du sergent Mason donne lieu de dire que l'acte commis contre Guiteau ne tomberait pas sous la loi militaire : c'est ce que prétend l'avocat général de la cause en appel.

3 900 immigrants ont débarqué hier à New-York.

Le feu a détruit, à Saint-Paul (Minnesota), 150 000 boisseaux de grains avec le bâtiment, et à Leavenworth le moulin à farine de Haven et compagnie ; perte totale : 260 000 d'ollars.

Deux explosions de chaudières se sont produites aujourd'hui, l'une à Allentown, l'autre à Philadelphie sur un bateau. Dans la première, le mécanicien a été tué, et le fils du propriétaire a eu une jambe cassée. Dans la seconde, 7 personnes ont péri, et de grands dégâts ont été causés.

Les nouvelles des districts inondés sont un peu moins effrayantes, du moins du côté du Sud.

Un froid intense s'est fait sentir ces jours derniers sur les côtes de l'Etat de New-York ; à Long-Island, des pois nouvellement levés ont été gelés.

A Knoxville (Tennessee), le nommé Jones, qui avait dérobé 1000 dollars au bureau de poste de Woodstock (Illinois) a été trouvé hier étendu sur la voie ferrée, attendant le passage d'un train ; il a avoué avoir commis un meurtre.

PRIME

Nous sommes décidé à accorder à tous nos abonnés qui auront payé leur abonnement d'avance une jolie prime, qui consiste en une brochure de 100 *pages, intitulé :*

Traité sur le cheval et ses maladies.

Cet ouvrage contient un INDEX DES MALADIES *du cheval, donnant une description de chacune d'elles, avec ses causes, ses symptômes et son traitement ; ainsi qu'une collection de " précieuses recettes " dont plusieurs valent plus que le prix du livre.*

L'ouvrage contient 65 *gravures.*

UNE BONNE MÉNAGÈRE.—Une bonne ménagère qui, à chaque printemps, se donne tant de trouble pour nettoyer tout l'intérieur de sa maison, et la remettre comme à neuf devait se rappeler que ceux qui habitent sa maison valent plus que la maison elle-même et qui c'est à eux principalement qu'elle doit prodiguer ses soins en tenant toujours en réserve des *Amers de Houblon* qu'elle peut leur procurer dans l'occasion et qui servent à purifier le sang.

Concord (N. H.) Patriot.

L'HUILE St JACOB

MARQUE DU COMMERCE



LE GRAND

REMÈDE ALLEMAND

POUR RHUMA ISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE.,

Baltimore, Md., U. S. A.

Québec, 20 septembre 1881—1an F

FAITS DIVERS

ÉGLISE CANADIENNE A NEW-YORK.—Dimanche, un meeting de Canadiens-Français s'est tenu dans la chapelle canadienne-française ouverte pour le carême dans la Soixante douzième rue, avec l'objet de s'organiser pour bâtir dans ce quartier une église canadienne-française.

Comme il n'y a qu'une église catholique française à New-York, le cardinal McCloskey a permis de lever des fonds pour en construire une autre, à l'usage des Canadiens-Français, à condition, que l'argent sera confié à trois *trustees* pour être placé par eux dans quelque établissement où il portera intérêt, et que si le projet échoue les fonds seront rendus aux souscripteurs.

Le meeting a été harangué par le Père Cazeneuve, et sur son conseil des personnes ont été nommées pour solliciter des offrandes des Français dans les divers districts de la ville.

MARITIME.—On mande de St-Jean de Terreneuve, que deux steamers et neuf bâtiments à voile sont emprisonnés par la glace, à l'embouchure du havre. Il y a dans ces bâtiments de 11 à 1200 personnes. On appréhende des conséquences terribles s'il ne survient bientôt un changement dans le temps.

Tout la côte au nord du cap Race est bloquée par la glace et rien ne fait prévoir un changement.

UNE SURPRISE JOYEUSE.—On célébrait hier, dit la *Minerve* à la résidence de M G. B. Burland, le vingt-unième anniversaire de la naissance de son fils aîné. Au milieu d'une pièce dramatique, préparée pour la circonstance, M. Jeffrey Hale Burland, le héros du jour, et l'un des acteurs dans le drame recevait un document censé contenir son pardon, lorsqu'en y jettant un regard, il constata que c'était bien et dûment un chèque pour $25,000 signé par son père qui contenait des souhaits de circonstance.

TÉLÉGRAPHE.—Le gouvernement est sur le point de faire commencer la construction de la ligne de télégraphe sur la rive nord, depuis Murry Bay jusqu'à la pointe des Esquimaux, puis au moyen d'un cable sous-marin jusqu'à la Baie des Anglais sur l'île d'Anticosti.

ACCIDENTS.—Un acadien du nom de Placide Leblanc, demeurant à la Baie Bouctouche, N. B. a été tué par une ruade de son cheval. Il passait dans son étable derrière le cheval, quand l'animal lui donna un coup de pied dans l'estomac. La mort a été presque instantanée.

—Un jeune homme du nom de Joseph Leblanc a été tué à Ste-Marie (Haute Bouctouche). Il était employé avec son frère et plusieurs autres personnes à haler des billots. Le sleigh et la charge lui passèrent sur le corps, le tuant presque instantanément.

INCENDIE.—Le feu a détruit dimanche une grande partie d'un hangard, situé au coin des rues Desfossés et de l'église, en arrière de chez M. Séguy, charcutier. Les pompiers de la station No 3 ont été appelés sans qu'on sonnât d'alarme, et ils se sont bientôt rendus maîtres de l'élément destructeur.

DIVIDENDE.—La banque Nationale vient de déclarer un dividende semi-annuel de trois pour cent. L'assemblée des directeurs aura lieu le six mai prochain.

DEMANDE.—On demande trois mille travailleurs et deux mille attelages pour la section A de la ligne du Pacifique.

LES TRAVAILLEURS.—A l'approche du printemps, avant de reprendre vos travaux de la prochaine saison, vous avez besoin, travailleurs, de préparer votre système aux inconvénients qu'amène l'ouvrage fatiguant et prolongé, de vous en garde contre les fièvres et les autres maladies, de l'été en faisant usage des *Amers de Houblon*. Vous pourrez sauver beaucoup de temps, éviter de graves maladies, et ménager une grande somme d'argent en achetant pendant ce mois une bouteille des *Amers de Houblon* qui pourra d'ailleurs servir à toute la famille.

Ne retardez pas.

Burlington Hawkee

NAUFRAGE.—Le voilier *Sereamer*, de New-York, capitaine Luce, parti le 6 courant de Philadelphie pour la Nouvelle-Orléans avec un chargement de charbon, a été désemparé par une bourrasque quatre jours après.

Une voie d'eau s'est déclarée, et l'impossibilité de l'aveugler ayant été reconnue, on a fait des signaux de détresse, auxquels il a été répondu immédiatement par le brick *Benson*, capitaine Mallett, en route de la Havane pour St-John (Nouveau-Brunswick.)

De dix huit hommes qui étaient sur le *Sereamer*, quinze, y compris le capitaine, ont été transbordés sur le brick. Trois hommes d'équipage, dont on ne donne pas les noms, ont été noyés.

Il y avait encore onze personnes à bord du " Sereamer " quand il s'est englouti. Elles se sont accrochées à des épaves flottantes, et toutes—sauf trois—ont été sauvées grâce au courage, à l'habileté et au dévouement de M. Doane, " steward du Benson, " qui, sur le refus des officiers d'entreprendre ce sauvetage périlleux, a pris le commandement d'une petite embarcation, et a réussi, comme il est dit plus haut, a récueillir huit des onze infortunés qui avaient été jetés à la mer.

Le *Benson*, qui était déjà à court de vivres avant de prendre les quinze survivants du naufrage, a relâché dimanche soir à Provincetown (Massachusetts), pour renouveler ses provisions, et les naufragés ont été transférés sur le côtre du revenu *Gallatin*, qui les a conduits à Boston.

MANIÈRE DE SE FAIRE PAYER.—Le maire de Malone, M. Eugène Hadd, a une manière à lui d'amener à la raison les mauvais payeurs. M. Hadd est meunier; et jamais il ne refuse un sac de farine, fût-ce au plus pauvre et au plus mauvais payeur de la ville. Si l'acheteur ne vient pas payer au temps convenu, le meunier ne va jamais l'importuner. Mais la première fois qu'il rencontre son débiteur, il le terrasse d'un coup de poing entre les deux yeux et passe son chemin, comme il a appris la boxe dans sa jeunesse, et qu'il l'a constamment pratiquée depuis, il ne manque jamais son coup. Cela lui coûte de temps en temps quelques petites amendes, mais il trouve que, tout compte, son système en vaut un autre pour faire rentrer les mauvaises créances.

ONGUENT ET PILULES D'HOLLOWAY.—Toux, maux de gorge.—Les bienfaisantes propriétés de ces médecines les recommandent hautement pour toutes les maladies des organes respiratiores. Dans les rhumes et les maux de gorge, les pilules à l'intérieur, et l'onguent appliqué sur la gorge ou la poitrine, produisent le meilleur et le plus sûr effet. Les pilules d'Holloway purifient le sang, font disparaître les obstacles qui en empêchent la circulation dans les poumons et rendent la respiration facile, sans pour cela diminuer les forces, irriter les nerfs ou produire d'autres inconvénients. Que ceux qui souffrent de ces maux si fréquents à cette époque, et dont les conséquences peuvent être par fois très funestes, fassent l'essai de ces remèdes et ils en obtiendront bientôt le plus grand soulagement.

DON.—Le Révérend M. Riopel accuse réception et remercie en même temps l'honorable M. Garneau du don de $10 qu'il vient de faire aux protestants pauvres de Valcartier.

A ST-SAUVEUR.—Les membres du Cercle Catholique de Québec ont fait la communion annuelle pour les bienfaiteurs vivants du Cercle, le jour de l'Annonciation, à la chapelle de N. D de Lourdes à St-Sauveur.

Le révérend Père Paquin a donné le sermon.

Le prédicateur s'est surtout attaché à démontrer que le Cercle Catholique portait le vrai cachet des œuvres durables.

Début difficile, commencement humble, objections de la part d'un grand nombre de personnes. Voilà ce qu'il fallait au cercle pour lui assurer la force nécessaire à son extension.

" Le Cercle a déjà fait beaucoup de bien, dit le Père Paquin, qu'il continue dans la voie de la manifestation et de la vérité et succès est certain. "(—Le *Nouvelliste*.)

MORT SOUDAINE.—Un jeune homme de 25 ans, nommé Napoléon Plante, et dont le père est dans la brigade du feu, a succombé dimanche soir à six heures, à une inflammation des poumons dont il n'était atteint que depuis vendredi soir.

Il avait fait jusque-là les exercices de la retraite à la Congrégation de la Haute Ville, et vendredi soir un violent mal de tête l'a cloué à la maison et s'est ensuite compliqué d'inflammation des poumons.

MORT D'UN POÈTE.—Le poète Longfellow, auteur d'*Evangeline*, est mort, vendredi dernier, à Boston. Il a été inhumé avant hier.

DÉPUTATION.—MM. A. Joseph, W. D. Campbell, W. White, Edwin Jones et M. l'abbé L. H. Pâquet sont partis hier matin pour Ottawa en députation auprès du gouvernement pour lui demander dans l'intérêt des actionnaires de voter le projet de loi en faveur de l'*amalgation* de la Compagnie du télégraphe de Montréal.

MANITOBA.—Les ouvriers gagnent actuellement jusqu'à trois ou quatre piastres par jour dans Winnipeg et Saint-Boniface. Le monde n'est pas suffisant pour répondre aux besoins.

Mgr Taché est souffrant depuis son retour d'Ottawa et est retenu à sa chambre. Quoique son état n'inspire aucune crainte sérieuse le Révd. M. Dugas a recommandé Mgr aux prières des fidèles, au prône de dimanche dernier, afin d'obtenir un prompt rétablissement de la santé de ce digne prélat qui nous est si cher à plus d'un titre.

LE MEURTRE DE GENEST.—L'enquête dans cette affaire a été close hier, et le verdict de meurtre volontaire a été rendu contre Pierre Robert, Joseph Robert et Joseph Bourbeau *alias* Bezeau. Les trois prisonniers ont été mis en prison en attendant leur procès au prochain terme de la Cour criminelle.

UN MÉDECIN MODÈLE.—Le Dr Edmond Gauvreau, qui pratiquait sa profession depuis plusieurs années à Québec, est allé se fixer à Valcartier sur une ferme magnifique, arrosée par la rivière Jacques-Cartier. Le Dr Gauvreau a des aptitudes spéciales pour l'agriculture, et nous n'avons pas l'ombre d'un doûte qu'il réussira dans sa nouvelle entreprise Nous lui souhaitons plein succès.

POÈME.—Une revue anglaise le *Good Words*, publie un poème de Son Excellence le gouverneur-général, intitulé : *Québec*. Il est accompagné d'esquisses de la princesse Louise.

COLLÈGE DE LÉVIS.—Ce collège vient de recevoir une presse.

Le premier usage qu'il se propose d'en faire est de s'en servir pour imprimer un grand ouvrage de littérature canadienne qui aura pour auteur un des professeurs de l'institution.

On doit y continuer la publication de plusieurs autres ouvrages de littérature canadienne.

PRIME

Nous sommes décidé à accorder à tous nos abonnés qui auront payé leur abonnement d'avance une jolie prime, qui consiste en une brochure de 100 *pages, intitulé :*

Traité sur le cheval et ses maladies.

Cet ouvrage contient un INDEX DES MALADIES *du cheval, donnant une description de chacune d'elles, avec ses causes, ses symptômes et son traitement ; ainsi qu'une collection de " précieuses recettes " dont plusieurs valent plus que le prix du livre.*

L'ouvrage contient 65 *gravures.*

Artemus Ward et le Régiment du Michigan

Dans un hôtel de Louisville, Etat du Kentucky, Artemus Ward fut un jour présenté à un bouillant colonel qui avait commandé un régiment du Mississipi, pendant la guerre de sécession. Artemus, dont les manières étaient toujours douces et enfantines, lui dit d'un ton naïf : " Colonel, quel régiment du Michigan avez-vous commandé ? " Le colonel bondit de son siège et jura comme un matelot, jusqu'à ce qu'il fut assez apaisé pour recevoir des explications.

Artemus tout déconcerté s'aperçut qu'il avait mêlé toutes les choses au sujet de la guerre. C'est toujours bien malheureux de mêler ainsi les choses, mais l'erreur n'est jamais aussi grave que lorsqu'il s'agit de maladies. C'est bien là qu'il faut mettre les choses à leur place plus que dans toute autre circonstance. A ce sujet, il nous fait plaisir de profiter de la rencontre que nous venons de faire avec notre brave ami, le Colonel Samuel H. Taylor, qui, comme on vient de le voir n'aime pas à mêler les questions, pour citer son témoignage sur ce qui fait aujourd'hu l'objet de tant de discussions.

Dans une récente communication il nous écrivait : " Je certifie que j'ai beaucoup souffert, dans l'automne de 1879 de rhumatismes et de névralgie, et que j'ai employé une quantité de remèdes sans en obtenir aucun bon résultat. J'entendis parler de l'huile St-Jacob, et je pris le parti d'en faire l'essai sans cependant croire à son efficacité. A ma grande surprise elle me guérit et je puis aujourd'hui la recommander aux autres comme le remède le plus admirable que l'on puisse employer.

Washington Gazette, Indiana

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égale pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les instestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères ! Mères Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade— cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitemen inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Québec, 28 janvier 1882—1 an. Q

Feuilleton du COURRIER DU CANADA
30 Mars 1882.—No 7

L'IDEE
DE
JEAN TETEROL

(*Suite*)

Lionel se souleva sur ses coudes et regarda. Une jeune fille était assise au bord de Limourde, près d'un bouquet de noisetiers. Le front penché, son menton dans sa main, les larges ailes de son chapeau lui cachait entièrement le visage. L'instant d'après elle releva la tête, et Lionel crut rêver, le cœur lui batit violemment, il faillit pousser un cri. O surprise ¡ ô dispensation mystérieuse de cette divinité toute-puissente que le grand Frédéric appelait sa sacré majesté le hasard ! Cette jeune fille qui chantait, assise au bord de la Limourde, c'tait l'amazone de l'avenue des Poteaux, c'était la Cécile du Théâtre-Français, c'était l'inconnue. Lionel n'eut garde de se montrer ; un pli de terrain l'abritait. Dès qu'il fut un peu revenu à lui, il écarta doucement de ses deux main les herbes qui étaient devant lui et s'arrangea de de manière à voir sans être vu. "Muet, immobile, il restait, le cœur palpitant d'émotion, retenant son souffle comun enfant qui craint de mettre en fuite un papillon. Il savait que les inconnues ont des ailes, qu'elles s'envolent et qu'on ne les revoit plus.

Sur un appel pressant de son père, Mlle de Saligneux avait pris congé du marquis de Virevieille. Elle était arrivée le matin même de Paris, où Mme de Juines était allée lacher cher. Après son déjeuner, elle avait fait le tour de son domaine, pour s'assurer qu'il n'avait pas souffert quelque nouvelle atteinte. Elle adorait son Saligneux, même rogné, échancré, écorné ; mais, l'ayant vu diminuer d'année en année, elle n'y revenait jamais sans se demander s'il en restait quelque chose. Elle venait de constater que les restes en étaient bons. Cependant, en songeant à sa grandeur passée, elle n'avait pu retenir un soupir. Elle n'était pas fille à se plonger dans la mélancolie ; pour s'égayer, elle s'était mise à chanter, et tout en chantant, elle avait le goût des entreprises, l'idée lui était venue de se procurer et de mettre dans ses cheveux un de beaux nénufars qu'elle apercevait à quelques pas d'elle, de l'autre côté du ruisseau. Elle savait que ces nénufars appartenaient à l'ennemi ; cette considération ne fit qu'irriter sa fantaisie ; mais elle savait aussi que l'ennemi était toujours aux aguets et qu'il était dangereux de se compromettre avec lui ; cette seconde considération la fit hésiter. Enfin la convoitise l'emporta sur la prudence. Elle se leva, et son premier soin fut d'aller chercher un râteau oublié dans une prairie. Elle le rapporta et promena ses yeux autour d'elle. Regardant à droite, et regardant à gauche, regardant partout, elle ne s'avisa pas que dans l'herbe, derrière un pli de terrain, à l'ombre d'un châtaignier qui le protégeait de ses branches traînantes, il y avait un docteur en droit qui la regardait.

Tout à fait rassurée, elle se rassit et commença à se déchausser.

Ses apprêts terminés, elle descendit la berge avec précaution, et entra dans l'eau, très basse dans cette saison ; à peine en avait-elle au-dessus de la cheville.

Elle atteignit bientôt l'autre rive elle allongea son bras et ramena une longue tige que couronnait une belle corolle d'une blancheur argentée. Elle accrocha son râteau aux branches d'un osier, et, s'aidant de ses deux mains, elle détacha la fleur, qu'elle contempla d'un œil ravi, en disant tout haut :

" Que tu es belle, toi, d'autant plus que tu es du bien volé ! "

A ces mots, elle la pressa sur ses lèvres. Puis elle regagna la rive gauche, remonta le talus et s'empressa de se chausser Quand ce fut fait comme elle allait s'éloigner, elle s'aperçut qu'elle avait oublié son râteau sur l'autre berge, et au même instant elle s'aperçut aussi qu'un beau jeune homme venait de sortir de terre et la saluait respectueusement.

Elle laissa échapper un cri d'effoi, et son premier mouvement fut de s'enfuir Par malheur, elle n'eut pas fait trois pas qu'un coup de vent emporta son chapeau de paille, dont les brides étaient dénouées, et le fit voler dans la Limourde. Elle s'arrêta, fort embarrassée. Déjà Lionel s'était emparé du râteau, à l'aide duquel il retira de la rivière le chapeau, qu'entraînait le courant. Après quoi, revenant se poster en face de Mlle de Saligneux, il lui dit :

" Est-ce à mademoiselle de Saligneux que j'ai l'honneur de parler ?

—Cela pourrait être ", répondit-elle, sans s'aviser de l'effort surhumain qu'il avait dû faire pour articuler d'un ton calme et sans avoir l'air d'un fou cette question qui pour lui était grosse d'une destinée.

Elle ajouta :

" Puis-je savoir de mon côté qui me fait l'honneur de m'adresser cette demande ?

—C'est M. Lionel Têterol, répliqua-t-il.

—Eh bien ! monsieur Lionel Têterol, ayaz l'obligeance de me rendre ce que vous m'avez pris.

—Tout à l'heure, mademoiselle, lui dit-il gravement ; mais au préalable veuillez m'expliquer comment ce rateau se trouve ici ; y est-il venu seul.

—Je vous le jure, monsieur, qu'il est à moi.

—Et pouvez-vous me jurer, mademoiselle, que ce nénufar que vous tenez à la main est aussi à vous ?

—Ainsi vous avez reconnu tout de suite votre nénufar ! s'écria-t-elle. Cela ne m'étonne pas, monsieur ; on a dans votre famille le fanatisme de la propriété. On mettrait sous vos yeux cent nénufars que vous diriez, sans prendre le temps de la réflexion: " Voilà le mien. " Oh ! l'heureux don !.. Et si je refusais de vous le rendre, ce nénufar charmant qui est à vous, me le feriez-vous réclamer par voie d'huissier ? C'est probable. Il pleut des huissiers dans ce pays.

—Non, mademoiselle, je ne vous enverrais point d'huissier ; mais je garderais précieusement le chapeau que voici.

—Allons, un beau mouvement, soyez généreux, restituez sans rien demander. Pourquoi tenez-vous à la revoir, cette pauvre fleur ?

—D'abord elle est à moi, ensuite elle a été cueillie par vous.

—Très joli ! s'écria-t-elle. Du sentiment, de la poésie ! Je ne croyais pas que cette graine levât dans ce pays.

—Tout y vient, tout y pousse, mademoiselle, du moment que vous y êtes. "

Elle lui fit une profonde révérence, et après une pause :

" J'ai été maladroite, je me suis laissé prendre, il faut payer. Mais comment allons-nous faire pour nous rendre nos biens ? Nous ne pouvons pas les jeter par-dessus la rivière.

—Vous oubliez qu'il y a un pont à deux cents pas d'ici.

—Et vous, monsieur, vous oubliez qu'il a été condamné, ce pont, et fermé par une barrière grillée, treillissée, verrouillée, cadenassée.

—J'enjamberai la barrière.

—A vos risques et périls, " dit-elle.

A ces mots, ils descendirent l'un la rive droite, l'autre la rive gauche de la Limourde, et arrivèrent en même temps aux deux extrémités du pont. C'était là que les pères avaient eu leur premier colloque, ce fut là que les enfant eurent leur premier tête-à-tête.

Lionel franchit la barrière sans trop de difficulté. Mlle de Saligneux s'avançait à sa rencontre ; mais, s'étant ravisée, elle recula précipitamment de quelque pas.

" Un instant, monsieur, reprit-elle ; il me vient un scrupule, une inquiétude. Ce pont est-il à vous ou à moi ?

—Je crois qu'il est à vous.

—Vous le croyez, il faudrait en être sûr. Pensez-y ; l'affaire est de conséquence. Si j'avais le malheur de mettre le bout du pied dans l'empire des Têterol, c'est alors qu'on m'enverrait les huissiers. Quand je vous dis qu'il en pleut ! "

Et aussitôt, changeant de visage et de ton, elle ajouta avec la gravité d'un diplomate émérite :

" Ah ! monsieur, entre vous et moi, ne pourrions nons pas inventer un moyen de mettre fin à ces misérables procès qui chagrinent ceux qui les perdent, et n'ajoutent rien à la gloire de ceux qui les gagnent ? "

Elle le regardait les yeux dans les yeux, et il éprouva un transport de joie. Il fut sur le point de lui répondre :

" Mais vous savez bien que ce moyen, on l'a inventé pour nous, et que vous l'avez approuvé. Quant à moi, apprenez que depuis un quart d'heure je le trouve admirable, merveilleux. "

Il n'eut pas le temps d'ouvrir la bouche. Elle s'écria subitement :

" En vérité, monsieur, il me semble que je vous ai vu quelque part.

—Et moi, j'en suis certain.

—Où donc ?

—Cherchez.

—Eh ! oui, c'était au bois, un jour que je suis tombée de cheval. "

En prononçant ces mots, elle rougit ; elle se souvint que pour la remettre en selle, il lui avait tenu le pied, et du même coup elle se rappela que tout à l'heure elle était nupieds.

" Que faisiez-vous sous ce châtaignier ? demanda-t-elle d'un ton de reine.

—Je dormais très profondément.

—Et à quel moment vous êtes-vous éveillé ?

—Permettez ; avant de répondre à cette question, j'en ai une à vous faire.

—Décidément vous avez le génie du troc. Donnant, donnant. Je vois bien que nous n'en finirons pas de sitôt avec nos procès... Soit ! questionnez.

—Je meurs d'envie de savoir qui est Théodore. "

Elle fit un geste d'étonnement.

" Théodore ! Qui vous a parlé de Théodore.

—Vous-même, mademoiselle.

—Moi ! Vous rêvez.

—Je ne rêve point. Le jour où j'ai eu l'honneur de vous rencontrer dans l'avenue des Poteaux, n'avez-vous pas dit à la personne qui vous accompagnait et par conséquent à moi qui vous écoutais : " C'est Théodore qui " est cause de mon accident je pen- " sais à lui en tombant de cheval.

Elle partit d'un éclat de rire.

Vous voulez dons savoir qui est Théodore ? Eh bien ! Théodore... "

Elle n'en put dire davantage. Une voix aigre cria :

" Claire, où donc es-tu ?

—On y va, ma tante, " répondit Mlle de Saligneux.

Et jetant le nénufar à Lionel, reprenant son chapeau et son rateau, elle se sauva.

Lionel se sauva aussi, comme un homme qui a une grande joie à cacher, car la joie fait courir comme la peur. La sienne était presque folle ; le hasard l'avait pris en amitié, et venait de frapper un grand coup pour le tirer de la plus cruelle détresse. Il était aussi heureux qu'un chercheur d'or qui a découvert un filon, ou qu'un indigent qui apprend qu'il a gagné le gros lot, aussi ému qu'un naufragé qui surgit miraculeusement au port, aussi surpris qu'un enfant qui s'est endormi en demandant la lune, et qui au matin la trouve sous son oreiller. Il éprouvait le besoin d'embrasser quelqu'un ou quesque chose. Il s'avisa qu'il tenait à la main un nénufar où Mlle de Saligneux avait posé ses lèvres, il y but le baiser qu'elle y avait laissé et ce fut la seule folie qu'il fit, parce qu'il y avait là tout près des ouvriers qui travaillaient dans les champs Quant à s'étonner et à se scandaliser de l'étrange facilité avec laquelle Mlle de Saligneux avait pris son parti d'épouser un homme qu'elle n'avait jamais vu, il n'y songeait plus. Il inventait, pour justifier sa conduite, les arguments les plus insensés. Elle avait eu des pressentiments, des divinations, sans qu'aucun motif d'intérêt eût influé sur sa décision ; son regard, sa beauté, répondaient de la parfaite noblesse de ses sentiments. Lionel était amoureux, et l'amour est une déraison ; toutes les inconséquences lui sont permises, l'absurde est son royaume.

A six heures sonnantes, M. Têterol fut de retour ; il n'était jamais en retard d'une minute. Il entra dans la salle à manger en faisant craquer le parquet sous ses bottes, et il aborda son fils avec une froide poignée de main. Pendant tout le dîner, il eut l'air sombre, morne et féroce d'un canon Krupp chargé jusqu'à le gueule, prêt à partir.

Quand on eut servi le café, il vida sa tasse d'un seul trait et renvoya Joseph. Alors, posant sur la table, selon sa coutume, ses lourdes mains qui écrasaient tout ce qu'elles touchaient et ses deux coudes cuirasés qui s'étaient frayé un large chemin au travers de l'humaine cohue, attachant sur son héritier des yeux au fond desquels on apercevait son idée allumée et toute flambante comme un feu de forge, il lui dit d'une voix saccadée :

" Eh bien ! Lionel, as-tu réfléchi ? "

Les mouches qui bourdonnaient autour d'eux se turent, sentant la gravité de la circonstance, et un silence de mort régna dans toute la salle. Lionel fut deux minutes sans répondre ; ces deux minutes parurent deux siècles à son père. Enfin le jeune homme dit :

" Oui, j'ai réfléchi. Je ferai ce que tu voudras. "

La figure de M. Têterol s'empourpra, et il tira son mouchoir de sa poche pour s'essuyer les tempes, que la joie rendait moites.

" Tout est pour le mieux, s'écria-t-il. Je savais bien, Lionel, que tu étais un garçon de sens. Tu as fait tes petits calculs, et il t'a paru que ton père avait raison. Moi, d'abord, j'ai toujours raison ; c'est la plus vieille de mes habitudes. Voilà ce que c'est que de réfléchir. Tu as découvert que ce n'est pas un mince avantage pour un ambitieux d'avoir une Saligneux dans son sac. Ils ont de belles alliances, ces hobereaux ; il y a des marquis dans la parenté, et tous ces gens-là se soutiennent, ils ont le génie de l'intrigue. Pendant longtemps encore, même en république, ils auront beaucoup d'influence. Vois plutôt mes procès ! Ils n'ont eu qu'un mot à dire à l'oreille d'un juge, et il s'est trouvé que leurs la-

pins de garenne n'avaient pas mangé mes choux. Le monde est si bête ! Et puis, je te l'ai déjà dit, cet écervelé de baron ne fera pas de vieux os, et il n'a pas de postérité masculine à qui léguer son titre. Il se pourrait bien qu'à sa mort...

—N'en parlons, plus, interrompit Lionel. Je t'ai promis de faire ce que tu voudras.

—Parlons-en au contraire, reprit M. Têterol. Je t'affirme que ce mariage est pour toi un coup de fortune. Elle est toute jeune, toute verdissante, cette demoiselle, et pourtant elle a déjà beaucoup de raison, beaucoup d'esprit de conduite.

Elle t'aidera à te pousser, à faire ton chemin. J'ai eu de ses nouvelles par M. Crépin.

—Qui est M. Crépin ? demanda Lionel.

—Une canaille. Et ne va pas croire que Mlle de Saligneux soit laide à faire peur, je t'ai dit cela pour te faire enrager ; tu penses bien que je ne voudrais pas d'un monstre pour ma bru. Tu la verras dès demain ; j'ai rencontré tantôt le baron, nous avons tout arrangé, et c'est demain que je te présente. Mon Dieu ! je ne te dis pas que ce soit une Vénus...

—De grâce, n'en parlons plus, interrompit encore Lionel, que son père mettait au supplice en s'obstinant à faire l'éloge de Mlle de Saligneux, comme s'il eût pris à tâche de le dégoûter de son bonheur. "

L'entêté vieillard ne lâchait jamais sa proie. Il se leva et fit le tour de la table pour venir s'asseoir à côté de son fils. Il ouvrit lui même la caise de cigares, lui en présenta un, et lui procura du feu en frottant une allumette sur la semelle de sa botte.

Pendant que Lionel fumait :

" Pasdonne-moi, mon garçon, reprit-il ; je t'ait un peu brusqué hier soir. Bon Dieu ! je te comprends, tu avais une amourette au cœur. Tu conviendras que je ne t'ai jamais chicané là-dessus. C'est gentil, les amourettes ; mais du moment qu'elles nuisent aux affaires sérieuses !... Elle est donc bien jolie, l'autre ? Eh ! cela passe vite, la beauté : c'est un déjeuner de soleil. La beauté, voilà ce qu'il en reste.

Et il soufflait sur ses doigts comme on souffle sur un chardon pour en faire envoler le duvet. Le duvet parti il ne reste ques le piquants.

" Les amoureux, poursuivit-il, s'imaginent qu'il n'y a qu'une femme au monde ; il y en a des mille et des mille. Ce n'est pas la plus belle, c'est le plus utile qu'il faut épouser. Tu es un homme sérieux, toi ; tu es un homme fort. Je te vois déjà en selle, ta princesse en croupe. Trotte bibet ! c'est moi qui fournirai le picotin...

—Pour l'amour de Dieu, qu'il n'en soit plus question ! " s'écria de nouveau Lionel, à qui les métophores de son père semblaient encore plus redoutables que ses coups de boutoir.

En ce moment, Joseph annonça l'abbé Miraud, qui venait rendre visite à l'héritier.

" Arrivez donc, monsieur le curé, lui cria M. Têterol. Je vous présente mon prince de Galles. Il est bien bâti, n'est-ce pas ? Et dire que je l'ai vu pas plus grand qu'une botte ! Vous ai-je averti qu'il s'appelle Lionel comme vous ? C'est un filleul qui vous fera honneur, mais vous n'en ferez pas du clérical. Lui et moi, nous avons les mêmes opinions, le même cœur, la même volonté.

—La vôtre, monsieur Têterol ? répondit l'abbé en souriant de l'air d'un timide qui se décide à tout oser.

—La mienne, la sienne ! puisque je vous dis que c'est aussi la sienne ! réplique M. Têterol. Voilà bien mes hommes de sacristie. "

Et il ajouta en promenant ses gros doigts dans les cheveux châtains de son fils :

" Vous aurez beau faire, vous ne me le gâterez pas mon prince de Galles. Il sait trop ce qu'il me doit. Et que le diable m'emporte si je regrette tout ce que j'ai dépensé pour son éducation ! Regardez bien ce garçon, monsieur le curé ; c'est le meilleur de mes placements, c'est 20 pour 100. "

Lionel profita de la première occasion pour laisser en tête-à-tête l'abbé et son père, et il se retira dans sa chambre. Le bonheur a ses nuits blanche ; cette nuit-là Lionel ne dormit guère. Il lui semblait qu'avant la nuit un voleur allait descendre du ciel pour lui dérober son trésor, et il lui tardait de l'enfermer dans un tiroir à serrure.

Il se leva au petit jour et écrivit à M. Pointal les deux lignes que voici :

" Monsieur, tenez ma lettre pour nulle et non avenue ; mille remerciements.
J'ai vu Mlle de Saligneux. "

XII

Faut-il croire que M. Têterol avait menti sciemuent à son fils ? ou admettons-nous que lui-même s'était laissé trompé par les assurances vagues du baron qui l'avait payé en monnaie de singe ? Le fait est que ce dernier n'avait pas dit un mot à sa fille des étranges propositions qu'il avait reçues de son voisin et de la demi-parole qu'il lui avait donnée. Mlle de Saligneux ne soupçonnait point qu'on songeât à la marier ; elle était dans une ignorance absolue de l'évènement qui se tramait. S'il en avait été autrement, selon toute apparence, elle se fût occupée d'autre chose que de se déchausser pour voler des nénufars.

M. de Saligneux avait eu plusieurs raisons pour ne rien dire à sa fille. D'abord il s'était fait une habitude de retarder jusqu'à la dernière heure tout débat sur un sujet qui lui déplaisait. Quand il lui survenait des choses désagréables, il aimait mieux les subir que de les discuter. Ensuite, avant d'expliquer à sa fille ses intentions, il attendait de les connaître lui-même, et en vérité il ne savait pas encore ce qu'il comptait faire. Marier sa fille hors de son monde, la donner au fils d'un Têterol ! A cette pensée, il avait éprouvé d'abord des accès d'indignation, des soulèvements de cœur, qui s'étaient traduits par des haut-le-corps. On n'en doutera pas quand on saura qu'il possédait une jolie collection de cannes, et dans le nombre un jonc superbe, très souple, à pomme d'agate, que lui avait donné jadis une de ses maîtresses. Depuis quelque temps, il ne s'en servait plus dans ses promenades, il le réservait à un usage particulier. Pendant les jours qui avaient suivi son entretien avec l'ancien maçon, il lui était arrivé de considérer ce jonc avec une sorte d'attendrissement, en lui disant :

" Tu auras une belle fin, je te casserai sur l'échine de M. Têterol. "

Plusieurs fois il avait eu la velléité de courir à la Maison-Blanche, d'y faire son coup, et de dire à l'insolent, après l'avoir bâtonné :

" A présent, mon cher monsieur, achetez mon château ; le chagrin que j'aurai de le voir dans vos vilaines mains sera suffisamment racheté par la joie pure et vraiment céleste que je viens de savourer. "

Il n'en avait rien fait, le jonc était encore intact.

La conscience du baron de Saligneux avait beaucoup roulé, et, en roulant, elle avait perdu ses angles, ses raideurs.

Il en résultait que les soulèvements de cœur du baron ne duraient guère. Dans la vie de désordre et d'expédients, la première faculté qui se perd est celle des longues indignations. Les reins s'assouplissent, on s'apprivoise avec les portes basses. A la vérité, on commence par se gendarmer contre elles, on leur dit des injures, après quoi on se fait petit, on baisse la tête et on passe. Voilà pourquoi la canne de jonc à pomme d'agate n'était pas encore en deux morceaux.

M. de Saligneux en était venu par degrés à prononcer tout bas et même à haute voix des phrases qui commençaient par ces mots :

" Mais après tout, mais somme toute, mais tout bien pesé... "

Ce sont là des locutions qui préparent les acquiescements ou les démissions de la conscience.

" Après tout, pensait-il, cet insolent rustre est mon créancier, il est énormément riche, et sa vanité égale sa richesse. Si je dis non, il sera sans miséricorde. Si je dis oui, peut-être obtien rai-je de lui tout ce qu'il me plaira. Ne prenons pas un parti à la chaude, examinons, faisons-le tour des choses, tâchons de voir le bon côté de l'évènement, et de concilier l'honneur avec les commodités de la vie. "

Le baron se souvenait du mot d'un de ses amis, qui lui avait dit un jour :

" Mon cher, ce pauvre monde est ainsi fait qu'il est bien difficile d'avaler un verre de vin où il n'y ait pas une mouche. Quand le vin est bon et que la mouche n'est pas trop grosse, il faut boire. "

Le baron avait appris à boire. Il est vrai que cette fois la mouche était énorme, grosse comme un Têterol. Nonobstant il ne boudait pas contre son verre. Il s'était accoutumé à établir une grande différence entre les points sur lesquels il est permis de céder et les points sur lesquels toute transaction est déshonorante. Marier sa fille au fils d'un corsaire pour en obtenir de meilleures conditions est un acte qu'à la rigueur on peut commettre sans cesser d'être un vrai gentilhomme. Ce qui fait le gentilhomme, c'est d'abord le tenue, et ensuite l'orthodoxie des opinions. M. de Saligneux avait toujours eu de la tenue, et ses opinions étaient irréprochables

Au surplus, il faisait intervenir dans les capitulations de sa fierté l'intérêt de sa fille et ses sollicitudes paternelles ; il se persuadait qu'il avait agi comme un bon père en ne repoussant pas de parti pris la proposition inconvenante et saugrenue de M. Têterol. La fortune personnelle de Mlle de Saligneux se montait à bien peu de chose, et, sous la tutelle fort décousue du baron, ce peu de chose s'était réduit à presque rien ; il ne voyait pas venir sans inquiétude le moment de s'en expliquer, il craignait que ses comptes ne parussent pas aussi oathodoxes que ses opinions.

Quant à l'héritage du marquis de Virevieille, qui avait manifesté plus d'une fois sa ferme volonté de laisser toute sa fortune à sa petite nièce, c'était une espérance un peu maigre. Mlle de Saligneux avait pu constater elle-même que la maison de son grand oncle était montée sur le pied le plus simple, qu'il recevait rarement, qu'il n'avait pas de voiture, et ne se promenait au bois que sur des chevaux de louage.

De son côté, le baron avait toujours fait de vains appels à la libéralité du vieillard, il n'en avait retiré que d'éloquents sermons sur l'économie, sur la tempérance, sur cette habitude de modérer ses désirs, qui tient lieu de la richesse.

Il avait conclu de tout cela que, si sa fille héritait jamais du marquis quinze ou vingt mille livres de rente, ce serait le bout du monde, et qu'est-ce que vingt mille livres de rente ? A son avis, la première condition de bonheur pour les femmes était une une existence capitonnée. Il était intimement convaincu que, pour sa fille aussi, le capiton était un objet de première nécessité, et il la croyait trop raisonnable pour ne pas comprendre que dans sa situation elle ne pouvait trouver un beau parti qu'au prix d'une mésalliance.

Peut-être regarderait-elle les écus de M. Têterol comme un de ces baumes souverains qui guérissent toutes les blessures de l'amour-propre, et les coups de canne comme un de ces expédients surannés qui ne sont plus de mise dans ce siècle.

Ce qu'il y avait de plus simple, c'était de l'interroger ; mais cet interrogatoire était délicat, et le baron attendait pour s'exécuter qu'on mît le pied au mur.

Vivant au jour la journée, jouissant du répit que lui laissait M. Têterol, partagé entre ses calculs qui endormaient ses remords, et ses remords qui dérangeaient ses calculs, il n'aspirait qu'à obtenir des délais, il appelait à son aide l'imprévu, caressait le le fol espoir d'apprendre un matin que son inexorable créancier, pris d'un coup de sang n'était plus de ce monde. Hélas ! non seulement son créancier était incapable d'avoir pour lui une si gracieuse attention, il était devenu pressant, et lui avait arraché la promesse qu'avant la mi-septembre les deux jeunes gens seraient présentés l'un à l'autre. La mi-septembre approchait, le baron se trouvait au bord du fossé, il fallut sauter.

L'explication qu'il allait avoir avec sa fille lui paraissait si déplaisante qu'il aurait donné beaucoup pour pouvoir s'en décharger sur quelque intermédiaire, mais il n'avait sous la main personne qui fût capable de lui rendre ce bon office. Assurément ce n'est pas à sa sœur très aînée, la comtesse de Juines, qu'il aurait à s'adresser pour cela ; c'était la dernière personne à qui il eût osé s'ouvrir sur un pareil sujet. Grande femme sèche et maigre, pourtant belle Mme de Juines était une dévote, et ne badinait avec les principes. M. Têterol, qui l'avait vue une fois, et qui gardait dans ses yeux l'éblouissement de ce spectacle, la traitait de vieille haridelle ; c'était pourtant une personne fort respectable, bien qu'elle eût un péché sur la conscience. Elle n'était encore que Mlle de Saligneux lorsque, à la nouvelle de la révolution de juillet, elle avait prêté serment de ne plus sortir de sa chambre avant que l'usurpateur eût restitué la couronne au roi légitime. Pendant six ans, elle avait tenu sa parole ; pendant six années et six hivers, elle avait observé la clôture d'une carmélite ; mais un matin, cédant aux instances de sa famille, elle avait pris la clef des champs, et mis le nez à l'air pour épouser M. de Juines. Elle eût mieux fait de rester chez elle ce jour-là. M. de Juines était un viveur, dont elle n'avait pas eu à se louer. Heureusement elle le voyait à peine dix fois dans l'année, et plus heureusement encore il était mort à la fleur de l'âge des suites d'une indigestion.

Les mésaventures conjugales de la comtesse de Juines n'avaient point abaissé sa superbe. Ses ancêtres lui remplissaient le cœur et la bouche ; elle portait enlacées autour de son front toutes les gloires des Saligneux, et, si en parlant elle remuait à peine la tête, c'est qu'elle avait peur d'en faire tomber sa couronne de vertus héréditaires. Quand elle était assise, son dos ne touchait jamais le dossier da son fauteuil ; quand elle voyageait en chemin de fer, elle ne se permettait pas de s'accoter pour dormir, et le matin elle sortait de son wagon telle qu'on l'y avait mise, sans avoir fait un faux pli à sa robe de taffetas noir, sans avoir dérangé un seul de ses cheveux. Mme de Juines ne se

départait jamais de sa majesté ; du fond du passé, toutes les croisades la regardaient, et, se sachant regardée, elle représentait toujours. Elle incarnait dans sa personne tous les principes, toutes les convenances. Aussi était-elle un rigoureux censeur de la conduite de son frère ; elle lui adressait d'aigres réprimandes sur les erreurs de sa jeunesse, bien qu'elle n'en connût pas la dixième partie.

Il faut ajouter qu'elle était sévère pour elle même comme pour les autres. Elle avait souvent de longues absences, de profondes rêveries, qu'elle employait à faire un retour sur son passé.

Dans ces heures de recueillement, elle se repochait ce qu'elle appelait sa chute, expresssion malheureuse, qui aurait pu donner le change aux gens mal informés.

Elle était persuadée que sa faute avait eu les conséquences les plus graves, que les incendies, la grêle, les inondations, les tremblements de terre, tous les désordres de la nature, toutes les catastrophes de l'histoire étaient une juste vengeance que tirait le Ciel de la déplorable défaillance d'une Saligneux, qui avait manqué au plus sacré des engagements.

Pourquoi était-elle sortie de chez elle avant que le roi fût remonté sur son trône ?

Si les Prussiens avaient assiégé Paris, la comtesse de Juines se flattait mélancoliquement d'y être pour quelque chose, et si M. Têterol existait, c'était encore une expiation de sa faute.

Elle considérait ce Têterol comme le ministre des rancunes célestes, comme un Attila, comme le fléau de Dieu.

Mais, quoique son imagination fût vive, elle n'avait aucun soupçon de l'inouï projet que nourrissait ce monstre.

Si elle s'en fût doutée, elle aurait fait tant de bruit qu'on ne se serait plus entendu à dix lieues à la ronde. Par prudence, M. de Saligneux avait observé une absolue discrétion. Mme de Juines avait cela de commode qu'il était facile de lui cacher les choses ; elle interrogeait peu, parce qu'elle se faisait une idée extraordinaire de sa pénétration et qu'elle croyait tout savoir. Au demeurant, on pouvait devant elle parler de tout sans se compromettre ; elle était très sourde, et, pour qu'elle devinât un secret, il fallait qu'on eût soin de le lui crier aux oreilles.

Le baron avait coutume de faire bonne mine à mauvais jeu. Si embarrassé qu'il fût des ouvertures dont il se disposait à régaler sa fille, il fut charmant pendant le dîner.

Il but un peu plus que d'habitude, s'égaya, et conta des histoires que Mme de Juines ne daigna pas se faire répéter, et que Mlle de Saligneux écoutait avec plaisir.

Une des histoires de son père la fit rire aux éclats, et Mme de Juines, sortant de sa rêverie, lui dit sèchement :

" De quoi s'agit-il ? Qu'est-ce donc ? De quoi riez-vous mademoiselle ?

—De rien, ma tante.

—Est-ce qu'une jeune fille qui se respecte se permet de rire à gorge déployée ? Est-ce qu'une jeune fille raisonnable se permet de rire sans savoir pourquoi ? Ta fille est une vraie sauvage, Patrice ; c'est une éducation à recommencer.

Je vais m'en occuper sur-le-champ et la tancer d'importance, " répondit M. de Saligneux.

Et le sourcil froncé, l'air grave, presque tragique, il entama une seconde histoire.

Claire se mit à rire de plus belle, et s'attira une nouvelle remontrance de sa tante, qui ne les lui ménageait pas. De toutes les choses qui révoltaient la comtesse, celle qui l'irritait le plus était la gaîté de sa nièce, et sa nièce était toujours gaie, mais surtout quand elle causait avec son père. Elle le trouvait très gentil ; c'était son mot. Il ne fallait pas lui demander de le prendre au sérieux ; elle n'ignorait point ses folies, et le marquis de Virevieille lui avait souvent dit :

" Ma pauvre enfant, ton père est un viveur, ton père est un bourreau d'argent, ton père te mettra sur la paille. "

Elle lui répondait :

" C'est possible, mais n'en dites pas de mal, il est si gentil ! "

Elle le croyait très capable de la mettre sur la paille ; mais elle était convaincue qu'il le ferait sans mauvaise intention, par étourderie, par laisser-aller, et au surplus, quand elle serait sur son grabat, il ferait autour d'elle des gambades qui la divertiraient.

Elle avait pour lui, à défaut d'un respect impossible, beaucoup de tolérance, beaucoup d'indulgence ; elle le considérait comme un être irresponsable, à la merci de ses fantaisies, et condamné à faire des sottises aussi fatalement, aussi innocemment qu'un pommier produit des pommes.

Ce qui l'amusait le plus, c'étaient les airs solennels qu'il se donnait dans l'occasion pour la rappeler à son devoir ; elle était sûre lorsqu'il prêchait, qu'il avait quelques gros péchés sur la conscience ou en projet.

Elle avait alors une façon de le regarder qui démontait sa gravité. Elle le traitait d'animal; de serpent.

Elle le comparait aussi à l'un de ces jolis chemins, bordés d'églantines en fleur, mais dans lesquels il y a des fondrières et des trous. Il est agréable de s'y promener, mais on a un peu de peine à en sortir, et quelquefois on y reste.

Après le dîner, on s'installa dans un beau salon de forme oblongue, où le baron fit allumer un grand feu, la pièce étant crue et les soirées étant déjà fraîches. Mme de Juines s'assit dans sa bergère et se mit à broder un tapis d'autel, retirée en elle-même, seule avec son aiguille, sa surdité et sa conscience.

Le baron et sa fille prirent place près de la cheminée au large foyer, manteau sculpté, et furent quelque temps sans souffler mot.

Chaque fois que Claire revenait à Saligneux, elle commençait par faire au dedans comme au dehors un inventaire complet ; elle craignait toujours d'y trouver quelque déchet ; elle avait eu dans ce genre des surprises si désagréables !

Enfoncée dans un fauteuil bas, elle parcourut des yeux tous les coins et recoins du salon, les murs décorés en stuc, le plafond formé de caissons en noyer aux moulures dorées, les fenêtres dont les espagnolettes étaient des chefs-d'œuvre de serrurerie, les dessus de portes peints d'amour et d'emblèmes en grisaille, les portails de familles, équestres ou autres, les meubles anciens en tapisserie de Beauvais, une commode en marqueterie, des bahuts en ébène.

Puis, ramenant ses regards sur la cheminée, elle constata que le chambranle avait gardé son cartouche et son médaillon, que les montants avaient encore tous leurs cuivres précieusement ciselés ; mais tout à coup elle s'avisa que jadis il y avait sur cette cheminée une délicieuse pendule ornée de camées antiques, qui se trouvait transformée en une sotte pendule moderne, et deux jolis vases en biscuit de Sèvres, dont l'un avait disparu.

Lorsqu'il était allé à Paris dans le vain espoir d'y négocier un emprunt, M. de Saligneux avait emporté la pendule et le vase sous le prétexte qu'ils avaient besoin de réparation ; il ne les avait pas rapportés, probablement il leur avait fait prendre le chemin de l'hôtel Drouot.

Et votre pendule, qu'est-elle devenue ? demanda Mlle de Saligneux.

—Ah ! ne m'en parle pas, ma chère, répondit le baron. Les pendules ont leurs maladies ; un matin, celle-ci a été trouvée dans l'état déplorable où tu la vois. "

Claire lui montra un vase de Sèvres, en disant :

" Et l'autre ?

—Hélas ! nous sommes tous mortels, " soupira-t-il.

Elle ne poussa pas plus loin son enquête, elle n'avait plus rien à apprendre. Elle allongea ses deux pieds sur les chenets et se plongea dans des réflexions dont elle ne fit part à personne, préférant les garder pour elle. Après un long silence :

" Quel joli pied tu as, ma chère ! lui dit le baron.

—Vous trouvez ?

—Je n'en ai jamais vu de plus petit ni de mieux fait.

—Ce pied que vous admirez, j'ai tout lieu de croire que quelqu'un aujourd'hui l'a admiré comme vous au moment ou je me déchaussais pour traverser la Limourde.

" Qui donc a pu voir ton pied à nu ?

—Devinez ; mais non, vous ne devinerez jamais...un jeune homme, le fils de votre ennemi mortel, de l'ogre de la Maison-Blanche, M. Lionel Têterol.

Et Mlle de Saligneux raconta à son père dans le plus grand détail toute l'aventure du nénufar. M. de Saligneux l'écoutait avec ravissement, bénissant le Ciel, qui se chargeait de lui procurer une transition après laquelle il courait depuis une heure sans pouvoir la trouver.

Quand elle eut terminé son récit : " Ainsi donc, lui dit-il, tu as contemplé aujourd'hui de tes yeux ce phénix ?

—Quel phénix ?

M. Lionel Têterol.

—En quoi est-il un phénix ?

—C'est un jeune homme non seulement remarquable, mais exceptionnel, extraordinaire, tout à fait extraordinaire, doué des plus belles facultés, digne des plus beaux emplois, à qui tous les notaires de Paris s'accordent à prédire les plus grandes destinées et un superbe avenir. Tu ne t'en étais pas doutée ?

—Je vous assure que, en regardant ce jeune homme extraordinaire, je n'ai pas su lire ses grandes destinées sur son front. Il est vrai qu'il y avait la rivière entre nous.

—Cependant il t'a plu ?

—Il ne m'a pas déplu. Il a tenu à me prouver qu'à la rigueur, en y prenant peine, un Têterol pouvait être convenable, poli et même galant.

—Cela ne m'étonne pas, il est charmant. Ce sont encore les notaires qui l'affirment ; j'ai vu leurs lettres, il y a même des passages qu'on m'a fait lire deux fois. Le fait est que ce joli châtain, dont toutes les femmes raffolent, a tout simplement un cœur d'or, une âme de la plus exquise délicatesse, une distinction rare dans les sentiments, bref toutes les qualités qui font le bonheur des familles."

Il s'étendit sur ce sujet ; elle l'écoutait d'abord le sourire aux lèvres. Elle crut découvrir qu'il était sérieux, elle devint sérieuse à son tour. Elle retira son pied de dessus les chenets, se redressa, se croisa les bras, et, regardant fixement son père, qui n'osait pas la regarder, elle dit :

" Ah çà ! en me promenant dans le chemin bordé d'églantines fleuries, aurais-je mis le pied dans un trou ?

—Que veux-tu dire ?

—Vous vantez beaucoup ce jeune homme ; auriez-vous par hasard l'intention de me le faire épouser ?

—Tiens, c'est une idée, répondit-il en se frappant le front, une idée un peu étrange à la vérité, mais après tout peut-être en vaut-elle une autre, car enfin... As-tu des préjugés, toi? Quant à moi, je n'en ai point, je suis de mon siècle, et il faut être de son siècle. Un grand philosophe, avec lequel j'entretiens d'agréables relations qui contribuent au bonheur de ma vie, me disait l'autre jour : " On " entend partout un bruit de sabots " qui arrivent et de bottes vernies qui s'en vont. " Rien n'est plus vrai, ces gens-là arrivent, et nous nous en allons. C'est grand dommage, le monde est un charmant séjour. La vieille France n'a qu'un moyen de se survivre : c'est de se marier à la France nouvelle ; car, pour ce qui est de s'enterrer dans ses regrets, voilà un vilain enterrement, et il faut au moins qu'un tombeau soit confortable. Si nous n'y prenons garde, ma chère, nous deviendrons le parti des impossibles, et le premier devoir d'un homme est d'être possible.

—Ah ! si ma tante vous entendait! lui dit-elle.

—Grâce à Dieu, elle n'entend pas. Je l'aime et la vénère de tout mon cœur ; mais, de tous les êtres qui ne sont pas possibles, elle est le plus impossible. Regarde-la plutôt ; à quoi ressemble-t-elle ? A un plumet de corbillard, tandis que M. Lionel Têterol...

—Encore ! Une fois pour toutes, dites-moi si vous êtes sérieux ou si vous plaisantez.

—Eh ! certainement, je plaisante, et pourtant... Il faut avoir le courage de son opinion ; là, mon opinion très sincère est que le beau Lionel est un admirable parti.

—Pour une Saligneux ?

—Assurément.

—Ne dites donc pas ces énormités.

—Je ne vois d'énorme dans cette affaire que les millions de M. Têterol, Jean premier, Jean l'unique, et je sais pertinemment qu'il entend faire à son fils en le mariant une situation superbe.

—J'ai le préjugé de croire que les millions de M. Têterol ne sont pas nécessaires à mon bonheur.

—Bah ! c'est bon à dire ; mais le bonheur des femmes est devenu si compliqué, si coûteux ! A ces fleurs qui embellissent notre existence il faut de l'engrais. beaucoup d'engrais ... d'ailleurs tu m'a confessé que ce jeune homme te plaît.

—En qualité de jeune homme qu'on rencontre au bord d'une rivière ; mais du moment qu'il s'agit de l'épouser, il a un défaut grave, impardonnable.

—Lequel ?

—Il est le fils de son père, et je suis persuadée qu'il en tient, qu'il a un peu de son âme.

—Voyons en conscience, si je te proposais de l'épouser, que me répondrais-tu ? "

Elle décroisa ses bras et s'écria d'une voix ferme et résolue ,

Je répondrait qu'une Saligneux n'est pas faite pour épouser le fils d'un Têterol. "

La comtesse de Juines tressaillit nouveau.

" De quoi s'agit-il ? demanda-elle. Je crois vraiment qu'elle parle de M. Têterol. Patrice, tu as oublié de lui apprendre qu'il y a des expressions qu'on n'emploie pas dans le monde. "

Mlle de Saligneux courut à sa tante et lui cria dans le trou de l'oreille :

" Je disais à mon père que M. Têterol est un homme abominable, et que monsieu son fils ne l'est pas moins.

—" Qu'est-ce donc? monsieur son fils ! Si ces gens lè se mettent à avoir des fils, où allons-nous ?... Et dire que ces misérables possèdent aujourd'ui des champs qui ont appartenu aux Saligneux ! Je la regardais tantôt cette pauvre vigne : elle a l'air d'un cheval de race qui se sent monté par un palefrenier. " *(à suivre)*

Pour rire

—Quelle singulière décoration ce chien porte-t-il à son cou ?

—C'est une médaille d'honneur. Il a sauvé la vie à son maître en chassant le médecin du chevet de son lit.

***

—Madame X... disait un jour :

—Il ne faut pas se laver les dents, ça les déchausse.

—A ce compte-là, riposta quelqu'un, il ne faudrait pas se laver les pieds non plus : ça les déchausse encore davantage.

***

Il y a quelques jours, un paysan se présentait à la gare d'Argenteuil ; il portait sur son dos un sac qui paraissait fort lourd. Comme il y avait encore quelque temps avant le départ du train, le paysan déposa son sac dans la salle d'attente, se coucha à côté et s'endormit.

Un homme d'équipe prit le sac, le jeta sur la balance des bagages ; un cri perçant retentit et un garçon de huit ans environ sortit du sac en se tenant les reins.

Le paysan avait voulu faire passer son fils comme bagage en le plaçant sous la banquette du wagon.

***

Son Emminence feu le cardinal Gousset réunit un jour à sa table les principaux curés de son diocèse.

L'un deux, l'abbé Gilet, fit le plus grand honneur à la cuisine épiscopal.

Au dessert, le prélat s'approcha de cet invité, et lui tapotant sur le ventre :

—Hé ! hé ! Monsieur l'abbé, le *gilet* est bien plein, ce me semble ?

—Et le *gousset* aussi, Monseigneur.

***

Docteur, disait un paysan à un médecin bourru, je ne puis ni m'asseoir, ni me coucher, ni rester debout.

—Alors, pendez-vous, répondit celui-ci.

***

Un ivrogne, qui allait mourir, demanda un verre d'eau avant de se confesser.

—Sur le lit de mort, disait-il, il faut se réconcilier avec son ennemi mortel.

***

Le comble de l'avarice :

" Manger ses mots à table, afin d'économiser un plat ! "

***

A l'enterrement, entre héritiers :

—Tiens, vous n'avez pas fait votre barbe ?

—Non.

—Ce n'est pas très propre !

—C'est possible, mais c'est plus deuil.

***

Guibollard fait une semonce à son fils, jeune lycéen qui se distingue parmi les cancres.

—Tu me fais toujours, lui dit-il, des serments que tu ne tiens jamais : il vaudrait beaucoup mieux ne pas en faire et... les tenir !...

DÉCÈS

Lundi dernier, à l'âge de 90 ans, chez M. G Beaucage, à St-Alban, M. Louis Savard natif de St-Ambroise de Loretteville. Le défunt laisse derrière lui une nombreuse génération, dont 8 enfants, 81 petits enfants et 106 arrière petits enfants.

Au faubourg St-Jean, dimanche, le 19 courant, à l'âge de 76 ans, Dame Esther Gingras, épouse de feu Isaac Dorion.

Au faubourg St-Jean, le 19 mars 1882, à 1 heure P. M., Sieur Toussaint Vézina, à l'âge de 73 ans et cinq mois.

Joseph-Louis Bacon, Ecuyer, médecin, est décédé subitement, dimanche matin, d'une maladie de cœur, à l'âge de 50 ans, 1 mois et 14 jours

Bulletin Commercial

MARCHES DE QUEBEC.

Farine et Grains.

Québec, 30 mars 1882.

Farine.—Sup. extra, baril, 196..	$6 50	*a*	8.50
Extra	6.40	*a*	6.50
Forte pour boulanger....	7.20	*a*	8 50
Extra du printemps.....	6.40	*a*	6.50
Superfine No. 2.....	6.10	*a*	6.20
Fine	5.40	*a*	5.50
Farines en poches, de 100 livres.....	3.10	*a*	3 20
" de seigle en quart.....	0.00	*a*	0 00
" Maïs ou blé d'Inde blanc, par 200 livres.....	3.90	*a*	4.00
" Maïs ou blé d'Inde jaune, par 200 livres.....	3.80	*a*	3 85
Grains—Blé de semence (rouge) par 60 livres.....	1.50	*a*	1.65
Pois " "	0.95	*a*	1.00
Fèves le minot	2.60	*a*	3.00
Avoine 32 livres	0.46	*a*	0.40
Son par 100 livres.....	1.00	*a*	1.05
Gruau par 200 livres.....	5.60	*a*	5.75
Foin par 100 bottes.....	10.00	*a*	10.50
Paille par 100 bottes.. .	4.00	*a*	4 50
Orge par minot.....	0.90	*a*	1.00

Provisions, Etc., Etc.

Québec, 30 mars 1882.

Beurre frais par livre.....	$0.20	*a*	0 2[illegible]
" salé " "	0.16	*a*	0.18
Patates par minot.....	0.70	*a*	0 75
Œufs par douz.....	0.25	*a*	.30
Sucre d'érable par livre.....	0.08	*a*	0.10
Fromage, par livre.....	0.15	*a*	0.15
Oignons par baril.....	2.50	*a*	3.00

Lards, Jambons, Etc., Etc.

Québec, 30 mars 1882.

Lard frais par 100 livres..... ...	$8.50	*a*	9.00
" frais par livre.....	0.10	*a*	0.11
" salé " "	0.13	*a*	0.14
Jambons frais par livre.....	0.09	*a*	0.11
" fumés " "	0.13	*a*	0.13
Lard Mess, 200 livres..	22 00	*a*	23 00
" Mince, " " ...	21 00	*a*	21.50
" Prime Mess, " " ...	18.50	*a*	18 50
" Engl.P.Mess, " " ...	18.00	*a*	18.50
" Extra Prime, " " ...	16.00	*a*	17.00
Saindoux en sceau.....	3.10	*a*	03 50

Poissons.

Québec, 30 mars 1882.

Poissons—Séché le quintal.....	$5.00	*a*	$ 5.50
Morue verte le baril.....	7.00	*a*	7.50
Saumon No. 1, bâril de 200 livres.....	19.50	*a*	20 00
Saumon N.1, la livre.....	0.12	*a*	00.13
Hareng du Labrador.....	5.00	*a*	6.50
Maquereau par baril	5.50	*a*	6 00
Truite " "	11.00	*a*	12.00
Anguille le cent.....	13.00	*a*	13.50

Bœufs, Moutons, Etc. Et

Québec, 30 mars 1882.

Bœuf 1ère qualité, par 100 livres..	$9.00	*a*	10.00
" 2ème " "	8.00	*a*	8.55
" 3ème " "	5.00	*a*	6.00

Arbres Fruitiers,

PLANTES D'ORNEMENT, ETC.,

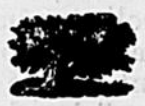
Cultivés et à vendre par

AUGUSTE DUPUIS,

A sa pepinière au

Village des Aulnais,

COMTÉ DE L'ISLET.



J'ATTIRERAI votre attention sur l'assortiment d'arbres fruitiers et d'ornement que j'offre en vente.

Je propage seulement les variétés qui résistent à notre climat, et dont le mérite est reconnu par la Société d'horticulture de Montréal.

Mes vignes produisent des gros raisins qui mûrissent en plein air. Une seule de ces vignes a produit ici quarante-huit livres de raisin (mûr) en 1879.

J'ai un grand assortiment de vignes « Champion, » le « Beaconsfield » de Pointe Claire, au prix de 50 cts à $ chaque.

Vignes « Concord » et « Hartford » dont les raisins mûrissent parfaitement ici.—Prix 50 cts à $1 chaque.

Je recommande particulièrement mes fraisiers de jardins, « Sharpless, » produisant des fraises de 5 à 7 pouces de tour. La culture en est facile et profitable.

J'expédierai par la malle, à mes frais, les fraisiers « Sharpless » Ils sont paquetés dans la mousse, enveloppés de papier huilé. Envoyez moi 50 cts en timbres de poste, et je vous expédierai en temps convenable, douze plants « Sharpless »

Mes Pommiers, Pruniers, Cerisiers, Poiriers, Gadeliers et Groselliers, sont de première qualité.

Catalogues envoyés gratis à tous ceux qui en font la demande.

AUGUSTE DUPUIS,

Village des Aulnais,

(Comté de l'Islet, Province de Quebec.)

Québec, 30 mars 1882—1m. 457



Kendall's Spavin Cure.

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'ampoules.

LISEZ LES PREUVES CI-JOINTES :

Hamilton, Mo., 14 Juin 1881.

B. J. KENDALL & CIE.

Messieurs,

La présente note est pour certifier que j'ai fait usage du *Kendall's Spavin Cure* et que je l'ai trouvé tel qu'il était recommandé et même meilleur. En l'employant, j'ai réussi à faire disparaître des collosités, des esquilles, des excroissances ou d'autres difformités des os ; c'est un véritable plaisir pour moi que de le recommander en attestant qu'il est, pour les différentes maladies des os, le meilleur remède dont je me sois jamais servi, après en avoir employé un très grand nombre, ayant fait de ces maladies une étude spéciale pendant des années.

Votre très respectueux P. V. CRIST.

DU " PRESS " D'ONEONTA, NEW-YORK.

Onéonta, New-York, 6 Janvier 1881

De bonne heure l'été dernier, Messieurs B. J. Kendall & Cie., d'Enosburgh Falls, Vt., ont passé un contrat avec les éditeurs du *Press* pour la publication, pendant une année, d'une annonce d'une demi-colonne, établissant les mérites du Kendall's Spavin Cure. En même temps, nous avons fait l'acquisition, de cette société, d'une certaine quantité de livres intitulés : Traité du Dr Kendall sur le Cheval et ses Maladies, que nous donnons aujourd'hui en prime à ceux des abonnés du PRESS qui paient d'avance.

A peu près au temps que l'annonce parut pour la première fois dans ce journal, M. P. G. SCHERMERHORN, qui réside près de Colliers, avait un cheval attaqué d'eparvin. Il lut l'annonce, et se décida à essayer l'efficacité du remède, bien que ses amis se moquassent de sa credulité. Il acheta une bouteille du Kendall's Spavin Cure, et commença à en faire usage sur le cheval suivant l'ordonnance. Il nous a informés cette semaine que ce remède a opéré une guérison si complète, qu'un vétérinaire habile qui a examiné l'animal dernièrement, n'a pu trouver trace de l'éparvin ni de l'endroit où il était situé. M. Schermerhorn s'est depuis procuré un exemplaire du Traité du Dr Kendall sur le Cheval et ses maladies, qu'il prise beaucoup et dont il ne se départirait pour aucun prix, s'il ne pouvait s'en procurer un autre exemplaire. Voilà ce que vaut l'annonce de bon articles.

D'UN EMIMENT MEDECIN.

Washingtonville, Ohio, 17 Juin 1880.

DR J. B. KENDALL & Cie, Messieurs :—Après avoir lu l'annonce que vous avez publiée dans le *Turf, Field and Farm* du Kendall's Spavin Cure, ayant un cheval de course de valeur, qui a été boiteux pendant dix-huit mois, par suite d'un éparvin, je vous en ai demandé par l'express une bouteille, qui a fait disparaître toute boiterie et toute tumeur, ainsi qu'un gros suros qu'avait un autre cheval, et les deux chevaux sont aujourd'hui aussi sains que des poulains. La bouteille m'a valu cent dollars.

Respectueusement,

H. A. BERTOLETT, M. D.

" KENDALL'S SPAVIN CURE. "

Frémont, Ohio, 25 janvier 1881.

Dr. B. J. Kendall & Cie. Messieurs.—Je crois qu'il est de mon devoir de vous offrir mes remerciements pour le bénéfice et le profit que j'ai retiré de l'usage de votre inestimable et célèbre " Kendall's Spavin Cure. " Mon cousin et moi avions un magnifique étalon, valant $4.000, qui avait un très mauvais éparvin, et que quatre chirurgiens-veterinaires éminents avaient déclaré inguérissable, et fini pour toujours. En dernier ressort, je conseillai à mon cousin d'essayer une bouteille de " Kendall's Spavin Cure. " Il eut un effet merveilleux ; la troisième bouteille l'a guéri, et le cheval est maintenant aussi bien que jamais. Le Dr. Dick, l'éminent chirurgien-vetérinaire d'Edinburgh, était mon oncle, et je prends un grand intérêt dans le succès de sa profession.

Sincèrement,

JAMES A WILSON, *Ingénieur Civil.*

KENDALL'S SPAVIN CURE.

SUR LA CHAIR HUMAINE

Il a été employé dans des milliers de cas sur la chair humaine, avec un succès toujours si merveilleux, que nous sommes certain qu'il est le meilleur liniment découvert jusqu'à ce jour. Il a la force pour pénétrer où n'ont pu atteindre d'autres remèdes, et guérir les maux les plus difficiles, sans causer jamais aucune éruption ou autre altération de la peau, ni produire aucune douleur.

Prix $1.00 la bouteille, ou six bouteilles pour $5.00. Tous les pharmaciens l'ont en mains, ou pourront vous le procurer ; ou bien il sera encore envoyé à n'importe quelle adresse sur réception du prix par les propriétaires Dr B. J. KENDALL & CIE, Enosburgh Falls, Vt.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LYMAN, FILS & CIE,

Montreal, P. Q., Agents généraux.

Québec, 25 février 1882—1an. 468

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DES TEMPS MODERNE



Les Pilules et

Onguent Holloway !

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements de foie, de l'Estomac, des Rognons et des Boyaux. Elles donnent la force et la santé aux constitutions debiles et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infaillible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme,

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glauduleuses, et pour toutes les maladies de la peaux, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD. LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1½d, 2s. 9d., 11s. 2½s., et 33s chaque boite et pot et au Canada à 36 cents, 90 cents et $1.50 et les plus grandes dimensions en proportion.

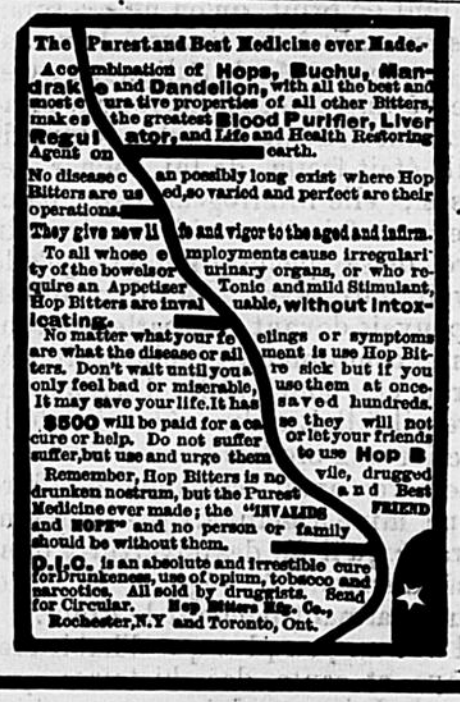
AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé : THOMAS HOLLOWAY,

533, Oxford Street. London.

Québec, 2 novembre 1881—1 an. C



CONDITIONS

DU

JOURNAL

DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement :—**UNE PIASTRE.**

POUR LA FRANCE :—**12 FRANCS 50.**

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Rue Buade, No 9.

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Rue Buade, No 9, Québec.